



*Liberté
Égalité
Fraternité*



CONTRAT DE RELANCE ET DE TRANSITION ÉCOLOGIQUE pour la communauté d'agglomération du Pays Voironnais

CONTRAT DE RELANCE ET DE TRANSITION ÉCOLOGIQUE pour la communauté d'agglomération du Pays Voironnais

ENTRE

- La communauté d'agglomération du Pays Voironnais représentée par Bruno CATTIN, président, ci-après désignée par l'intercommunalité,

d'une part,

ET

- L'État, représenté par M. Laurent PREVOST, préfet du département de l'Isère, ci-après désigné par « l'État » ;

- Le Département de l'Isère, représenté par M. Jean-Pierre BARBIER, président, ci-après désigné par « le Département »,

d'autre part,

IL EST CONVENU CE QUI SUIT :

Préambule

Dans le prolongement de l'accord de partenariat signé avec les régions le 28 septembre 2020 qui se traduira dans des contrats de plan État-région (CPER) rénovés d'une part, dans les programmes opérationnels européens d'autre part, le Gouvernement souhaite que chaque territoire soit accompagné pour décliner, dans le cadre de ses compétences, un projet de relance et de transition écologique à court, moyen et long terme sur les domaines qui correspondent à ses besoins et aux objectifs des politiques territorialisées de l'État, rappelées dans la circulaire du Premier Ministre du 20 novembre 2020 relative à l'élaboration des contrats de relance et de transition écologique.

La transition écologique, la relance économique et la cohésion territoriale constituent en effet des ambitions communes à tous les territoires. Elles doivent être traduites de manière transversale et opérationnelle dans la contractualisation qui est aujourd'hui le mode de relation privilégié entre l'État et les collectivités territoriales. Le Gouvernement poursuit au travers de ces nouveaux contrats, l'ambition de simplifier les dispositifs de contractualisation existants avec les collectivités.

Article 1^{er} – Objet du contrat de relance et de transition écologique

L'objet du présent document est de définir un cadre de partenariat et ses modalités de mise en œuvre pour réussir la relance et la transition écologique du territoire intercommunal autour d'un projet de mandat.

Cette nouvelle génération de contrats territoriaux doit répondre à trois enjeux :

1. Il s'agit à court terme d'associer les territoires (collectivités territoriales, acteurs socio-économiques, associations, habitants) au plan de relance. Ces nouveaux contrats seront un vecteur de la relance 2021-2022, et y contribueront en favorisant l'investissement public et privé dans tous les territoires.
2. Il s'agit aussi, dans la durée du mandat électoral 2020-2026, d'accompagner les collectivités dans leur projet de territoire, vers un nouveau modèle de développement, résilient sur le plan écologique, productif et sanitaire. Le contrat de relance et de transition écologique (CRTE) a vocation à traiter l'ensemble des enjeux du territoire, dans une approche transversale et cohérente, notamment en matière de développement durable, d'éducation, de sport, de santé, de culture, de revitalisation urbaine, de mobilités, de développement économique, d'emploi, d'agriculture, d'aménagement numérique. Les projets portés dans le cadre de ces contrats devront être économies en foncier et en ressources et améliorer l'état des milieux naturels afin de s'inscrire dans les engagements nationaux (stratégies bas-carbone et biodiversité).
3. Les CRTE doivent enfin illustrer l'approche différenciée et simplifiée de la décentralisation. Ils ont vocation à traduire un nouveau cadre de dialogue, faisant converger les priorités de l'État et les projets de territoire portés par les acteurs locaux.

Article 2 – Ambitions du contrat de relance et de transition écologique

Le CRTE contribue à l'ensemble des priorités stratégiques inscrites dans le projet de territoire, et notamment : accès aux services publics, accès à la santé, efficacité énergétique, accès à la culture, alimentation durable, développement économique, traitement des friches et des terrains pollués, lutte contre l'artificialisation, préservation de la biodiversité, soutien au commerce et à l'artisanat, économie circulaire, revitalisation urbaine, éducation, numérique, mobilité, réduction des inégalités sociales et territoriales.

Certaines de ces priorités sont inscrites dès le début du contrat, d'autres seront ajoutées au cours de son exécution. Le CRTE substituera de manière pragmatique, les dispositifs de contractualisation existants. Il intégrera notamment les programmes mis en œuvre par le Gouvernement au profit des territoires : Action cœur de ville, Petites villes de demain, France services, France Très Haut Débit, France mobilités, etc. Il reprendra les actions prévues dans les plans climat air-énergie territoriaux et valorisera les outils existants : Territoires d'industrie, Agenda rural, opération de revitalisation des territoires (ORT), opération programmée d'amélioration de l'habitat (OPAH), projet partenarial d'aménagement (PPA), contrat de ville, contrat de ruralité, contrat de transition écologique (CTE).

Article 3 – Mesures stratégiques du contrat de relance et de transition écologique

Sur la base d'un diagnostic de territoire partagé, le CRTE détermine une stratégie de relance économique et de transition écologique. L'intercommunalité doit être en mesure de se projeter à court, moyen et long termes. Ces orientations stratégiques seront formalisées dans le projet de territoire annexé au présent contrat (annexe 1). Ce document contribuera à mettre en lumière la vision que les élus ont de leur territoire.

Dans un souci de cohésion du territoire et de cohérence des actions, les différents axes stratégiques qui seront proposés dans le projet de territoire permettront de mettre en évidence les liens avec les types de contractualisation, dispositifs, plans ou programmes déjà présents ou en cours sur le territoire.

Article 4 – Présentation synthétique du projet de territoire

Cf. Annexe 1 - Projet de territoire

Situé à la sortie de l'agglomération grenobloise en direction de Lyon, le Pays Voironnais constitue un bassin de vie autonome, de 31 communes et plus de 94 000 habitants. Son environnement naturel de qualité présente des paysages diversifiés :

- la plaine de l'Isère par laquelle transitent les principales infrastructures de communication reliant Lyon, Grenoble et Valence et qui offre de vastes espaces propices au développement économique et à l'agriculture,
- les collines du Voironnais qui accueillent un habitat riche et diversifié ainsi qu'une ville centre, Voiron, de 21 000 habitants,

· le Val d'Ainan, le lac de Paladru et les contreforts de la Chartreuse réputés pour leur potentiel touristique et leur patrimoine.

Grâce à Voiron, il restitue l'ensemble des grandes fonctions urbaines et des grands services à la population (enseignement, santé, commerce...) . Grâce à la zone d'activité de Centr'Alp (600 ha dont 200 déjà commercialisés), il bénéficie sur son territoire de l'un des deux principaux pôles économiques de développement de la Région Urbaine Grenobloise, aussi bien pour les activités de production traditionnelle que pour les activités de haute technologie.

Ces deux qualités confèrent au Pays Voironnais une autonomie lui permettant de maîtriser ses options d'aménagement et de garantir un développement harmonieux et équilibré.

Compte tenu des évolutions du territoire, le nouvel exécutif renouvelé en 2020 travaille actuellement à la nouvelle feuille de route du territoire pour conforter les enjeux, en retrier, ou en ajouter des nouveaux.

Cette nouvelle stratégie de territoire sera établie pour l'été 2021. Un avenant à cette première version du CRTE sera ainsi réalisé à l'automne pour mettre à jour les enjeux du territoire.

Il est néanmoins possible de partager les premières orientations qui se dégagent de la nouvelle feuille de route :

Orientation 1- Conforter le statut de pôle d'équilibre du Pays Voironnais :

La Communauté du Pays Voironnais doit continuer à soutenir fortement sa ville centre qui constitue une ville ressources pour l'ensemble des habitants du territoire. Après avoir conforté ses fonctions culturelles (transfert du Grand Angle à la CAPV...), sanitaires (soutien à la création du nouvel hôpital de Voiron...) et en partie économiques et résidentielles (Divercité, Rossignol République, Campus de la Brunerie...), les élus ont souhaité confirmer la vocation de « territoire d'équilibre » du Pays Voironnais qui renvoie à une dimension politique (capacité des élus du territoire à décider en propre des choix impactant le territoire) mais surtout à une dimension fonctionnelle.

L'autonomie fonctionnelle repose essentiellement sur les fonctions et services présents à Voiron qui profitent à l'ensemble des habitants du territoire et limitent la dépendance du Pays Voironnais vis-à-vis de la Métropole Grenobloise.

Orientation 2- Accélérer la transition environnementale

Le mandat doit permettre au Pays Voironnais de franchir une marche significative en matière de transition avec une allocation des ressources à la hauteur des enjeux .

Quelques mesures phares sont identifiées : Préserver les ressources en eau, développer les modes doux avec notamment le plan vélo, réduire la consommation énergétique, augmenter fortement les crédits alloués à la rénovation thermique du bâti (logements, locaux tertiaires, bâtiments publics...) et accélérer le renouvellement des systèmes de chauffage, augmenter fortement la production d'énergie renouvelable et leur part dans le mix énergétique du territoire.

Orientation 3- Promouvoir le développement économique

Organiser une répartition plus équilibrée du potentiel économique du territoire.

La mise en application du « zéro artificialisation nette des sols » va profondément modifier les modèles économiques de production du logement et encore plus des espaces économiques.

Elle va contraindre le Pays Voironnais à être davantage sélectif en matière d'implantation d'entreprises dans les zones dédiées.

Les premières mesures identifiées sont les suivantes : Réserver les espaces disponibles dans les zones dédiées à l'implantation de projets industriels, favoriser la relocalisation des activités de services et des activités tertiaires des zones dédiées vers les villes, profiter de l'implantation du nouvel hôpital pour créer un espace dédié aux activités médicales et paramédicales, sans dévitaliser le centre-ville, réimplanter du commerce, du service à la personne, de l'artisanat dans les coeurs de village, développer la résilience du territoire et son autonomie alimentaire via des dispositifs de maîtrise par la collectivité du foncier agricole et via des dispositifs d'aide à l'implantation de jeunes agriculteurs spécialisés dans le maraîchage.

Orientation 4 - Renforcer la capacité à agir des communes :

L'effort de la Communauté pour renforcer la capacité à agir des communes doit être proportionné à la situation des communes. Il s'agit de retrouver un équilibre dans la répartition des responsabilités et des moyens entre communes et intercommunalité afin de redonner des marges de manœuvre aux communes et renforcer leur capacité à faire et à produire des politiques et des services publics. Il s'agira de réaliser une agrégation financière permettant d'objectiver la situation des communes et de l'intercommunalité, de revisiter la DSC. Il est proposé également de maintenir un fonds d'aide aux communes sur la période 2021-2023, d'ouvrir une ligne de fonds de concours centre bourg et redéfinir l'ensemble des leviers d'accompagnement (financiers et ingénierie) au profit des petites communes.

Orientation 5 - Incrire l'exigence de solidarité et l'ambition culturelle dans le champ de la proximité

La question environnementale n'étant pas dissociable de la question sociale, il s'agit de faire de la solidarité et de la culture un champ partagé entre les communes et l'EPCI.

Le Pays Voironnais a gagné 2 072 habitants en 10 ans mais la seule tranche des personnes de plus de 60 ans a augmenté de + 2 855 personnes. A l'horizon 2060, le territoire comptera 1 personne sur 3 de plus de 65 ans.

Il s'agit d'hybrider les politiques publiques, de faire preuve de flexibilité, d'articuler sphère publique, sphère citoyenne et sphère associative et être attentif à ce que les modalités de déploiement des politiques publiques dans ce domaine ne dévitalisent pas le tissu associatif.

Article 5 – Le Plan d'action

L'approche transversale et interministérielle du contrat est concrétisée dans des volets thématiques qui correspondent à la fois aux enjeux identifiés par les acteurs du territoire et à la déclinaison locale des politiques territorialisées de l'État et du Département.

Chaque volet thématique recense les actions prêtes à engager, sous forme de fiches-action, ainsi que celles qui demandent un complément d'analyse, sous forme de fiches-projet, (annexe 2).

Chaque action rattachée au contrat est accompagnée d'un calendrier et d'un plan de financement indicatif.

Le contrat est mis en œuvre annuellement par un protocole financier (modèle en annexe 3) qui engage les différents partenaires pour les opérations prêtes à démarrer.

L'objectif du CRTE est d'accompagner des actions les plus vertueuses possibles en matière de transition écologique, qui devront :

- Respecter les obligations réglementaires et programmatiques (orientations de l'État et documents de planification à l'échelle territoriale type SRADDET / SCOT, PCAET, etc.)
- Traduire une ambition écologique relevant d'un ou plusieurs domaines (climat, énergie, biodiversité, foncier, économie circulaire, etc.)
- Ne pas nuire à l'environnement en s'inspirant notamment de la démarche éviter / réduire / compenser, et en maximisant les impacts positifs

Le CRTE a un caractère évolutif. À la date de sa signature, il comprend une première série d'actions, notamment issues du plan de relance. D'autres actions pourront être ajoutées ultérieurement, en fonction de leur compatibilité avec les mesures stratégiques du contrat, de leur faisabilité, de leur financement.

L'évolution du contenu ou du nombre d'actions en cours de contrat sera validée par le COPIL, par le biais d'avenants.

Article 6 – Résultats attendus du contrat de relance et de transition écologique

L'évaluation des actions constitue un élément clé du pilotage du CRTE pour la collectivité, le Département et l'État, au niveau local et national. Elle permet la mesure de l'avancée et de l'impact de la démarche de transition écologique et de cohésion des territoires. Elle constitue un levier d'animation, en particulier pour la mobilisation des partenaires et des habitants du territoire.

Dès le début de la démarche, des objectifs par action doivent ainsi être fixés ; l'avancement des actions et leurs impacts seront évalués à partir d'indicateurs permettant d'apprécier la contribution du contrat aux stratégies nationales de transition écologique et de cohésion territoriale.

Article 7 - Engagements des partenaires

Les partenaires du CRTE s'engagent à tout mettre en œuvre pour atteindre les ambitions décrites à l'article 2 de ce contrat.

7.1. Dispositions générales concernant les financements

Les financeurs s'efforceront d'instruire dans les meilleurs délais les demandes de financement qui leur seront soumises et d'apporter leur appui pour contribuer à la réalisation des actions entrant dans leur champ d'intervention.

7.2. L'intercommunalité

En signant ce contrat de relance et de transition écologique, l'intercommunalité assume le rôle d'animateur de la relance et de la transition écologique de son territoire. Elle porte la démarche et l'intègre dans ses politiques publiques.

Elle s'engage à affecter les moyens humains et financiers qui permettront l'élaboration mais surtout la mise en œuvre du présent contrat.

Elle associe les différents acteurs du territoire en travaillant étroitement avec les partenaires du CRTE afin d'initier et d'entretenir la dynamique du territoire en faveur de la relance et de la transition écologique.

Elle s'engage à la mise en œuvre des actions inscrites au CRTE et dont elle est maître d'ouvrage.

7.3. L'État, les établissements et opérateurs publics

L'appui de l'État porte en particulier sur l'apport d'expertises techniques et juridiques et la mobilisation coordonnée de ses dispositifs de financement au service des projets du CRTE.

L'État s'engage à optimiser les processus d'instruction administrative et à examiner les possibilités d'expérimentation de procédures nouvelles, ou de simplification de procédures existantes, sur la base de projets précis qui lui seraient présentés dans le cadre du CRTE.

L'État s'engage à étudier le possible cofinancement des actions inscrites dans le CRTE, qui seraient éligibles aux dotations et crédits de l'État disponibles.

Le soutien au territoire peut passer par un appui spécifique des établissements publics et opérateurs qui mobiliseront notamment des financements pour le montage des projets et les investissements. Ce soutien permettra de renforcer la capacité d'ingénierie, l'animation du territoire ainsi que les projets eux-mêmes.

En particulier :

- L'ADEME peut apporter un appui à travers un contrat d'objectifs transversal sur la durée du contrat de transition écologique et intervenir en soutien de certaines opérations du CRTE ;
- La Caisse des dépôts peut mobiliser la Banque des territoires pour accompagner les acteurs locaux dans leurs projets de développement territorial - conseil et ingénierie, prêts, investissements en fonds propres, services bancaires, consignations et dépôts spécialisés ;
- Le Cerema peut apporter un appui en matière de définition des projets de territoires, des actions complexes (ex : réseaux), des indicateurs et d'évaluation.

D'autres établissements publics ou opérateurs de l'État peuvent intervenir : l'Office français pour la biodiversité (OFB), l'Agence Nationale de l'Habitat (ANAH), l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine (ANRU), la Banque publique d'investissement (Bpifrance), l'Agence française de développement (AFD), etc.

7.4. Le Département de l'Isère

Le Département a pris de nombreuses mesures et adopté un plan de soutien exceptionnel à destination des habitants et acteurs du territoire. Dès le confinement puis au sortir de cette période, il s'est positionné, en articulation avec l'État, la Région, les EPCI et les Communes et ses partenaires, comme un acteur de la reprise en jouant son rôle de chef de file des solidarités, mais aussi de donneur d'ordre solidaire de ses prestataires.

Dans le cadre de ce contrat, le Département conforte son soutien auprès des collectivités en co-finançant des projets structurants du territoire, dans un objectif à la fois de relance, de transition écologique et de vision partagée des enjeux de développement et d'attractivité. En tant que cosignataire du contrat, le Département sera associé au sein du comité de pilotage ainsi que dans les comités techniques préparatoires. Il s'engage à accompagner les partenaires dans l'élaboration et la mise en œuvre du contrat.

Le Département s'engage notamment à mobiliser ses compétences en ingénierie financière pour soutenir et valoriser les actions et projets au côté de l'EPCI et des porteurs de projets. Il mobilisera ses dispositifs de financement afin d'optimiser le soutien financier aux projets et actions du CRTE.

Article 8 - Gouvernance du contrat de relance et de transition écologique

Les représentants de l'État, du Département et de l'intercommunalité mettent en place une gouvernance conjointe pour assurer la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation du CRTE.

8.1. Comité de pilotage

Le comité de pilotage est coprésidé par le préfet du département de l'Isère ou son représentant et le président de l'intercommunalité ou son représentant. Le président du conseil départemental ou son représentant en est membre de droit.

Il est composé de représentants de l'exécutif et des services de l'intercommunalité, des services de l'État, du représentant du Département et de ses services, et des établissements publics et opérateurs mobilisés en appui du CRTE.

Il siégera au moins 1 fois par an pour :

- examiner l'avancement des mesures et la programmation des actions ;
- valider l'évaluation annuelle du CRTE soumise par le comité technique, sur la base des indicateurs de suivi ;
- étudier et arrêter les propositions d'évolution du CRTE en termes de mesures et d'actions (inclusion, adaptation, abandon...), par le biais d'avenants.

8.2. Comité technique

Le comité technique est coprésidé par les représentants de l'État, du département de l'Isère et de l'intercommunalité. Il est chargé du suivi de l'avancement technique et financier du CRTE et de rendre compte au comité de pilotage dont il prépare les décisions. Il est composé de :

- représentants de l'intercommunalité
- représentants de la préfecture
- représentants du conseil départemental de l'Isère
- représentants de la direction départementale des territoires
- des partenaires majeurs que la collectivité souhaitera associer (Banque des territoires, Ademe, CEREMA, autres financeurs, DIRECCTE, porteurs de projets structurants, etc.)

Il se réunira au moins 2 fois par an pour :

- établir et examiner l'exécution du CRTE ;
- vérifier l'avancement des mesures, veiller en détail au bon déroulement des actions et analyser les éventuelles difficultés afin de proposer des corrections ;
- mettre en place les outils d'évaluation et en étudier les résultats ;
- anticiper les évolutions et proposer l'inclusion, l'adaptation ou l'abandon des actions.

Article 9 - Suivi et évaluation du contrat de relance et de transition écologique

Un tableau de bord de suivi du CRTE est établi et régulièrement renseigné, décrivant l'avancement des différentes mesures et actions (taux de réalisation, mobilisation des moyens et financement, indicateurs de résultat, etc.). Il est tenu à jour sous la responsabilité d'un représentant de l'intercommunalité et d'un membre désigné du comité technique. Il est examiné par le comité technique et présenté en synthèse au comité de pilotage. D'autres tableaux de bord partagés peuvent être établis de façon complémentaire.

Ce tableau de bord doit permettre l'agrégation des résultats de tous les CRTE et s'intègre au dispositif national d'évaluation de l'ensemble des CRTE. Le CEREMA peut apporter des conseils méthodologiques pour la définition des indicateurs et du dispositif d'évaluation du CRTE.

Article 10 – Entrée en vigueur et durée du contrat de relance et de transition écologique

L'entrée en vigueur du CRTE est effective à la date de signature du présent contrat.

Ce contrat prendra fin avec l'élection du prochain conseil communautaire.

Au terme du contrat, un bilan général sera conduit pour en évaluer les résultats.

Article 11 – Evolution et mise à jour du contrat de relance et de transition écologique

Le CRTE est évolutif. Il peut être modifié par avenant d'un commun accord de tous les partenaires et après avis du comité de pilotage.

Article 12 – Traitement des litiges

Les éventuels litiges survenant dans l'application du présent contrat seront portés devant le tribunal administratif de Grenoble.

Signé à Grenoble,

le

15 JUIL. 2021

Le préfet de l'Isère

Laurent PREVOST

Le président de l'intercommunalité



Le président du Conseil départemental de l'Isère



Annexes

Annexe 1 – Présentation du territoire et PCAET du Pays Voironnais

Annexe 2 – Tableau récapitulatif des actions 2021 sur le Pays Voironnais (CAPV + Communes)

Annexe 3 – Tableau récapitulatif des projets à moyen terme sur le Pays Voironnais (CAPV + Communes)

Annexe 4 – Protocole financier 2021

Annexe 5 – Convention «Action Cœur de Ville» de la commune de Voiron

Annexe 6 – Convention d'adhésion de la commune de Tullins, lauréate du dispositif « Petites Villes de Demain »

Annexe 7 – Panorama des contrats, plans ou démarches déjà engagés par l'intercommunalité



**CONVENTION FINANCIÈRE ANNUELLE
RELATIVE AU CONTRAT DE RELANCE ET DE TRANSITION ECOLOGIQUE
ANNÉE 2021**

ENTRE

Le Préfet de l'Isère ;

Le Président du Département de l'Isère

d'une part,

ET

La Communauté d'agglomération du Pays Voironnais, représentée par son Président

d'autre part,

dénommés les parties prenantes.

Préambule :

En tant qu'accord-cadre pluriannuel, le CRTE accompagne la mise en œuvre d'un projet de territoire à l'échelle du bassin de vie concerné. Il fédère l'ensemble des acteurs institutionnels publics amenés à porter ou à soutenir des actions permettant la réalisation de ce projet et s'inscrit en cohérence avec les stratégies et les outils d'intervention des parties prenantes. Le contrat décline des objectifs et un plan d'actions sur les thématiques prioritaires.

La présente convention financière 2021 liste les actions à engager pour l'année 2021.

Elles pourront être cofinancées par l'État, par des subventions qui seront demandées par les maîtres d'ouvrage, au titre des dotations et crédits disponibles, pour lesquelles les actions qu'ils portent seraient éligibles.

Les crédits régionaux, les crédits de droit commun du Conseil Départemental, des fonds européens ou d'autres sources de financement qui seraient destinées à apporter un complément financier aux opérations de la présente convention pourront être sollicités par les maîtres d'ouvrage.

VU le CRTE « Communauté d'agglomération du Pays Voironnais », signé le 15/07/2021, et plus particulièrement le plan d'actions opérationnel,

VU les financements prévus au titre de l'année budgétaire 2021 sur l'ensemble des dispositifs mobilisés dans la mise en œuvre du CRTE et de son plan d'actions,

Les parties prenantes, porteurs du CRTE, conviennent :

ARTICLE 1 : Objet

La présente convention a pour objet de déterminer les engagements financiers des porteurs du CRTE, pour l'engagement d'actions au cours de l'année 2021 au regard des actions inscrites dans le plan d'actions susvisé.

ARTICLE 2 : Descriptif des actions à engager en 2021

Ces actions, qui seront à engager en 2021, sont déclinées en annexe 1 de la présente convention.

Chacune d'elles se présente sous la forme d'une fiche-action qui comporte au moins les rubriques suivantes :

- l'axe prioritaire du contrat
- la désignation/l'objet de l'action
- sa localisation
- son descriptif sommaire
- le maître d'ouvrage
- le budget de l'action
- la part mobilisée par le maître d'ouvrage (minimum 20% ou 30% selon les cas)
- la part attendue par l'État (*dotation, crédit de droit commun crédits spécifiques,...*)
- les parts des autres contributeurs : signataires-partenaires du CRTE, autres cofinanceurs : (*contrat avec une collectivité, appel à projet, apports non financiers,...*)
- le calendrier de réalisation
- les indicateurs de suivi et d'évaluation.

Ainsi que toute autre indication utile aux cofinanceurs.

ARTICLE 3 : Financement des actions concrètes opérationnelles annuelles

Le financement de chacune des actions programmées en 2021 est réalisé sur la base des décisions fixant la contribution apportée, selon les modalités définies par chacun des dispositifs mobilisés.

Ainsi, concernant les dotations de l'État, la présente convention ne dispense pas le porteur de projet de déposer une demande de subvention auprès de la préfecture, qui sera instruite selon les règles les régissant. L'engagement financier de l'État au titre de la présente convention doit donc être compris sous réserve que les dossiers déposés de demande de subvention soient conformes et éligibles et que les crédits soient disponibles. Pour chaque opération retenue, un arrêté attributif de subvention sera édité.

Ainsi, concernant les dotations du Département, la présente convention ne dispense pas le porteur de projet de déposer une demande de subvention, qui sera instruite selon les règles les régissant. L'engagement financier du Département au titre de la présente convention doit donc être compris sous réserve que les dossiers déposés de demande de subvention soient conformes et éligibles et que les crédits soient disponibles.

Au titre de l'année budgétaire 2021, sur la base des actions programmées listées à l'annexe 1 de la présente convention, les crédits appelés s'élèvent ainsi, à **5 274 049,23€**, répartis comme suit: **4 114 595,23€** de l'État et **1 159 454€** du Département.

Axe	Action	Maître d'ouvrage (MO)	Montant total	Part MO	Part État	Part autres financeurs
	Renouvellement des collecteurs d'eaux usées du souterrain de la Morge à Voiron	CAPV	533 500 €		133 387,50 € DSIL Relance	Département € Région €
	Aménagement du quartier DiverCité à Voiron	CAPV	5 235 699 € HT		400 000 € DSIL	Département € Région €
	ZAC Rossignol République (4,5 hectares)	CAPV	22 568 526€HT		1 800 000 € Fonds Friche	Département € Région €
	Remplacement des menuiseries du bâtiment ancienne mairie école	Bilieu	25 250 € HT		16 625 € DSIL Relance	Département € Région €
	Rénovation énergétique et mise aux normes de 2 appartements communaux	Charnècles	98 109 € HT		39 244 € DSIL Relance	Département 16 000€ Région €
	Bâtiments scolaires : travaux d'amélioration protection thermique et installation d'une centrale de traitement de l'air	La Buisse	357 715 € HT		71 543 € DSIL Relance	Département 179 100€ Région €
	Rénovation thermique et sécurisation de bâtiments communaux (locaux associatifs)	La Murette	50 164,30 € HT		15 049 € DSIL Relance	Département € Région €
	Programme énergétique des bâtiments communaux	St Geoire en Valdaine	92 560 € HT		46 280 € DSIL Relance	Département 55 500€ Région €

Rénovation de 2 logements communaux situés à l'étage du bâtiment de l'école	Velanne	38 369 € HT	14 388,38 € DSIL Relance	Département € Région €
Rénovation thermique de bâtiment (salle associative)	Velanne	8 826 € HT	4 192,35 € DSIL Relance	Département € Région €
Création d'un réseau de chaleur et d'une chaufferie bois ZAC Divercité	Voiron	2 485 676,40 € HT	497 135 € DSIL Relance	Département € Région €
Restructuration de l'équipement de quartier de Brunetière	Voiron	1 750 000 € HT	350 000 € DSIL	Département 288 000€ Indicatif 2024 Région €
Acquisition et réaménagement des locaux du 3ème étage de l'espace CEVE pour y installer des services publics	Voiron	713 591,60 € HT	178 398 € DSIL	Département 48 863€ Indicatif 2022 Région €
Travaux de rénovation énergétique du gymnase Barcelone : rénovation des toitures avec un complexe isolant performant	Voiron	368 608 € HT	147 443 € DSIL Relance	Département 95 991€ Indicatif 2022 Région €
Travaux de restructuration du groupe scolaire Debelle (construction d'une école maternelle et restructuration du restaurant scolaire)	Voreppe	3 521 191,43 € HT	400 910 € DSIL	Département 476 000€ Dotation territoriale 2021 et 2022; Plan écoles Région €
Total crédits Etats sollicités par type de crédits	DET R	DSIL Relance	DSIL	Volet territorial du CPER 0€
	0 €	977 499,73 €	1 329 308 €	0€
				Fonds Friche
				1 800 000 €

ARTICLE 4 : Durée

La présente convention est signée pour l'année 2021 correspondant à l'année budgétaire.

Les actions inscrites devront être engagées dans l'année, les autorisations d'engagement de l'Etat devant être notifiées avant le 31 décembre 2021.

ARTICLE 5 : Suivi

Le comité de pilotage du CRTE assure le suivi de la réalisation des actions et des engagements des signataires et des partenaires.

Fait à Grenoble , le 15 JUIL. 2021

Le Préfet de l'Isère



Laurent PREVOST

Le Président de la Communauté d'agglomération du Pays Voironnais



Le président du Conseil départemental de l'Isère



CONTRAT DE RELANCE ET DE TRANSITION ÉCOLOGIQUE pour la communauté d'agglomération du Pays Voironnais

Compte tenu des évolutions du territoire, le nouvel exécutif communautaire, renouvelé en 2020, travaille actuellement à la nouvelle feuille de route du territoire pour conforter les enjeux, en retirer, ou en ajouter des nouveaux.

Cette nouvelle stratégie de territoire sera établie pour l'été 2021. Un avenant à cette première version du CRTE sera ainsi établi à l'automne pour mettre à jour les enjeux du territoire.

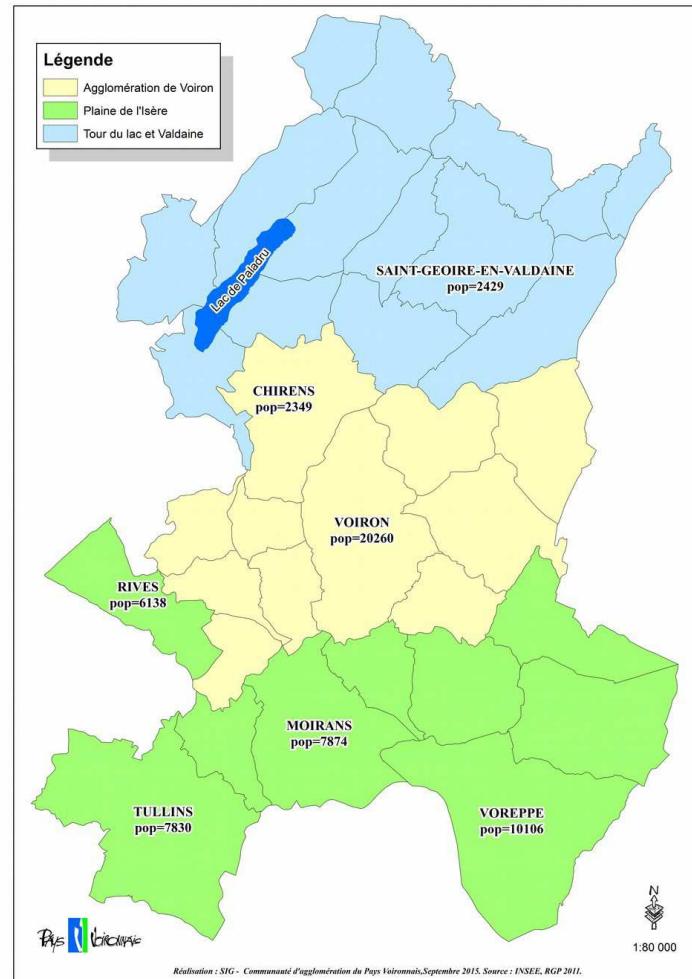
Il est cependant proposé ici une présentation générale du territoire et de ces enjeux avec une présentation du PCAET du Pays Voironnais qui a été validé en décembre 2019.

I) Présentation générale du territoire du contrat

1. Le Pays Voironnais : une communauté d'agglomération entre rural et urbain

Le Pays Voironnais est un territoire périurbain avec une campagne à typologie plutôt résidentielle. 14 communes du territoire sur les 31 qui le composent sont situées dans l'unité urbaine de Grenoble. Situés au centre et au sud du territoire ces communes sont de tailles diverses (581 habitants pour Pommiers la Placette, 10 106 pour Voreppe) avec une forte composante agricole ou forestière (Moirans est la 1ère commune agricole du Pays Voironnais avec 51 exploitations). L'articulation urbain/rural vécue au sein du territoire ne correspond cependant pas au zonage INSEE. En effet, le Pays Voironnais est une communauté d'agglomération à dominante rurale qui s'organise autour de 3 principales entités :

- La plaine de l'Isère : plaine alluviale agricole qui cohabite avec un espace de développement économique important (parc économique de Centr'alp entre Voreppe et Moirans).
- L'agglomération de Voiron et les collines du voironnais : bassin historique du développement économique autour de Voiron, aujourd'hui pôle de services et pôle commercial.



- Le secteur de Tour du lac de Paladru/ Valdaine : secteur rural où les activités agricoles, artisanales et touristiques sont dominantes.

Les fonctions urbaines du territoire sont assumées principalement par la ville-centre de Voiron qui dispose de fonctions de centralité importantes (hôpitalière, culturelle, services, transports, etc.).

Quatre pôles urbains complémentaires au sud du territoire rayonnent sur des bassins de services intermédiaires : Voreppe, Moirans, Tullins et Rives.

En dehors de ses 5 « pôles urbains », le territoire est caractérisé par des espaces majoritairement agricoles, naturels et forestiers. Il comprend notamment le secteur de Paladru- Val d'Ainan représentant 14 communes et près de la moitié de la superficie du territoire.

Entre agriculture d'élevage et dynamique touristique, le Pays Voironnais se partage en deux principales entités :

- Le secteur du lac de Paladru est riche en espaces naturels et concentre la majeure partie de l'activité touristique du territoire avec une offre de loisirs et de services tournée principalement autour du lac.

- La Valdaine représente un secteur agricole important orienté principalement autour de l'élevage (notamment laitier). Le bourg de St Geoire en Valdaine y assume quelques fonctions de centralité avec la présence de commerces et services de proximité.

La partie Est du territoire comporte 9 communes du Parc naturel régional de Chartreuse et se caractérise donc par des paysages de contrefort du massif de Chartreuse où la forêt est dominante.

Enfin l'Ouest de Voiron, bassin de vie du « cœur vert » du voironnais, est également un secteur agricole important entre maraîchage et élevage.

À l'échelle de l'ensemble du territoire : les espaces agricoles recouvrent 58 % des sols ; la forêt et les milieux semi-naturels représentent 31% du territoire et les zones humides occupent 2 % de l'espace.

2. Le ralentissement de la dynamique démographique

Comme tous les territoires périurbains, le Pays Voironnais a longtemps été caractérisé par une évolution rapide de sa population grâce notamment à l'arrivée de population en provenance de l'agglomération grenobloise.

Depuis quelques années, la dynamique démographique du territoire s'est inversée et il y a désormais davantage de personnes qui quittent le territoire que de personnes qui viennent s'y installer. Cette évolution tient en partie à la diminution de la taille des ménages du fait de la décohésion. Elle est aussi liée au renchérissement du coût du logement : seulement 20 % de l'ensemble des ménages du Pays Voironnais ont désormais les ressources suffisantes pour accéder à l'achat d'un logement neuf dont le coût moyen au m² se situe désormais au-delà des 2 850 €.

Malgré la crise, le coût du logement reste élevé du fait d'une production de logements neufs en net retrait notamment dans les pôles urbains qui voient ainsi leur poids de population continuer à diminuer par rapport à la population totale du territoire.

3. Les mutations du tissu économique

Comme dans l'ensemble du territoire national, le Pays Voironnais connaît un phénomène de désindustrialisation. Ce phénomène est cependant plus marqué compte tenu du poids encore

important occupé par les effectifs industriels dans le Pays Voironnais par rapport à la moyenne nationale.

26 % des salariés du privé travaillent encore dans l'industrie dans le Pays Voironnais alors qu'ils ne sont plus que 15 % en moyenne au niveau hexagonal.

Le territoire non seulement subit les contrecoups de la crise, mais il est aussi confronté à une véritable mutation de son tissu économique. La création d'emplois est désormais portée par la sphère résidentielle mais de ce point de vue, force est de constater que certains « moteurs économiques alternatifs » peinent à prendre le relais notamment pour le commerce.

4. Le développement des « fragilités » sociales

Le dernier fait marquant pour le territoire du Pays Voironnais est l'impact des évolutions des modes de vie et de la crise sur la demande sociale. Avec l'évolution des modes de vie et notamment le développement des couples de bi-actifs, l'éloignement croissant entre les lieux de résidence et les lieux de travail, la désynchronisation des temps sociaux et l'individualisation des modes de vie, la vie quotidienne peut vite devenir compliquée. Logiquement, les principales attentes des habitants concernent le développement de services publics leur permettant de mieux vivre au quotidien. Autre élément à prendre en compte, les effets de la crise très différents selon les catégories socioprofessionnelles, avec des catégories plus exposées comme les employés, les ouvriers, les retraités...

II/ Les enjeux du territoire

Compte tenu des évolutions du territoire, le nouvel exécutif renouvelé en 2020 travaille actuellement à la nouvelle feuille de route du territoire pour conforter les enjeux, en retirer, ou en ajouter des nouveaux.

Cette nouvelle stratégie de territoire sera établie pour l'été 2021. Un avenant à cette première version du CRTE sera ainsi mis en place pour mettre à jour les enjeux du territoire.

Le projet de territoire 2014-2020 était construit autour des 5 grands enjeux suivants :

1. Conforter le statut de pôle d'équilibre du Pays Voironnais et ses fonctions de centralité :

Le premier défi consiste à conforter le statut de pôle d'équilibre du Pays Voironnais et les fonctions de centralité de Voiron. La spécificité du Pays Voironnais réside dans sa capacité à organiser non seulement des fonctions résidentielles, non seulement des fonctions économiques mais aussi des fonctions de centralité et de services. C'est cet équilibre qui lui confère une certaine autonomie fonctionnelle par rapport à son grand voisin grenoblois et justifie son autonomie politique. L'évolution « naturelle » du territoire ne garantit pas automatiquement le maintien d'un bon équilibre entre les fonctions résidentielles les fonctions économiques et les fonctions de services et réclame une mobilisation forte de la puissance publique.

La Communauté du Pays Voironnais est ainsi très présente aux côtés de sa ville-centre, Voiron. Elle participe au financement de la construction du nouveau pôle hospitalier, à l'aménagement du pôle d'échanges et aux quartiers Rossignol-République et DiverCité. La Communauté reprend également

la gestion et le financement de l'équipement culturel "Grand Angle" situé à Voiron mais qui profite à l'ensemble des 93 000 habitants du Pays Voironnais.

2. Relancer la dynamique démographique et maintenir l'équilibre social et générationnel du territoire :

Il s'agit d'une part de relancer la dynamique démographique et d'autre part de maintenir l'équilibre social et générationnel sur le territoire. Il y a désormais davantage de personnes qui quittent le Pays Voironnais que de personnes qui viennent s'y installer. Il est nécessaire d'inverser cette tendance et pour ce faire, relancer la dynamique de construction de logements abordables, notamment dans les pôles urbains. Le rôle de la communauté est ici déterminant, elle a adopté un **PLH programme local de l'habitat** qui a comme priorités de promouvoir de nouvelles façons d'habiter et de rénover les quartiers, réhabiliter, améliorer et adapter les logements existant.

3. Accompagner les mutations structurelles du tissu économique et développer de nouveaux moteurs générateurs d'emploi

Au-delà de la crise économique, le territoire du Pays Voironnais est confronté à une véritable mutation de son tissu économique. La tertiarisation de l'économie est extrêmement favorable aux métropoles. Elle oblige les territoires intermédiaires comme le Pays Voironnais à se réinventer. Il existe un stock d'emplois industriels très important sur le territoire mais la part des emplois industriels dans le Pays Voironnais va diminuer. Le Pays Voironnais souhaite soutenir le tissu économique existant afin de faire en sorte que les effectifs productifs diminuent le moins rapidement possible. Il est indispensable de trouver et de développer de nouveaux moteurs générateurs d'emploi : rééquilibrer la production de m² commerciaux sur le territoire, privilégier de nouvelles formes d'urbanisme commercial tout en continuant à développer le commerce de proximité. Il s'agit ici de soutenir l'économie préentielle du territoire pour capter la richesse produite sur le territoire afin que celle-ci soit consommée et redistribuée sur place à travers notamment le commerce de proximité.

4. Développer un haut niveau de services aux habitants :

Afin de renforcer l'attractivité du territoire, de répondre à l'évolution des modes de vie et de faciliter le quotidien des ménages mais aussi de lutter contre le développement accéléré des inégalités. Cela passe par le renforcement des infrastructures et des dispositifs en faveur de la petite enfance, de l'enfance et de la jeunesse mais également par l'accompagnement du vieillissement de la population. Cela se traduit par un maintien confirmé de l'aide à domicile aux personnes âgées et handicapées sur le territoire, ainsi que par l'organisation d'un accès équitable aux service de garde de la petite enfance, ou encore par une politique de prévention jeunesse et un dispositif de réussite éducative. Enfin en proposant également un accompagnement social des quartiers en lien avec les différentes réhabilitations de quartier d'habitat social en cours sur le territoire (Voiron, Voreppe et Moirans).

5. Organiser la transition énergétique et orienter le territoire vers un développement plus durable :

La Communauté du Pays Voironnais s'est investie depuis de très nombreuses années en faveur de la protection de l'environnement. Bien avant l'adoption des directives nationales et européennes, elle

s'est dotée de l'ensemble des politiques publiques environnementales nécessaires au maintien des grands équilibres environnementaux du territoire.

Le Pays Voironnais s'est doté en 2012 d'un Agenda 21 et d'un Plan Climat Énergie Territorial.

En 2016 le Pays Voironnais et le Parc Naturel Régional de Chartreuse ont été labellisés territoire à énergie positive avec comme ambition de diviser par 2 la consommation énergétique du territoire et d'accéder à l'autonomie énergétique en produisant 100 % d'énergies renouvelables d'ici 2050.

En 2019, la Communauté du Pays Voironnais, conformément à la loi de transition énergétique, a adopté son nouveau Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET). Il constitue la feuille de route « climat-air-énergie » du Pays Voironnais pour les 6 prochaines années et vise à répondre aux attentes fortes exprimées par la population en matière de qualité de l'air et de santé publique, de développement des énergies renouvelables et d'évolution des pratiques notamment en matière de mobilité.

Enfin un enjeu spécifique lié à **l'agriculture et à l'alimentation** sera fortement développé dans ce nouveau mandat. L'activité agricole est importante sur le territoire Voironnais, elle est à maintenir, car elle structure et façonne le paysage du Pays Voironnais. En dépit de la progression de l'urbanisation, les espaces agricoles restent dominants et représentent en 2015, 18 500 ha, soit 49% du territoire. (Source : SPOT Thema, 2015).

Aujourd'hui plus de la moitié des exploitants âgés de 55 ans et plus déclarent ne pas avoir trouvé de successeur. La dynamique de renouvellement générationnel identifiée sera-t-elle suffisante pour assurer la transmission des 10% des exploitations concernées sur le territoire ? Il s'agit principalement des filières bovines.

De nouveaux défis et des questionnements émergent à la fois pour le monde agricole (Les filières bovines et céralières, économiquement importantes pour le territoire, pourraient-elles se révéler fragiles sur la durée ? La poursuite de l'agrandissement des exploitations : quelles conséquences sur la qualité des paysages agricoles (haies, bosquets...) et sur le nombre d'exploitations (donc l'emploi agricole) ainsi que pour le développement et la structuration d'une alimentation locale de qualité ? Quelle place pour la diversité de l'agriculture du Voironnais dans les filières alimentaires locales ? Comment développer l'accessibilité aux produits locaux de qualité par exemple en soutenant le développement de la commercialisation de proximité ? Comment agir sur la demande pour faire évoluer l'offre en restauration collective ? Comment renforcer les moyens de la politique alimentaire interterritoriale ?

Ces interrogations constituent les défis du nouveau mandat, à la croisée avec la transition énergétique, la politique foncière et les enjeux économiques.

III/ Le Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET) 2019-2030 du Pays Voironnais

■ Les objectifs affichés dans le PCAET du Pays Voironnais :

Le Pays Voironnais a défini des objectifs de réduction de la consommation énergétique et de production d'énergies renouvelables à plusieurs échéances :

> Concernant la réduction de la consommation énergétique, il s'agit de passer d'une consommation de 2 458 GWh/an en 2014 à 1 843 GWh/an en 2035 (- 25 %) et à 1 229 GWh/an en 2050 (- 50 %)

> Concernant la production d'énergies renouvelables locales, il s'agit de passer d'une production de 125 GWh/an en 2014 à une production de 325 GWh/an en 2030 (+ 256 %) et à 1 229 GWh/an en 2050 (+ 983 %). En 2050, 100 % de l'énergie consommée dans le territoire doit être issue d'une production locale d'énergies renouvelables.

Dans le cadre du PCAET, il s'agit donc d'ici 2030 de réduire de 20 % la consommation d'énergie dans le Pays Voironnais et d'augmenter la production d'énergies renouvelables de 200Gwh/AN.

■ Le PCAET du Pays Voironnais : 25 actions structurées en 4 axes stratégiques

1. Organisation, gouvernance et mobilisation des acteurs

Il s'agit pour la collectivité de mettre en œuvre une organisation interne lui permettant d'atteindre les objectifs définis et de s'assurer de la prise en compte des thématiques climat-air-énergie, dans l'ensemble de ses politiques et services. Il s'agit d'autre part, de sensibiliser et de mobiliser tous les acteurs du territoire (collectivités, citoyens, acteurs économiques et associatifs) dans le portage d'actions et le changement de comportement, particulièrement en termes de déplacements, d'utilisation des bâtiments et de perception des énergies renouvelables

Les actions suivantes sont identifiées sur cet axe :

- Renforcer la prise en compte du PCAET dans les projets du territoire
- Intégrer des objectifs environnementaux dans la commande publique
- Changer de comportement au profit de tous les modes de déplacement alternatifs
- Changer de comportement afin de réduire les consommations énergétiques des bâtiments
- Changer de regard sur les énergies renouvelables
- Accompagner la prise en compte des enjeux climat-air-énergie dans les entreprises

2. Utilisation rationnelle de l'énergie et performance climatique

Au regard de l'impact des secteurs des transports et du bâti, il s'agit de rationaliser les déplacements quotidiens, d'optimiser le transport de marchandises et d'accélérer la rénovation énergétique du bâti (logements, bâti tertiaire public ou privé...). Il s'agit aussi de rendre le bâti neuf ou ancien résilient au changement climatique, notamment aux fortes chaleurs, et de favoriser l'utilisation du bois et de matériaux biosourcés locaux en rénovation ou construction. Enfin, la réduction de la précarité énergétique liée au chauffage ou aux déplacements constitue la priorité de cet axe .

Les actions suivantes sont identifiées sur cet axe :

- Renforcer l'intermodalité et développer le covoiturage

- Développer la mobilité active
- Dynamiser la transition énergétique des véhicules
- Optimiser le transport de marchandises
- Rénover massivement le bâtiment
- Promouvoir l'utilisation des matériaux biosourcés
- Réduire l'impact climatique de l'agriculture et de l'alimentation
- Réduire l'impact climatique des déchets

3. Accélération de la production d'énergies renouvelables locales

Au regard de l'ambition de l'objectif TEPOS, il s'agit de focaliser les actions sur 4 principales filières au potentiel avéré : les chaufferies bois collectives et réseaux de chaleur, les grands projets photovoltaïques, l'éolien et la méthanisation. La question de la mobilisation et de l'utilisation durable des ressources énergétiques locales fait également partie de cet axe, en particulier concernant le bois-énergie.

Les actions suivantes sont identifiées sur cet axe

- Concrétiser des projets d'énergies renouvelables
- Améliorer la combustion du bois bûche
- Faciliter la mobilisation de la ressource bois énergie privée
- Réduire la dépendance aux énergies fossiles des logements

4. Territoire résilient

Au regard des aléas climatiques identifiés et de l'impact de la pollution de l'air, la notion de résilience territoriale consiste à anticiper les perturbations actuelles et à venir, et à en minimiser les effets ; à réduire l'exposition des habitants et à préserver les écosystèmes naturels. Il s'agit notamment d'adapter l'urbanisme aux enjeux de la transition énergétique, de prévenir la raréfaction de la ressource en eau, d'améliorer le stockage du carbone et de préserver davantage la biodiversité. Une réflexion est également envisagée afin de mieux cerner les conséquences sur le Pays Voironnais d'une raréfaction de ses ressources énergétiques, alimentaires et naturelles.

Les actions suivantes sont identifiées sur cet axe :

- Renforcer la prise en compte des critères air-énergie-climat dans les documents d'urbanisme et les projets d'aménagement
- Prévenir la raréfaction de la ressource en eau
- Développer l'utilisation du bois local dans la construction et la rénovation
- Adapter les pratiques agricoles et forestières au changement climatique et renforcer le stockage du carbone
- Préserver la biodiversité
- Améliorer la connaissance locale du changement climatique et sensibiliser la population
- Plan d'urgence en cas de raréfaction subie des ressources énergétiques, naturelles et alimentaires

Dans le cadre du PCAET, il s'agit donc d'ici 2030 de réduire de 20 % la consommation d'énergie dans le Pays Voironnais et de 50 % d'ici 2050.

Le secteur des transports offre le potentiel de réduction des consommations énergétiques le plus important via notamment l'amélioration du remplissage des véhicules, le développement des modes

doux, l'amélioration de la performance des véhicules et l'optimisation du transport de marchandises. Le secteur résidentiel offre également un potentiel considérable grâce à la rénovation énergétique de 33 000 logements du parc privé et 3 300 du parc public. De même, la rénovation de 95 % des bâtiments tertiaires publics et de 85 % des bâtiments tertiaires privés permettra de réduire considérablement les consommations du secteur tertiaire. S'agissant du secteur industriel, le potentiel d'économies d'énergie mise sur une amélioration de l'efficacité énergétique des process tout en maintenant le tissu industriel local. Enfin, une évolution des pratiques agricoles (usage des carburants, chauffage des équipements et diminution des intrants) permettra de réduire les consommations du secteur

Le PCAET fixe également comme objectif une augmentation de la production d'énergies renouvelables locales de 200 Gwh/AN supplémentaires d'ici 2030 et de 1 000 GWh d'ici 2050. Toutes les filières doivent contribuer à l'atteinte de cet objectif ambitieux. Le PCAET se focalise particulièrement sur les réseaux de chaleur bois, les centrales photovoltaïques en toiture ou ombrières de parking, la méthanisation agricole ou des boues de station d'épuration et l'éolien. Voir ci-contre le potentiel productif de chaque énergie renouvelable

■ Recommandations générales du PCAET du Pays Voironnais

Pour éviter et réduire les risques d'incidences négatives liés aux projets mis en œuvre dans le cadre du PCAET, les recommandations générales suivantes sont proposées :

Impérialisation des sols et ruissellements pluviaux :

- > Privilégier les aménagements sur des sites déjà artificialisés (friches, délaissés de voiries...).
- > Limiter l'imperméabilisation (recours à des matériaux semi-perméables, drainants...).
- > Garantir une gestion optimale des eaux pluviales pour maîtriser les ruissellements.
- > Privilégier des matériaux et couleurs qui limitent la formation des îlots de chaleur urbains.
- > Végétaliser les aménagements.

Biodiversité et milieux naturels :

- > Éloigner les aménagements des réservoirs de biodiversité, corridors écologiques, zones humides, etc. en définissant des zones tampons pour limiter les nuisances.
- > Limiter la pollution lumineuse.
- > Anticiper un entretien des futurs aménagements sans produit phytosanitaire et avec des besoins en eau limité

Ressource en eau :

- > Éloigner les futurs aménagements des zones humides, cours d'eau et captages.
- > Anticiper un entretien des futurs aménagements sans produit phytosanitaire et avec des besoins en eau limités.

Exposition de la population aux risques majeurs :

- > Implanter les aménagements en dehors des secteurs soumis à des aléas naturels.

Qualité du patrimoine paysager ou bâti

- > Implanter les aménagements en dehors des sites paysagers d'enjeux majeurs identifiés (SCoT), pour limiter leur impact visuel.

Annexe 1 - Présentation du territoire et PCAET du Pays Voironnais

- > Suivre les recommandations du Schéma régional éolien abrogé pour les projets éoliens.
- > Associer les Architectes des Bâtiments de France pour les projets à proximité de Monuments historiques.
- > Renforcer les mesures d'intégration paysagère des aménagements.

IV) Les communes membres et la répartition de la population du Pays Voironnais



Annexe 1 - Présentation du territoire et PCAET du Pays Voironnais

Nom de la commune	Population municipale	Population comptée à part	Population totale	Taux de croissance annuel moyen sur la période 2013-2018
Billeu	1 560	43	1 603	1,0%
La Buisse	3 189	68	3 257	0,1%
Charandieu	769	20	789	1,2%
Charavines	1 914	46	1 960	1,0%
Chamédes	1 405	26	1 431	-1,4%
Chirens	2 352	45	2 397	-0,1%
Coublevie	5 026	397	5 423	1,0%
Massieu	752	17	769	0,7%
Mertas	483	18	501	-0,6%
Molrans	7 675	159	7 834	-0,6%
Montferrat	1 610	23	1 633	1,3%
La Murette	1 860	65	1 925	0,2%
Réaumont	1 010	31	1 041	-0,2%
Rives	6 606	82	6 688	1,0%
Saint-Aupre	1 147	53	1 200	0,7%
Saint-Blaise-du-Buis	1 071	25	1 096	1,3%
Saint-Buell	723	10	733	0,6%
Saint-Cassien	1 156	42	1 198	0,7%
Saint-Étienne-de-Crossey	2 581	106	2 687	0,1%
Saint-Geoirs-en-Valdaine	2 390	41	2 431	0,0%
Saint-Jean-de-Molrans	3 543	79	3 622	1,3%
Saint-Nicolas-de-Macherin	958	24	982	1,0%
Saint-Sulpice-des-Rivoires	430	12	442	-0,6%
La Sure en Chartreuse	985	30	1 015	0,0%
Tullins	7 719	122	7 841	0,3%
Velanne	543	6	549	1,2%
Villages du Lac de Paladru	2 507	60	2 567	1,1%
Voltron	20 248	496	20 744	0,3%
Volissant	230	10	240	1,3%
Voreppe	9 229	372	9 601	-0,7%
Vourey	1 702	48	1 750	0,7%
Total Pays Voironnais	93 573	2 576	96 149	0,4%
ISERE	1 263 563		1 288 406	0,6%
RHÔNE ALPES AUVERGNE	7 994 459		8 167 945	0,6%
FRANCE	66 732 538		67 973 330	0,4%

Populations légales des communes du Pays Voironnais en vigueur au 1er janvier 2021

Mise à jour : décembre 2020

en habitant

Champ : Pays Voironnais, limites territoriales en vigueur au 1er janvier 2020

Date de référence statistique : 1er janvier 2016

Insee, Recensement de la population 2016 et 2013

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU PAYS VOIRONNAIS

CRTE 2021-2026

ACTIONS OPERATIONNELLES 2021

THEMATIQUE	INTITULE DU PROJET	LEU	MDO	CALENDRIER	COUT HT
Aménagement	Aménagements du quartier Gare de Moirans	Moirans	CAPV	4ème trim 2021	2 162 954 €
Aménagement	Aménagements du quartier DiverCité à Voiron	Voiron	CAPV	3ème trim 2021	5 235 699 €
Service aux territoires et citoyens	Gymnase Lafaille à Coublevie et Beghin à Moirans : création d'un mur de vitesse, travaux de rénovation des sols et des éclairages (LED)	Coublevie et Moirans	CAPV	3ème trim 2020	522 257 €
Eau, nature et biodiversité	Requalification et agrandissement de la STEP Aquantis	Moirans/ voreppe	CAPV	2ème trim 2021	15 950 000 €
Eau, nature et biodiversité	Renouvellement des collecteurs d'eaux usées du souterrain de la Morge	Voiron	CAPV	2ème trim 2021	533 550 €
Agriculture et alimentation	Construction d'une légumerie et d'une conserverie, ZA de Chantarot	Vourey	CAPV	4ème trim 2021	1 913 578 €
Service aux territoires et citoyens	Résidence pour personnes âgées (Résidence Plein Soleil) : travaux rénovation thermique + mise aux normes d'accessibilité	Montferrat	CAPV	2022	1 155 476 €
Mobilités	Aménagement voie verte Centr'Alp-Voreppe 1 ^{er} tronçon	Voreppe	CAPV	4ème trim 2021	412 984 €
Service aux territoires et citoyens	Création local multifonctions piste athlétisme la Brunerie	Voiron	CAPV	4ème trim 2021	200 000 €
Mobilités	Aménagement arrêt transport le Gay Giratoire à la Buisse	La Buisse	CAPV	2ème sem 2021	125 361 €
Aménagement/ Service aux territoires et citoyens / Economie verte et circulaire	Construction d'un bâtiment d'animation	Plaine d'accueil et de loisirs de Charavines	Charavines	juin 2021	134 373 €
Energie/ Aménagement	Rénovation thermique de l'école maternelle et installation d'une centrale de traitement de l'air à l'école élémentaire	Ecole maternelle et élémentaire	La Buisse	juil. 2021	298 500 €
Energie/ Aménagement/ Economie verte et circulaire	Construction de nouveaux services techniques communaux	La Buisse	La Buisse	APD : sept2021; Tvx : juin 2022	886 500 €
Aménagement	Confortement du pont sur l'Ainan	Pont de l'Ainan	Massieu	4ème trim 2021	48 620 €
Service aux territoires et citoyens / Aménagement	Construction d'un équipement aquatique	Moirans	Moirans	4ème trim 2021	5 652 706 €
Aménagement	Soutien au commerce et à l'artisanat par la tranquillité publique et la mise en valeur du patrimoine bâti : vidéoprotection; travaux de la Halle, ...	Rives		2021	245 000 €
Energie/ Aménagement	Rénovation thermique et réhabilitation de trois écoles communales	Rives		mai-21	662 650 €
Aménagement	Réhabilitation de l'école Libération	Rives		Été 2022	1 500 000 €
Aménagement/ Service aux territoires et citoyens / Energie	Rénovation thermique et acoustique de 4 salles de classe, de la salle d'accueil/motricité, et du dortoir	Ecole	Charnècles	Eté 2021	122 270 €
Energie	Rénovation de l'éclairage public	Charnècles		2-eme trimestre 2021	91 538 €
Service aux territoires et citoyens	Transfert des locaux de la police municipale	Voiron		2021-2023	1 000 000 €
Service aux territoires et citoyens	Acquisition et réfection de l'Espace CEVE 3ème étage	Voiron		2021	713 592 €

Energie	Création d'un réseau de chaleur et d'une chaufferie Bois	Voiron	2021-2025	2 485 676 €
Service aux territoires et citoyens	Restructuration d'équipement (RIH Brunetière)	Voiron	2021	1 750 000 €
	Restructuration d'espaces publics – Brunetière	Voiron	2020-2022	1 450 678 €
Service aux territoires et citoyens	Groupe scolaire Criel -Travaux de réparation des désordres structurels	Voiron	2021	487 798 €
Aménagement	Rue de Bourg de Péage	Voiron	2021	140 408 €
Aménagement	Plantation de 1 000 arbres	Voiron	2021-2024	800 000 €
Energie	Rénovation énergétique du Gymnase Barcelone	Voiron	2021	330 000 €
Aménagement	Mise en accessibilité de 13 ERP communaux	Tullins	2021-2022	538 750 €
Aménagement	Aménagement d'un parking en centre-ville sur l'ancienne propriété BRACCO	Tullins	2021	140 000 €
Aménagement/ Mobilité	Aménagement du carrefour Michel Perret	Tullins	2021	30 000 €
Aménagement/ Mobilité	Sécurisation d'une voie structurante avenue de la Contamine à Tullins	Tullins	2021	110 000 €
Service aux territoires et citoyens	Rénovation de l'église Saint Laurent des Prés	Tullins	2021-2022	146 079 €
Energie	Renouvellement de la chaufferie bois et raccordement de l'école sur le réseau de chauffage	Réaumont	2021	180 209 €
Energie	Rénovation énergétique des bâtiments communaux : Isolation, menuiseries, création d'un réseau de chaleur	Saint-Geoire-En-Valdaine	Juin 2021-2023	1 437 810 €
Aménagement/ Service aux territoires et citoyens /Energie	Création d'une agence postale communale, restructuration de la mairie et déplacement de la salle des mariages	Bilieu	2021	100 853 €
Aménagement/ Service aux territoires et citoyens /Energie	Rénovation, agrandissement, mise aux normes accessibilité de la salle polyvalente	Bilieu	2021	950 460 €
Aménagement/ Service aux territoires et citoyens	Construction-extension-rénovation des écoles maternelles et primaires	Coublevie	2022-2024	7 000 000 €
Aménagement	Aménagement du parc de la mairie et réhabilitation de la halle du parc	Couplevie	2022	400 000 €
Aménagement	OAP Vernatet	Montferrat	2021	261 000 €
			TOTAL	58 307 328 €

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU PAYS VOIRONNAIS

CRTE 2021-2026

PROJETS A MOYEN TERME

THEMATIQUE	INTITULE DU PROJET	LIEU	MDO	CALENDRIER	COUT HT	Observation
Services aux territoires et citoyens	Création d'un Espace France Service	Saint-Geoire-en-Valdaine	CAPV	2021-2023	1 500 000 €	L'estimation financière sera revue sur la base du programme qui sera établi cet été
Services aux territoires et citoyens	Création d'un Espace France Service	Tullins	CAPV	NC	NC	Aucun élément à ce jour sur cette opération. Tullins est labellisé Petite Ville de Demain. Ce projet est inscrit dans la convention d'adhésion PVD
Aménagement	Réhabilitation thermique de bâtiments publics	Centre technique de Coublevie + Start'Alp à Voreppe + Gymnase Sydney à Voiron	CAPV	NC	NC	Opérations en lien avec une réflexion plus globale en cours sur la réorganisation des locaux de la CAPV
Economie verte et circulaire	Mutation du site écologique	La Buisse	CAPV	2021-2025	8 100 000 €	Objectifs : reconversion du centre de tri, modernisation des processus de valorisation de la biomasse , réaménagement global du site
Mobilités	Aménagements cyclables	Centr'Alp	CAPV	2020-2030	10 000 000 €	Le schéma vélo récemment abouti à la CAPV prévoit des investissements pour les amngt cycles estimés à 10M€ sur 10ans
Mobilités	Conversion de la flotte poids lourds du Pays Voironnais	-	CAPV	conversion des bus réalisée pour 2024	NC	Conversion énergétique des flottes gérées en régies (eau, déchets, patrimoine) et des flottes de bus et cars affectés à l'exploitation du réseau de bus
Mobilités/Aménagement/ Services aux territoires et citoyens	Revitalisation du Centre bourg de Charavines	Centre bourg	Charavines	2021-2024	2 687 684 €	Revitalisation d'ensemble du centre bourg pour conforter le coeur historique de Charavines (attractivité résidentielle, économique, commerciale et artisanale)
Eau, nature et biodiversité/ Aménagement/ Agriculture et alimentation	Création et animation d'un éco-site	Charavines		2022-2023	600 000 €	Engagement d'un processus global d'éco-développement : création d'une mare, d'un site de broyage, de compostage, ressourcerie Locale, de circuits de découverte, ...
Mobilités/Aménagement/ Energie	Requalification du centre bourg	Centre bourg	La Buisse	2021-2023	2 000 000 €	Requalification des espaces publics pour l'attractivité du village : flux routier, embellie paysagère, attractivité commerciale,...
Aménagement/Energie/ Services aux territoires et citoyens	Construction d'une nouvelle MJC ; extension de l'école élémentaire ; extension du restaurant scolaire	La Buisse		2021-2024	4 000 000 €	Créer un pole éducatif, jeunesse, culturel, intergénérationnel
Mobilités	Aménagement d'un cheminement doux	Secteur du Gay	La Buisse	2023	760 000 €	Création d'une liaison douce entre le centre ville et le Hameau du Gay – 3ème phase
Mobilités	Mobilité globale sur le territoire et renforcement de la sécurité aux abords des écoles	Moirans		2021-2024	NC	Développer les déplacements de proximité dans le cadre d'une politique de décarbonation des déplacements et de sécurisation renforcée aux abords des écoles
Services aux territoires et citoyens	Création d'un pôle petite enfance	Champlong-les-fleurs	Moirans	2021-2024	1 298 510 €	Dans le cadre du réaménagement du quartier Champlong - Les Fleurs, la Ville envisage la création d'un pôle Petite Enfance regroupant les associations La Balancelle, Le Petit Pré, l'AIPE.
Aménagement	Requalification de la rue de la République et de la Place de la Libération	Rives		2021-2024	2 000 000 €	pour améliorer le confort des usagers et ainsi renforcer l'attractivité du centre-ville.
Aménagement/Services aux territoires et citoyens	Travaux de réhabilitation et valorisation des équipements publics	Rives		2022-2026	7 500 000 €	Mairie et salle des fêtes : 1 000 000€. Gymnase : 1 500 000€ Piscine : 3 000 000€ Bouleodrome et maison des associations : 1 000 000€ Salle des fêtes François Mitterrand : 1 000 000€
Energie/Aménagement	Remplacement de la chaufferie fuel des bâtiments communaux par une chaufferie bois + rénovation thermique des bâtiments	Charnècles		2021-2022	326 000 €	Chaufferie bois = 326 000 € ; Pas de chiffrage pour la réhab thermique
Energie	Remplacement des véhicules thermiques de la commune	Charnècles		NC	NC	projet en réflexion, à définir
Mobilités	Aménagement et sécurisation de la voirie	Charnècles		2021-2022	NC	Sécurisation des déplacements dans le village. Etude en cours de lancement pour réaliser un schéma de circulation multi-usages
Energie/Mobilité	Aménagement d'un parking avec ombrières solaires	Charnècles		2022-2023	90 000 €	Réaménagement du parking école/mairie : 89 781 € HT – Pas d'estimation pour les ombrières et les points de recharges
Services aux territoires et citoyens	Aménagement d'un espace de co-working dans un ancien appartement communal	Charnècles		2021-2023	NC	Les études (réovation nécessaire, travaux d'aménagement) pourraient démarrer en 2022, et les travaux dans la foulée
Agriculture et alimentation	Création d'une cuisine centrale pluri-communale	St Etienne de Crossey, St Aupre et St Nicolas de Macherin	NC	NC		projet en réflexion, à définir
Aménagement/Services aux territoires et citoyens	Maison de la santé	Voiron		2022-2023	1 000 000 €	Créer une structure en centre ville afin d'accueillir entre 10 et 15 professionnels de la santé en complément de l'hôpital

Aménagement/Services aux territoires et citoyens	Reconversion du site de l'ancien hôpital	Voiron	2022-2024	NC	Développer un projet urbain sur l'ancien site de l'hôpital de Voiron d'une superficie de 13 ha
Aménagement/Mobilité	Création des Parkings Grand Angle, Divercité et Tardy	Voiron	2022-2023	7 300 000 €	Construction et/ou agrandissement de 3 parkings en centre-ville
Aménagement/Mobilité	Requalification du Mail	Voiron	2022-2023	6 000 000 €	Requalification du cours Sénozan pour en faire un trait d'union végétalisé entre la mairie et l'église Saint Bruno
Energie	Réhabilitation thermique EPHAD et Pierre Blanche	Voiron	2022-2024	4 500 000 €	Bâtiments anciens qui nécessitent une attention particulière au vu des consommations énergétiques actuelles
Aménagement/Mobilité/ Energie	Requalification urbaine Baltiss	Voiron	2022-2023	1 800 000 €	Réhabilitation et extension sur 30m ² de la maison de quartier et création d'un espace petite enfance
Services aux territoires et citoyens	Transfert-extension du cinéma	Tullins	2021-2023	NC	Transfert et de l'extension du cinéma Paradiso à l'emplacement de l'ancienne caserne de pompiers située place Jean Jaurès. Pas de chiffrage à ce jour.
Services aux territoires et citoyens / Energie	Construction d'un bâtiment scolaire en remplacement de deux préfabriqués au sein du groupe scolaire de Fures	Tullins	2022-2023	NC	Construire de nouveaux bâtiments neufs et à jour des normes d'isolation. Pas de chiffrage à ce jour
Services aux territoires et citoyens	Création d'un espace de vie et d'échanges intergénérationnel	Réaumont	2021-2023	500 000 €	Réflexion en cours. Synergie avec la bibliothèque
Aménagement/ Services aux territoires et citoyens	Aménagement intergénérationnel	Saint-Geoire-en-Valdaine	2021-2023	195 000 €	Création d'un espace ludosportif, d'un espace de détente et vue panoramique, d'un espace partagé
Aménagement/ Services aux territoires et citoyens	Lecture publique / Espace de services au public	Saint-Geoire-en-Valdaine	2021-2023	NC	Organiser la lecture publique sur le bassin de vie au sein de l'espace france services
Aménagement	Rénovation et extension de l'école Vendémiaire	Saint-Jean-de-Moirans	2022-2023	3 641 400 €	rénovation des anciens bâtiments et création d'un bâtiment pour extension du groupe scolaire
Aménagement/ Services aux territoires et citoyens/ Alimentation/ Energie	Restructuration/extension de l'espace cantine, garderie du groupe scolaire	Bilieu	2022-2023	813 250 €	Faire de la cantine un lieu convivial et peu bruyant, créer un accueil de loisirs
Aménagement/ Services aux territoires et citoyens	Création d'un tiers lieu	Bilieu	2024-2026	193 550 €	Transformation de l'actuelle maison des associations
Aménagement	Aménagement du Cœur de village	Coublevie	2022-2026	NC	Repenser un vrai cœur de village, une centralité vivante et appropriée par les habitants, située de manière stratégique
Aménagement	Aménagement de la Route de Grenoble	Coublevie	2023-2026	NC	La route de Grenoble est l'entrée de Coublevie mais aussi l'entrée de l'agglomération voironnaise. Elle est entièrement à repenser (voies, activités économiques, logements, services)
Aménagement/Mobilité	Plan de circulation et mobilités douces	Coublevie	2022-2026	300k€/an	Recherche de cohérence avec le Schéma vélo et aménagements en direction des cyclistes.
Eau, nature et biodiversité	Gestion des cours d'eau	Couplevie	2023	NC	Amélioration des ouvrages de protection contre les inondations afin de sécuriser les zones habitées à proximité
Services aux territoires et citoyens	Couvent des Dominicains	Couplevie	2023	4 000 000 €	Transformer ce bâtiment en maison culturelle et associative au service des habitants et des associations du territoire
Services aux territoires et citoyens	Cuisine scolaire inter-communale	Couplevie	2024	NC	Création d'une cuisine scolaire mutualisée avec d'autres communes



**CONVENTION FINANCIÈRE ANNUELLE
RELATIVE AU CONTRAT DE RELANCE ET DE TRANSITION ECOLOGIQUE
ANNÉE 2021**

ENTRE

Le Préfet de l'Isère ;

Le Président du Département de l'Isère

d'une part,

ET

La Communauté d'agglomération du Pays Voironnais, représentée par son Président

d'autre part,

dénommés les parties prenantes.

Préambule :

En tant qu'accord-cadre pluriannuel, le CRTE accompagne la mise en œuvre d'un projet de territoire à l'échelle du bassin de vie concerné. Il fédère l'ensemble des acteurs institutionnels publics amenés à porter ou à soutenir des actions permettant la réalisation de ce projet et s'inscrit en cohérence avec les stratégies et les outils d'intervention des parties prenantes. Le contrat décline des objectifs et un plan d'actions sur les thématiques prioritaires.

La présente convention financière 2021 liste les actions à engager pour l'année 2021.

Elles pourront être cofinancées par l'Etat, par des subventions qui seront demandées par les maîtres d'ouvrage, au titre des dotations et crédits disponibles, pour lesquelles les actions qu'ils portent seraient éligibles.

Les crédits régionaux, les crédits de droit commun du Conseil Départemental, des fonds européens ou d'autres sources de financement qui seraient destinées à apporter un complément financier aux opérations de la présente convention pourront être sollicités par les maîtres d'ouvrage.

VU le CRTE «Communauté d'agglomération du Pays Voironnais », signé le , et plus particulièrement le plan d'actions opérationnel,

VU les financements prévus au titre de l'année budgétaire 2021 sur l'ensemble des dispositifs mobilisés dans la mise en œuvre du CRTE et de son plan d'actions,

Les parties prenantes, porteurs du CRTE, conviennent:

ARTICLE 1 : Objet

La présente convention a pour objet de déterminer les engagements financiers des porteurs du CRTE, pour l'engagement d'actions au cours de l'année 2021 au regard des actions inscrites dans le plan d'actions susvisé.

ARTICLE 2 : Descriptif des actions à engager en 2021

Ces actions, qui seront à engager en 2021, sont déclinées en annexe 1 de la présente convention.

Chacune d'elles se présente sous la forme d'une fiche-action qui comporte au moins les rubriques suivantes :

- l'axe prioritaire du contrat
- la désignation/l'objet de l'action
- sa localisation
- son descriptif sommaire
- le maître d'ouvrage
- le budget de l'action
- la part mobilisée par le maître d'ouvrage (minimum 20% ou 30% selon les cas)
- la part attendue par l'Etat (*dotation, crédit de droit commun crédits spécifiques,...*)
- les parts des autres contributeurs : signataires-partenaires du CRTE, autres cofinanceurs : (*contrat avec une collectivité, appel à projet, apports non financiers,...*)
- le calendrier de réalisation
- les indicateurs de suivi et d'évaluation.

Ainsi que toute autre indication utile aux cofinanceurs.

ARTICLE 3 : Financement des actions concrètes opérationnelles annuelles

Le financement de chacune des actions programmées en 2021 est réalisé sur la base des décisions fixant la contribution apportée, selon les modalités définies par chacun des dispositifs mobilisés.

Ainsi, concernant les dotations de l'État, la présente convention ne dispense pas le porteur de projet de déposer une demande de subvention auprès de la préfecture, qui sera instruite selon les règles les régissant. L'engagement financier de l'État au titre de la présente convention doit donc être compris sous réserve que les dossiers déposés de demande de subvention soient conformes et éligibles et que les crédits soient disponibles. Pour chaque opération retenue, un arrêté attributif de subvention sera édité.

Ainsi, concernant les dotations du Département, la présente convention ne dispense pas le porteur de projet de déposer une demande de subvention, qui sera instruite selon les règles les régissant. L'engagement financier du Département au titre de la présente convention doit donc être compris sous réserve que les dossiers déposés de demande de subvention soient conformes et éligibles et que les crédits soient disponibles.

Au titre de l'année budgétaire 2021, sur la base des actions programmées listées à l'annexe 1 de la présente convention, les crédits appelés s'élèvent ainsi, à **4 114 595,23€**, répartis comme suit:

Axe	Action	Maître d'ouvrage (MO)	Montant total	Part MO	Part État	Part autres financeur
	Renouvellement des collecteurs d'eaux usées du souterrain de la Morge à Voiron	CAPV	533 500 €		133 387,50 € DSIL Relance	Département € Région €
	Aménagement du quartier DiverCité à Voiron	CAPV	5 235 699 € HT		400 000 € DSIL	Département € Région €
	ZAC Rossignol République (4,5 hectares)	CAPV	22 568 526€HT		1 800 000 € Fonds Friche	Département € Région €
	Remplacement des menuiseries du bâtiment ancienne mairie école	Bilieu	25 250 € HT		16 625 € DSIL Relance	Département € Région €
	Rénovation énergétique et mise aux normes de 2 appartements communaux	Charnècles	98 109 € HT		39 244 € DSIL Relance	
	Bâtiments scolaires : travaux d'amélioration protection thermique et installation d'une centrale de traitement de l'air	La Buisse	357 715 € HT		71 543 € DSI Relance	Département € Région €
	Rénovation thermique et sécurisation de bâtiments communaux (locaux associatifs)	La Murette	50 164,30 € HT		15 049 € DSIL Relance	Département € Région €
	Programme de rénovation énergétique des bâtiments communaux	St Géoire en Valdaine	92 560 € HT		46 280 € DSIL Relance	Département € Région €

	Rénovation de 2 logements communaux situés à l'étage du bâtiment de l'école	Velanne	38 369 € HT		14 388,38 € DSIL Relance	Département € Région €
	Rénovation thermique de bâtiment (salle associative)	Velanne	8 826 € HT		4 192,35 € DSIL Relance	Département € Région €
	Création d'un réseau de chaleur et d'une chaufferie bois ZAC Divercité	Voiron	2 485 676,40 € HT		497 135 € DSIL Relance	Département € Région €
	Restructuration de l'équipement de quartier de Brunetière	Voiron	1 750 000 € HT		350 000 € DSIL	Département € Région €
	Acquisition et réaménagement des locaux du 3ème étage de l'espace CEVE pour y installer des services publics	Voiron	713 591,60 € HT		178 398 € DSIL	Département € Région €
	Travaux de rénovation énergétique du gymnase Barcelone : rénovation des toitures avec un complexe isolant performant	Voiron	368 608 € HT		147 443 € DSIL Relance	Département € Région €
	Travaux de restructuration du groupe scolaire Debelle (construction d'une école maternelle et restructuration du restaurant scolaire)	Voreppe	3 521 191,43 € HT		400 910 € DSIL	Département € Région €
Total crédits État sollicités par type de crédits	DETR 0 €	DSIL Relance 977 499,73 €	DSIL 1 329 308 €	Volet territorial du CPER 0€	TEPCV 0€	Fonds Friche 1 800 000 €

ARTICLE 4 : Durée

La présente convention est signée pour l'année 2021 correspondant à l'année budgétaire.

Les actions inscrites devront être engagées dans l'année, les autorisations d'engagement de l'Etat devant être notifiées avant le 31 décembre 2021.

ARTICLE 5 : Suivi

Le comité de pilotage du CRTE assure le suivi de la réalisation des actions et des engagements des signataires et des partenaires.

Fait à , le

Le Préfet de l'Isère

Le Président de la Communauté d'agglomération du Pays Voironnais

Le président du Conseil départemental de l'Isère

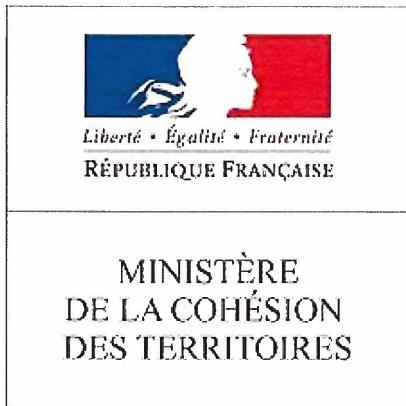


Action Cœur de ville de Voiron

Phase de déploiement – Opération de Revitalisation de Territoire (ORT)

AVENANT DE PROJET N°1





AVENANT DE PROJET
A LA CONVENTION CADRE ACTION CŒUR DE VILLE
OPÉRATION DE REVITALISATION DE TERRITOIRE

La présente convention est établie :

ENTRE

- La Commune de Voiron représentée par son Maire, M. Julien POLAT,
- La Communauté d'agglomération du Pays Voironnais représentée par son Président, M. Bruno CATTIN,
ci-après, les « Collectivités bénéficiaires» d'une part,

ET

- L'Etat représenté par le Préfet, M. Lionel BEFFRE,
- La Caisse des Dépôts et Consignations représentée par le Directeur Régional Auvergne-Rhône-Alpes, M. Philippe LAMBERT,
- Le groupe Action Logement représenté par le Directeur Régional Auvergne-Rhône-Alpes , M. Nicolas Bonnet,
- L'Agence Nationale de l'Habitat représentée par M. Bruno CATTIN, Président de la Communauté d'Agglomération du Pays Voironnais (déléguataire),
ci-après, les « Partenaires financeurs », d'autre part,

AINSI QUE

- Le Département de l'Isère représenté par le Président, M. Jean-Pierre BARBIER,
- La Région Auvergne-Rhône-Alpes,

ci-après, les « Collectivités partenaires », d'autre part,

Il est convenu ce qui suit.

SOMMAIRE

Article 1 : Préambule

- Article 1.1 : Objet de la convention ORT
- Article 1.2 : Objectifs de l'opération de revitalisation de territoire (ORT)
- Article 1.3 : Les effets de l'ORT : outils juridiques et fiscaux
- Article 1.4 : Durée de la convention ORT
- Article 1.5 : Rappel des engagements des partenaires
- Article 1.6 : Pilotage de l'ORT

Article 2 : Bilan de la phase d'initialisation

- Article 2.1 : Les études complémentaires engagées dans la phase d'initialisation
- Article 2.2 : Conclusions transversales des diagnostics

Article 3 : Les dynamiques en cours

- Article 3.1 : Bilan des actions matures
- Article 3.2 : Animation du programme Action Cœur de ville

Article 4 : Stratégie de redynamisation du centre-ville de Voiron

Article 5. : Définition des secteurs d'interventions

- Article 5.1 : Périmètre d'intervention de l'OPAH RU
- Article 5.2 : Périmètre d'intervention de l'ORT

Article 6 : Plan d'action prévisionnel global et détaillé

- Article 6.1 : Plan d'action global
- Article 6.2 : Fiches actions

Article 7 : L'évaluation et le suivi du programme

Article 1 : Préambule

La convention-cadre « Action cœur de ville » de Voiron, signée le 18 décembre 2018, a posé le constat de la situation de la ville-centre au sein de son territoire. Elle a également décrit l'ambition et la volonté commune entre la ville de Voiron et la Communauté d'Agglomération du Pays Voironnais, et de l'ensemble des partenaires du programme, de redynamiser le centre-ville de Voiron.

Cette ambition se traduit par de nombreuses études et actions déjà menées depuis plusieurs années. La phase d'initialisation du programme permettait de préciser le diagnostic et d'affiner la stratégie d'intervention.

Le dispositif « Action cœur de ville » est une opportunité pour renforcer l'émulation et la coordination des partenaires autour cette démarche de revitalisation ; créant des conditions efficientes pour le renouveau et le développement de la ville, notamment avec la mobilisation des moyens des différents acteurs du programme.

Article 1.1 : Objet de la convention ORT

La convention-cadre Action cœur de ville encadre les grandes phases d'évolution du programme national «Action cœur de ville». Suite à la phase d'initialisation, le présent avenant à la convention cadre a pour objectif le passage en phase de déploiement du programme Action cœur de ville de Voiron. Cette actualisation intègre notamment la synthèse des diagnostics, la définition du projet, le plan d'actions et le périmètre ORT (Opération de revitalisation de territoire), transformant ainsi la convention Action Cœur de ville en convention ORT.

La délimitation du périmètre d'intervention est définie dans ce présent avenant et pourra être ajustée dans un second temps, si besoin, sur d'autres secteurs d'intervention et avec d'autres actions.

Article 1.2 : Objectifs de l'opération de revitalisation de territoire (ORT)

Crée par la loi ELAN portant l'évolution du logement, de l'aménagement et du numérique du 23 novembre 2018, l'article 157 instaure les ORT qui permettent aux collectivités locales de porter un projet de territoire tourné prioritairement vers la revitalisation de centre-ville. L'ORT vise une requalification d'ensemble d'un centre-ville dont elle facilite la rénovation du parc de logements, de locaux commerciaux et artisanaux, et plus globalement le tissu urbain, pour créer un cadre de vie attractif propice au développement à long terme du territoire.

Ces objectifs sont conformes à la convention cadre Action Cœur de ville de la ville de Voiron et de la communauté d'agglomération du Pays Voironnais signée le 18 décembre 2018.

L'ORT est portée conjointement par la ville de Voiron et la communauté d'agglomération du Pays Voironnais. Il s'agit d'un document contractuel souple qui pourra évoluer et faire l'objet d'avenants afin d'intégrer des actions opérationnelles ultérieures qui s'inscriront naturellement dans le projet de revitalisation de Voiron.

Article 1.3 : Les effets de l'ORT : outils juridiques et fiscaux

L'ORT se présente comme une large palette d'outils au service d'un projet de territoire maîtrisé avec des avantages concrets et immédiats. Une fois le projet de territoire défini par les élus en lien avec l'État et les partenaires, la convention d'ORT confère de nouveaux droits juridiques et fiscaux notamment :

- ◆ **En faveur de la réhabilitation de l'habitat**

- Accès prioritaire aux aides de l'ANAH
- Financements, sous forme de prêts et de subventions, distribués par Action Logement Services et destinés à accompagner des opérations de revitalisation cœur de ville
- Éligibilité au dispositif d'aide fiscale à l'investissement locatif en faveur de la rénovation des logements, le « Denormandie »
- Éligibilité au dispositif de défiscalisation du « Louer abordable »
- Autres outils : le DIIF (dispositif d'intervention immobilier et foncier) et le VIR (vente d'immeuble à rénover) pourront être mobilisés selon la nature des projets et les précisions apportées par leur décret d'application

- ◆ **En faveur de l'attractivité commerciale**

- Dispense d'Autorisation d'Exploitation Commerciale et possibilité de suspension, au cas par cas, pour des projets commerciaux en périphérie. S'agissant des projets commerciaux sur le périmètre ORT, le seuil minimum d'examen en CDAC sera fixé à 5000m² de surface de vente et à 2500m² pour les projets à prédominance alimentaire. Les opérations mixtes (logements-commerces) seront également exemptées d'autorisation d'exploitation commerciale dès qu'un quart des surfaces seront dédiées aux commerces. De simples mesures du publicité dans la presse locale suffisent (décret du 7 juin 2019).

- Possibilité pour le Préfet de suspendre l'enregistrement et l'examen en CDAC de nouveaux projets commerciaux en périphérie des secteurs d'intervention de l'ORT et situés dans les communes de l'EPCI signataire de la convention d'ORT ou dans un EPCI limitrophe, afin d'éviter qu'un projet commercial ne nuise aux actions de l'ORT. La suspension est d'une durée de 3 ans, avec prorogation possible d'un an.

- ◆ **En facilitant les projets à travers des dispositifs expérimentaux**

- Permis d'innover
- Permis d'aménager multi-site pour les actions mentionnées dans l'ORT

- ◆ **En maîtrisant le foncier**

- Droit de préemption urbain renforcé
- Droit de préemption dans les fonds artisanaux, les fonds de commerce, les baux commerciaux et les terrains faisant l'objet de projets d'aménagement commercial

Article 1.4 : Durée de la convention ORT

La durée de convention ORT est conclue pour une période de 6 ans.

Article 1.5 : Rappel des engagements des partenaires

Les parties s'engagent à faire leurs meilleurs efforts pour assurer le succès de la mise en œuvre du programme et la réalisation des actions inscrites dans la convention.

→ L'État s'engage à :

- animer le réseau des partenaires du programme afin de faciliter l'élaboration et la mise en œuvre du projet ;
- désigner au sein de ses services un référent départemental et un référent régional chargés de coordonner l'instruction et le suivi des projets ;
- étudier le possible co-financement des actions inscrites dans le plan d'action de la convention qui seraient éligibles aux dotations et crédits de l'État disponibles.

→ Les collectivités s'engagent à :

- mobiliser autant que possible les moyens humains et financiers nécessaires pour assurer le pilotage et la mise en œuvre efficace du programme sur leur territoire, en phase d'initialisation comme en phase de déploiement ;
- ne pas engager de projet de quelque nature que ce soit (urbanisme réglementaire, opération d'aménagement, etc.) qui viendrait en contradiction avec les orientations du projet.

→ Les partenaires financeurs s'engagent à :

- instruire dans les meilleurs délais les propositions de projets et d'actions qui seront soumises par les Collectivités ;
- mobiliser leurs ressources humaines et financières pour permettre la réalisation des actions entrant dans leur champ d'intervention et qu'ils auraient préalablement approuvées.

Article 1.6 : Pilotage de l'ORT

Pour éviter la multiplication des instances, il est proposé un pilotage de l'ORT identique et conjoint au pilotage du programme « Action cœur de ville ». Pour rappel, ce pilotage est articulé en plusieurs niveaux :

- Le projet est suivi par le Directeur du projet, placé sous l'autorité du Maire et positionné dans les services de la ville de Voiron. La coordination du projet au sein de la Communauté d'Agglomération est assuré par un Directeur de projet placé sous l'autorité du Président.
- Une équipe projet est mobilisée régulièrement et composée de différents représentants, selon les thématiques, de la ville de Voiron et la Communauté d'agglomération du Pays Voironnais.

- Un comité technique de suivi se tient régulièrement afin de faire état de l'avancée du projet. Il se compose, en sus des agents de la Ville et de l'agglomération, des représentants des différents partenaires du programme.
- Un comité de projet ORT avec les élus, le Préfet de Département et/ou le référent départemental de l'État désigné par le Préfet, les partenaires financeurs, les collectivités partenaires.

Article 2 : Bilan de la phase d'initialisation

Article 2.1 : Les études complémentaires engagées dans la phase d'initialisation

Pour rappel, la démarche du programme doit répondre à des objectifs durables sur cinq axes thématiques :

- Axe 1 : De la réhabilitation à la restructuration : vers une offre attractive de l'habitat en centre-ville
- Axe 2 : Favoriser un développement économique et commercial équilibré
- Axe 3 : Développer l'accessibilité, la mobilité et les connexions
- Axe 4 : Mettre en valeur les formes urbaines, l'espace public et le patrimoine
- Axe 5 : Fournir l'accès aux équipements, services publics, à l'offre culturelle et de loisirs

Lors de la phase d'initialisation, la ville de Voiron et le Pays Voironnais ont engagé quatre études complémentaires pour abonder les diagnostics existants et préciser les actions qui viendront définir la stratégie de revitalisation du centre-ville.

■ Études pré-opérationnelles logements et commerces (Étude E1)

Axe	Nom de l'étude ou diagnostic	Maître d'œuvre de l'étude	Coût	Maître d'ouvrage	Financeurs
Axe 1	Étude pré-opérationnelle	Cabinet URBANIS	100 384€ HT	Pays Voironnais	Pays Voironnais
Axe 2		Cabinet AID			50% ANAH
Axe 4					20% Banque des Territoires

Rappel des objectifs de l'étude :

- Étude pré-opérationnelle visant à évaluer la pertinence de mise en place d'une OPAH RU

- Identifier des immeubles et îlots à enjeux présentant des problématiques d'habitat et de commerce
 - Identifier le périmètre le plus adéquat pour une intervention ciblée
 - Proposer des dispositifs s'appuyant sur des leviers incitatifs et coercitifs permettant de traiter les problématiques et les immeubles identifiés
 - Intégrer l'ensemble des éléments au sein d'une convention d'OPAH RU
- AMO Définition d'une stratégie de stationnement (Étude E2)

Axe	Nom de l'étude ou diagnostic	Maître d'œuvre de l'étude	Coût	Maître d'ouvrage	Financeurs
Axe 3	Mission d'assistance à la maîtrise d'ouvrage relative à la définition d'une stratégie de stationnement	Cabinet SARECO	33 450€ HT	Ville de Voiron	Ville de Voiron
Axe 5					

Rappel des objectifs de l'étude :

- Adapter l'offre de stationnement en intégrant les besoins des projets en cours et en tenant en compte de l'évolution du territoire et de rôle de ville-centre de Voiron
- Définir une stratégie de stationnement globale en prenant en compte les questions de mobilité durable et de dynamisme commercial en intégrant l'ensemble des outils (technique, financier, réglementaire)

■ Étude sur le maillage et la qualification urbaine du centre-ville (Étude E3)

Axe	Nom de l'étude ou diagnostic	Maître d'œuvre de l'étude	Coût	Maître d'ouvrage	Financeurs
Axe 2					
Axe 3	Assistance à maîtrise d'ouvrage pour le maillage et la qualification urbaine du centre-ville	Groupement SCET avec CITADIA, CHRONOS, AIRE PUBLIQUE	82 920€ HT	Ville de Voiron	Ville de Voiron
Axe 4					50 % CDC
Axe 5					

Rappels de objectifs de l'étude :

- Définir un plan d'actions pour la valorisation urbaine du centre-ville et une meilleure connexion entre l'hyper-centre et les polarités qui l'entourent
- Faire de l'espace public, un support continu favorable au parcours marchand
- Engager une évaluation des actions en faveur de la valorisation et de l'attractivité qui auront été mises en œuvre dans le cadre du programme Action Cœur de ville

■ Expertise des performances du réseau urbain et des lignes A et W (Étude E4)

Axe	Nom de l'étude ou diagnostic	Maître d'œuvre de l'étude	Coût	Maître d'ouvrage	Financeurs
Axe 3 Axe 5	Expertise des performances du réseau urbain et des lignes A et W	Transitec	11 675€ HT	Pays Voironnais	Pays Voironnais
	Déclinaison des préconisations sur le carrefour du viaduc / arrêt bus Frier / action mature (études pré-opérationnelles)	Transitec	20 375€ HT	Pays Voironnais	Pays Voironnais

Rappel des objectifs de l'étude :

- Évaluer les performances du réseau bus au terme d'une quinzaine d'années de fonctionnement
- Mettre en évidence les points durs et des causes de perte de temps sur le réseau
- Proposer des solutions permettant d'améliorer les performances du réseau bus
- Proposer des projets permettant la performance des modes alternatifs (TC/Cycles) et le partage de l'espace public et des voiries
- Réaliser les études pré-opérationnelles et mettre en œuvre les actions matures (Place Georges Frier et carrefour du viaduc)

Axe 1 - De la réhabilitation à la restructuration, vers une offre attractive de l'habitat



La ville de Voiron recense près de 21 000 habitants. La structure de cette population montre des évolutions tangibles, notamment une diminution de la taille des ménages, un vieillissement de la population et une progression de la fragilité des publics qui habitent en centre-ville.

Ces mutations sont à appréhender dans le cadre d'une politique d'habitat qui répondra aux besoins présents et futurs. Dans ce cadre, le centre-ville fait office d'un espace stratégique dû à la singularité de son tissu urbain. Les relevés de bâti démontrent que cet espace est porteur de spécificités particulières qu'il convient d'interpréter.

Forces : Voiron est une ville à taille humaine dont le tissu urbain historique est porteur d'Histoire et présente une richesse patrimoniale certaine. La ville dispose d'une identité forte qui participe à la qualité du cadre de vie. La proximité est aussi un atout majeur pour le cadre de vie : présence d'un tissu commercial dense, rues piétonnes agréables, offre d'équipements conséquente, réseau de transports en commun performant. Sur Voiron, on observe un développement soutenu et un marché de la promotion dynamique. On compte une majorité d'immeubles en copropriété (a l'exception du secteur du Faubourg Sermorens qui compte davantage de mono-propriétés) et la vacance structurelle connaît une évolution à la baisse. La présence d'investisseurs dans l'ancien génère des rénovations qualitatives.

Faiblesses : Dans le centre historique de Voiron, le parc de logements est vieillissant, parfois dégradé, et ne répond plus à la demande émergente notamment au regard d'une population vieillissante. Les maisons avec extérieurs sont rares. Le marché locatif ancien est fortement concurrencé par le parc neuf, les espaces pavillonnaires en périphérie et le parc social. Les accédants sont donc peu présents sur le centre ancien. Certaines rues sont également fortement impactées par des nuisances routières et de voisinage comme la rue Grande ou la rue Gambetta. Il est mis en évidence que la population qui réside dans le bâti ancien, sur la partie nord du centre-ville, concentre des indicateurs de fragilité. Les petits ménages à faibles revenus trouvent dans le centre, une offre de logement accessible ; toutefois, la qualité médiocre des logements a pour conséquence un taux de vacance élevé des logements (58 % des logements vacants sont construits avant 1915). Par ailleurs, cette qualité médiocre peut cacher des situations d'habitat indigne. Contacter les propriétaires pour agir se révèle parfois complexe. La dynamique de réhabilitation dans le parc privé ancien reste faible. On observe également une majorité de logement en copropriété avec des problématiques diverses (inorganisation, parties communes peu entretenues).

La vacance commerciale se concentre également sur le secteur ancien du centre-ville. La rue Grande est la plus impactée. La configuration de la rue, les locaux commerciaux souvent mal adaptés (surface de vente trop faible) et peu entretenus, peinent à attirer des porteurs de projets. Il en résulte une perte d'intensité et de diversité commerciale sur ce secteur. L'absence de séparation de l'accès aux étages des immeubles possédant des rez-de-chaussé commerciaux est fréquente.

Opportunités : La volonté de renouvellement s'illustre par la mise en place de dispositifs d'aide financière à la rénovation comme celui dénommé Denormandie, la mobilisation des aides d'Action Logement, de l'ANAH ou encore le déploiement d'une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat Renouvellement Urbain. En matière d'outils, la Communauté d'agglomération du Pays Voironnais a engagé, depuis plusieurs années, une politique d'accompagnement à l'organisation des copropriétés. Une politique d'aide au ravalement peut être réactivée. Des dispositifs de veille ou de lutte contre les situations de mal logement pourront être confortés et renforcés.

Certains fonciers peuvent muter et offrir une perspective de renouvellement urbain. La rue Grande mérite une restructuration en profondeur. Ce projet ambitieux est porté par la ville avec un projet de renouvellement urbain. Comme certains logements vacants sont liés à des rez-de-chaussés commerciaux vacants, le traitement conjoint de ces espaces permettrait une plus-value globale sur l'ensemble du bâtiment.

Par ailleurs, sur les enjeux du commerce, l'intervention publique doit être renforcée pour envisager des remembrements de locaux, favoriser l'implantations d'enseignes et accompagner les porteurs de projets dans leurs projets d'implantations. L'émergence de concepts alternatifs innovants (par exemple : magasins éphémères) peuvent être des nouvelles formes de commerce à développer. L'acquisition de locaux stratégiques et l'opportunité d'une foncière sont à étudier.

Le centre-ville dispose d'un fort potentiel pour attirer de nouveaux ménages. La dimension historique mérite d'être valorisée, le niveau des équipements est remarquable, le prix de l'immobilier reste raisonnable dans l'ancien. Dans le cadre d'une OPAH RU, les réhabilitations d'immeubles et de logements veilleront à participer au respect et à la mise en valeur du patrimoine bâti.

Le centre-ville peut offrir un cadre de vie qualitatif pour l'arrivée de cadres qui émerge en centre-ville. Les seniors doivent pouvoir trouver, en cœur de ville, une programmation adaptée à leurs besoins ; tout comme les familles à revenus intermédiaires.

Menaces : L'absence d'action en faveur du renouvellement constitue un risque de poursuite de la dégradation de la situation. Sans effort de rénovation de la part des propriétaires, la vacance des logements et des commerces risque également de s'accentuer sur les secteurs déjà dégradés (rue Grande, bas de la rue des Quatre chemins, haut du Faubourg Sermorens) au même titre que le nombre de logements indignes. Les conséquences sociales devraient se solder par un accroissement de la paupérisation, une accentuation des copropriétés économiquement fragiles. Le vieillissement de la population représente un point de vigilance à prendre en compte dans l'effort de rénovation notamment vis à vis de l'accessibilité des logements.

Le développement des projets des ZAC est de nature à limiter les capacités d'investissement sur le parc ancien.

Cartographie synthétisant les enjeux d'habitat, de commerce et de patrimoine



Axe 2 - Favoriser le développement économique et commercial équilibré



Depuis plusieurs années, les collectivités accompagnent les entreprises commerciales et artisanales dans le soutien et le développement de leur activité. Pour dynamiser cette politique en faveur du commerce, le manager de centre-ville pilote une feuille de route commerce pour développer l'attractivité du centre-ville en coordonnant les démarches de prospection et de promotion de Voiron. Pour plus d'efficience, une équipe commerce s'est aussi structurée entre les services de la Ville de Voiron et le Pays Voironnais. Cette organisation permet notamment le partage des enjeux et des outils liés destinés à favoriser les implantations et lutter contre la vacance commerciale.

La vacance commerciale est un enjeu fort sur le centre-ville. Des liens ont été noués avec les agences immobilières intervenant dans la commercialisation des locaux commerciaux sur la commune tout comme auprès de propriétaires peinant à trouver Preneurs sur le marché. Des accompagnements dédiés ont été mis en place pour favoriser la commercialisation des locaux vacants sur la commune.

Le dialogue avec les commerçants a aussi été renforcé avec un interlocuteur commerce de proximité dédié à leurs demandes et problématiques. Les Unions Commerciales sont également impliquées dans la politique globale du commerce et soutenues financièrement notamment pour la mise en place d'initiatives permettant d'animer la vie locale. Les chambres consulaires participent à un comité technique dédié au commerce. L'animation du service commerce participe pleinement à la dynamique de revitalisation du cœur de ville.

Forces : Le centre-ville présente un tissu commercial dynamique et dense. L'hypercentre est une polarité majeure du centre-ville. Les enseignes sont concentrées dans les rues piétonnes, espace agréable et propice à la déambulation. Autour de l'hypercentre, les polarités complémentaires s'organisent. Le secteur Sermorens, Quatre chemins offre une bonne accroche commerciale en bas de la rue. Depuis la requalification de ce secteur, de nouveaux commerces se sont récemment implantés. Le développement des concepts émergents et alternatifs dans ces rues est particulièrement indiqué. Par ailleurs, le centre-ville bénéficie d'un cadre patrimonial attractif propice au développement du tourisme et donc aux flux économiques.

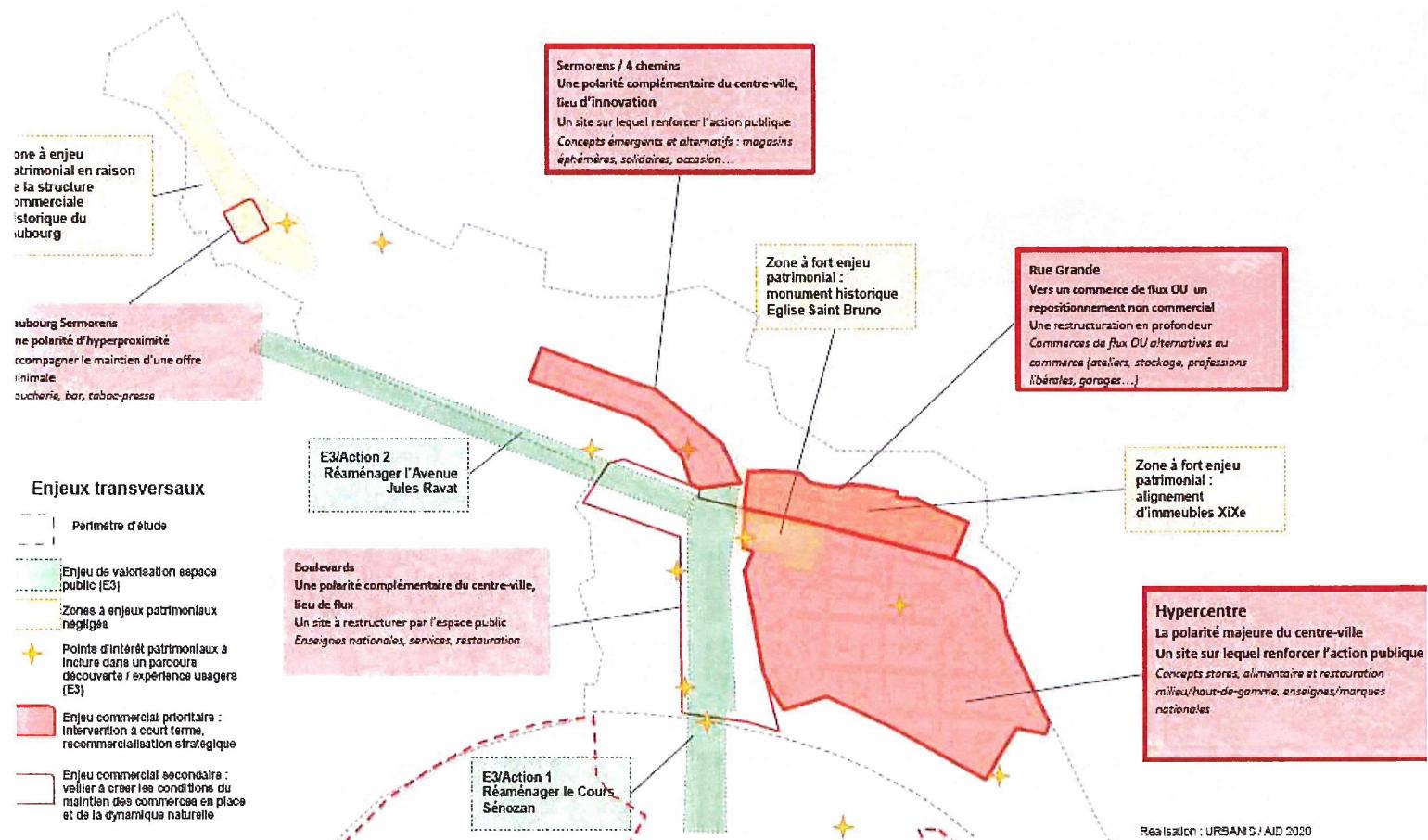
Faiblesses : Le taux de vacance commerciale en centre-ville de Voiron est estimé à 13% (à fin 2019). Mais il est variable selon les secteurs du centre-ville : certaines dépassent les 25 voire 30 % de vacance (rue Grande, rue Sermorens...). Cette vacance commerciale se concentre au nord de la voie ferrée.

Opportunités : L'hypercentre est une polarité commerciale majeure du centre-ville qui doit faire l'objet d'un renforcement de l'action publique pour veiller à de nouvelles implantations attractives. Le secteur des Boulevards (Ravat, Senozan) propose un linéaire commercial attractif qui mériterait une meilleure connexion avec le plateau piétonnier. Le maillage des polarités complémentaires du centre-ville est à améliorer. Un espace public qualitatif va de pair avec la consommation commerciale. Le secteur du Faubourg Sermorens présente des enjeux d'habitat et de commerce. Le maintien des rez-de-chaussé commerciaux existants permettrait de maintenir une offre d'hyper proximité. La révision du PLU est un outil permettant d'accompagner l'attractivité du centre-ville. Il permet de répartir l'offre commerciale selon les catégories « artisanat et commerce de

détail »/ « commerce de gros » en encadrant les surfaces de vente minimales et maximales. La mise en œuvre du droit de préemption commercial et du droit de préemption renforcé sur la rue Grande permet également de suivre les mutations économiques. Des locaux stratégiques pour une acquisition - rénovation ont été identifiés et priorisés. L'un de ces locaux commerciaux vacants se situe au 5 rue Grande. Ce local a fait l'objet d'une acquisition effectuée par la Ville par le pouvoir du droit de préemption.

Menaces : Le périmètre marchand est globalement étiré et le développement des ZAC, au sud de la voie ferrée, va continuer à étirer la commercialité du centre-ville avec un risque de dévitalisation sur la partie nord. Le développement des ZAC Rossignol-République (2000m² de rez-de-chaussé commerciaux) et DiverCité (4000m² de rez-de-chaussé commerciaux) est à la fois une opportunité pour proposer une offre complémentaire au centre-ville mais il apparaît comme nécessaire de maîtriser la programmation pour ne pas déséquilibrer l'attractivité du centre-ville. La révision du PLU est un outil pour maîtriser le développement commercial.

Cartographie présentant les polarités commerciales du centre-ville et les orientations liées à la stratégie commerciale en faveur du commerce



Axe 3 - Développer l'accessibilité, la mobilité et les connexions



Un cœur de ville accessible et connecté est facteur d'attractivité. Si la logique piétonne est à retrouver et à développer en cœur de ville, le centre-ville se doit d'être accessible pour tous les modes afin d'accueillir les flux, garantir son fonctionnement, sa traversée, son utilité et sa qualité. En particulier pour Voiron, ville-centre d'un territoire à la fois urbain et rural, l'accessibilité à la voiture demeure une condition essentielle de vitalité.

Forces : Concernant le stationnement, la ville de Voiron dispose d'un taux de rotation actuellement satisfaisant qui permet un stationnement relativement aisé en centre-ville. Le positionnement des parkings disponibles actuellement est stratégique par rapport à l'hypercentre. L'organisation actuelle du stationnement permet un bon niveau de service global aux usagers avec un bilan financier équilibré.

En matière de connexion urbaine, il existe une bonne couverture et des fréquences significatives sur les lignes urbaines. Les axes principaux de desserte en centre-ville sont : l'axe nord/sud (Ravat, Senozan, Becquart Castelbon) et l'axe est/ouest (Edgar Kofler, gares, Tardy Frier). Le réseau de bus bénéficie d'une bonne utilisation par les usagers (907 764 validations sur les lignes urbaines en 2019, 3603 habitants de Voiron sont usagers réguliers, 37 % étudiants-scolaires, 38 % retraités, 13 % cadres intermédiaires, 12 % d'ouvriers). Même si le réseau de bus est concentré, il est peu impactant sur le trafic.

Faiblesses : Le périmètre de l'offre de stationnement est étendu, en particulier celui de la zone verte, alors même que les parkings en ouvrage et en enclos permettent de desservir cette zone verte. La réglementation est relativement complexe par rapport à la taille de la ville ce qui permet à tous les usagers de stationner sur la quasi totalité de l'offre payante à tarif préférentiel. La voiture domine largement le paysage urbain. Cette prédominance peut complexifier l'intégration des bus dans la circulation générale. La vitesse commerciale est aussi pénalisée par la densité élevée des arrêts en centre-ville.

Opportunités : Face aux enjeux énergétiques, la remise en cause des déplacements impulse de nouvelles pratiques. La pratique de la marche ou du vélo est amenée à se développer. La réappropriation de l'espace public et l'amélioration des cheminement piétons doit donc se faire en lien avec les besoins identifiés en matière de stationnement. Les espaces de stationnement peuvent s'envisager de manière modulable et évolutive selon l'accroissement des besoins du centre-ville. L'articulation de l'ensemble des projets urbains doit permettre de pouvoir répondre aux enjeux de mobilités et de connexion.

Menaces : L'usage de la voiture persiste encore fortement dans le déplacement des actifs. Le développement des ZAC risque de venir générer de nouveaux flux automobiles, accroître la pression sur les espaces de stationnement et limiter les possibilités de déploiement des espaces pour les autres modes. Il est donc nécessaire de développer une offre de stationnement complémentaire, potentiellement en ouvrage, pour limiter l'emprise au sol.

Axe 4 - Mettre en valeur les formes urbaines, l'espace public et le patrimoine

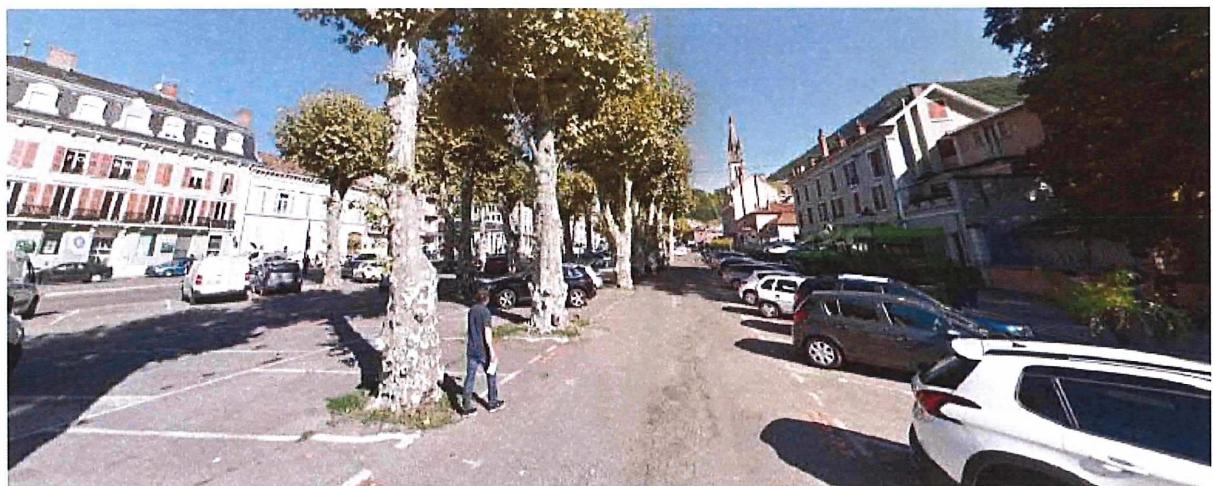


L'identité du centre-ville de Voiron est marquée par une densité bâtie, un patrimoine architectural varié, des monuments et marques de l'Histoire, des espaces verts et des vues remarquables donnant sur le « grand paysage ». La ville est « adossée » à ses collines et à la Chartreuse. Le cadre de vie qu'offre la ville participe à son attractivité. Les ambiances minérales et végétales se partagent la ville et sont confrontées à des évolutions constantes. Il est important de préserver les composantes qualitatives qui font la force du centre-ville.

Forces : Le centre-ville de Voiron dispose d'atouts à valoriser et à révéler : vues remarquables, réseau de placettes, espaces verts qualitatifs, présence d'éléments patrimoniaux remarquables avec un secteur médiéval et haussmannien, présence discrète de l'eau avec le passage de la Morge. La longueur du Mail est « un marqueur » de la ville. Il est aussi la « porte d'entrée » des rues piétonnes de l'hypercentre.

Faiblesses : La revitalisation du centre-ville passe par la reconquête des espaces publics. Le secteur du Mail présente des poches de stationnement avec une place omniprésente de la voiture le long des cours Becquart Castelbon et Senozan. La restructuration de ce secteur est un enjeu fort pour redonner de l'attractivité à l'espace public et y développer des usages multiples favorables au dynamisme du centre-ville. La modernisation de ces espaces doit être croisée avec la nécessité de proposer, ailleurs et autrement, du stationnement de qualité à proximité de ce secteur. Le réseau de placettes en hypercentre est également insuffisamment connecté ce qui nuit aux boucles commerciales.

Visuels actuels du secteur du Mail



Crédit photos : Google Street View

Opportunités : Les espaces publics doivent pouvoir se mettre au service des usagers. Les vues remarquables, les éléments patrimoniaux peuvent donner « à voir ». L'histoire, le patrimoine de la Ville est riche et demande à

être davantage mis en valeur. Le développement des mobilités douces, la valorisation des parcours urbains (en lien avec les balades urbaines proposées par le Pays d'art et d'histoire du Pays Voironnais), une plus grande intégration de la nature en ville sont autant d'éléments à intégrer dans les opérations structurantes qui permettront la reconquête des clients du centre-ville et des ménages.

Les parcours urbains doivent pouvoir encourager les liaisons entre le secteur touristique des Caves, l'hypercentre et les polarités complémentaires du centre-ville. Ce projet est au croisement de divers volets à envisager : patrimoine, histoire, commerce, terroir. Le déploiement de la smart city pourrait se mettre au service de la découverte et de l'appropriation du centre-ville. Par ailleurs, l'attractivité du cœur de ville est à connecter avec le devenir du vallon Morge Amont et le site du « futur-ex hôpital » à reconvertir.

Menaces : Le renouvellement urbain peut représenter un risque en cas de non intégration des éléments nouveaux dans le paysage de la ville. Une prudence dans le suivi des projets est de mise pour veiller à la cohérence de l'opération et le maintien de l'identité des lieux. Le vieillissement du bâti et le vieillissement de l'espace public est préjudiciable à l'attractivité du centre-ville.

Axe 5 - Fournir l'accès aux équipements, aux services publics, à l'offre culturelle



Les équipements publics participent activement à l'attractivité du centre-ville.
Le centre-ville concentre l'offre de services et d'équipements.

Forces : Tout en étant une ville à taille humaine, Voiron, en tant que ville-centre du Pays Voironnais, concentre une offre qui lui assure un rayonnement intercommunal et départemental. Sur le centre-ville, des équipements participent à l'attractivité de Voiron et notamment à la diffusion de l'offre culturelle (cinémas, médiathèque, scène de spectacle du Grand Angle, musée, site des Caves de Chartreuse) ce qui draine un nombre important de visiteurs.

Les équipements et services de proximité participent également à l'attractivité résidentielle de la ville. De manière générale, cette concentration de services génère du dynamisme pour la ville. Voiron compte, par ailleurs, six lycées qui rayonnent sur un bassin large pouvant accueillir jusqu'à 3500 lycéens.

Faiblesses : Le parc d'équipements de la commune est vieillissant. Certains outils sont désormais obsolètes et ne peuvent plus faire l'objet de maintenance. Cette obsolescence entraîne des dysfonctionnements impactant les usagers (le système des feux tricolores date des années 90), freine la collectivité dans la réactivité des interventions et engendre des coûts importants pour cette dernière.

Opportunités : La présence d'équipements en centre-ville permet de galvaniser son attractivité. Le maintien d'une offre de santé, offre qui a tendance à se déporter en périphérie, sur le centre-ville semble être un enjeu pour répondre aux besoins des populations et encourager les flux de visiteurs à pénétrer le centre-ville.

La modernisation des équipements publics se précise par le biais de l'acquisition d'un logiciel qui permettra de recueillir un ensemble de données (projet d'hyperviseur) sur la performance, par exemple, énergétique des bâtiments.

Concernant l'offre culturelle, les Caves de Chartreuse bénéficient d'un rayonnement touristique fort. Les connections entre le site des Caves et l'offre culturelle et patrimoniale de Voiron sont cependant insuffisamment mises en valeur. La reconversion du site de l'hôpital et du vallon Morge Amont est une opportunité forte pour envisager la mise en place de nouveaux équipements, pourquoi pas à vocation de formation universitaire ou d'enseignement supérieur, dont les usages resteront à définir.

Menaces : Le risque de délocalisation de certains équipements aura pour conséquence de réduire l'attractivité du cœur de ville.

Article 3 : Les dynamiques en cours

Article 3.1 : Bilan des actions matures

Pilotage	Actions		Engagements financiers		Remarque
Identité	Action	Axe	Coût total	Financeur	Indicateurs de résultat
Ville	Aménagement de la Place Georges Frier	3 - 4 - 5	175 000€	- Ville - Région	- Inauguration de la Place en 2019 - Meilleure connexion des espaces publics
Pays Voironnais	Réaménagement des arrêts de bus sur Georges Frier et optimisation de la gestion du carrefour à feux du viaduc	3 - 4 - 5	183 442€ HT	- Pays Voironnais - Ville (via le versement du forfait post stationnement)	- Meilleure régulation du trafic - Accroissement de la vitesse commerciale des lignes de bus urbains
Ville Pays Voironnais	Requalification du quartier Sermorens, 4 Chemins, République	2 - 3 - 4	867 000€ 405 000€	- Ville - Etat (FSIL) - Pays Voironnais	- Nouvelles implantations commerciales - Satisfaction des résidents sur le nouvel environnement
Ville	Développement du plan lumière	4 - 5	300 000€	Ville	- 3ème prix concours lumière du SERCE en 2019 pour la mise en lumière de l'église Saint Bruno
Ville	Réalisation d'une fresque rue Grande	4 - 5	40 000€	Ville	- Embellissement d'une façade dégradée
Ville	Secteur des Caves - Réhabilitation de la maison de maître Mille-Pas	2 - 3- 4 - 5	1,8 million €	- Ville - Région - Département	- Exploitation d'une activité commerciale au sein de la bâtie Mille-Pas - Redynamisation du secteur des Caves
Ville	Secteur des Caves -	2 - 3 - 4 - 5	650 000€	- Ville	- Requalification et mise

	Aménagement du square du 19 mars 1962			- Région - Département	en accessibilité de l'espace public
Ville	Aménagement de l'entrée de ville - Boulevard Kofler	3 - 4 - 5	180 000€	-Ville - Région	Aménagements paysagers
Ville	Aide à l'investissement pour la sécurisation des locaux commerciaux	2	7000€/an	Ville	4 commerces accompagnés dans la sécurisation de leurs locaux : 1 boutique d'artisanat, 3 commerces d'équipement de la personne
Pays Voironnais	Aide à l'investissement pour le développement et la modernisation des points de vente - TPE Commerce Artisanat de vitrine	2	60 000€	Pays Voironnais Dispositif financé avec la Région	1 demande d'investissement financé en 2019 (1981€) et 4 dossiers en cours d'instruction en 2020 (total de réservation de fonds : 14 477€)
Pays Voironnais	Accompagnement à la professionnalisation des commerçants et artisans	2	15 000€	Pays Voironnais En partenariat avec la CMA Isère	- Accompagnement des entreprises artisanales dans le développement de leurs activités et la prévention des défaillances. - Informations collectives des porteurs de projets et entreprises artisanales sur diverses thématiques
Pays Voironnais	Aide à l'implantation commerciale, au renouvellement des baux et à la commercialisation des locaux vacants	2	20 000€	Pays Voironnais	-1 suivi « Bailleur » sur un local vacant au 2 rue Grande -1 suivi « Preneur » pour l'implantation d'une activité alimentaire

Ville	Mise en service du Centre de Supervision Urbain	1 - 2	130 000€ d'investissement 60 000€ de fonctionnement	- Ville - État (FIDP)	Mise en service en 2019 CSU activé lors des grands événements
Ville	Déploiement du dispositif de vidéoprotection	1 - 2	150 000€/an	- Ville - État (FIDP) - Région	Nouvelles implantations de caméras
Pays Voironnais Ville	Création de secteurs avec gestion des déchets en conteneurs enterrés	1 - 4	750 000€	- Pays Voironnais (conteneurs) - Ville (génie civil)	Installation de nouveaux conteneurs

Article 3.2 : Animation du programme Action Cœur de ville

Afin de conduire à la réussite du projet cœur de ville, un travail collaboratif et un suivi étroit des opérations s'est mis en place avec nos partenaires lors de la phase d'initialisation. Cette collaboration se poursuit dans la phase de déploiement et est amené à s'inscrire dans une dynamique durable.

En effet, les sujets liés à la revitalisation du centre-ville sont à la croisée de divers services des collectivités et font appel à des regards et compétences multiples. De nouvelles habitudes de travail sont donc instaurées. Avoir une vision d'ensemble et une action partagée est capitale pour produire des projets cohérents pour la revitalisation et le développement du centre-ville de Voiron.

Article 4 : Stratégie de redynamisation du centre-ville de Voiron

Axe 1 - De la réhabilitation à la restructuration, vers une offre attractive de l'habitat

Adapter

- Redonner envie d'habiter en ville

Renouveler

- Proposer des dispositifs opérationnels pour le traitement de l'habitat dégradé, indigne ou insalubre

Aménager

- Accompagner la mise aux normes des copropriétés
- Organiser le renouvellement urbain en proposant un centre ville de qualité, apaisé et dynamique

Axe 2 - Favoriser le développement économique et commercial équilibré

Implanter et Soutenir

- Restructurer en profondeur

Diversifier

- Renforcer l'action publique pour favoriser les implantations et accompagner le maintien de l'offre commerciale

Valoriser

- Veiller à la complémentarité et l'équilibre de la programmation commerciale

Axe 3 - Développer l'accessibilité, la mobilité et les connexions

Connecter

- Proposer une offre de stationnement modernisée et adaptée

Sécuriser

- Favoriser les modes doux

Rendre accessible

- Traiter l'espace public pour le rendre plus lisible et accessible

Axe 4 - Mettre en valeur les formes urbaines, l'espace public et le patrimoine

Réaménager

- Requalifier et moderniser l'espace public

S'approprier

- Créer de nouveaux parcours urbains

Mettre en scène

- Révéler les atouts du centre-ville

Axe 5 - Fournir l'accès aux équipements, aux services publics, à l'offre culturelle

Moderniser

- Étoffer la qualité de service

Automatiser

- Construire la smart city de demain de manière progressive et pérenne

Centraliser

- Optimiser les coûts

La stratégie d'ensemble vise à conforter la dynamique et la qualité du centre-ville de Voiron. La réussite de cette stratégie passe par la conduite d'opérations structurantes pour restructurer en profondeur l'attractivité du cœur de ville.

La ville de Voiron et le Pays Voironnais vont s'engager dans une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat avec un volet renouvellement urbain. La mise en place d'une OPAH RU vise à réaffirmer l'attractivité résidentielle de Voiron. Les objectifs qualitatifs et quantitatifs, les enveloppes allouées, les conditions d'éligibilité aux différentes aides seront définis avec les partenaires institutionnels et financiers dans le cadre de la phase 4 de l'étude en cours. Ces éléments seront inscrits dans une convention OPAH RU en partenariat avec l'ANAH. Le démarrage du dispositif est estimé à septembre 2021.

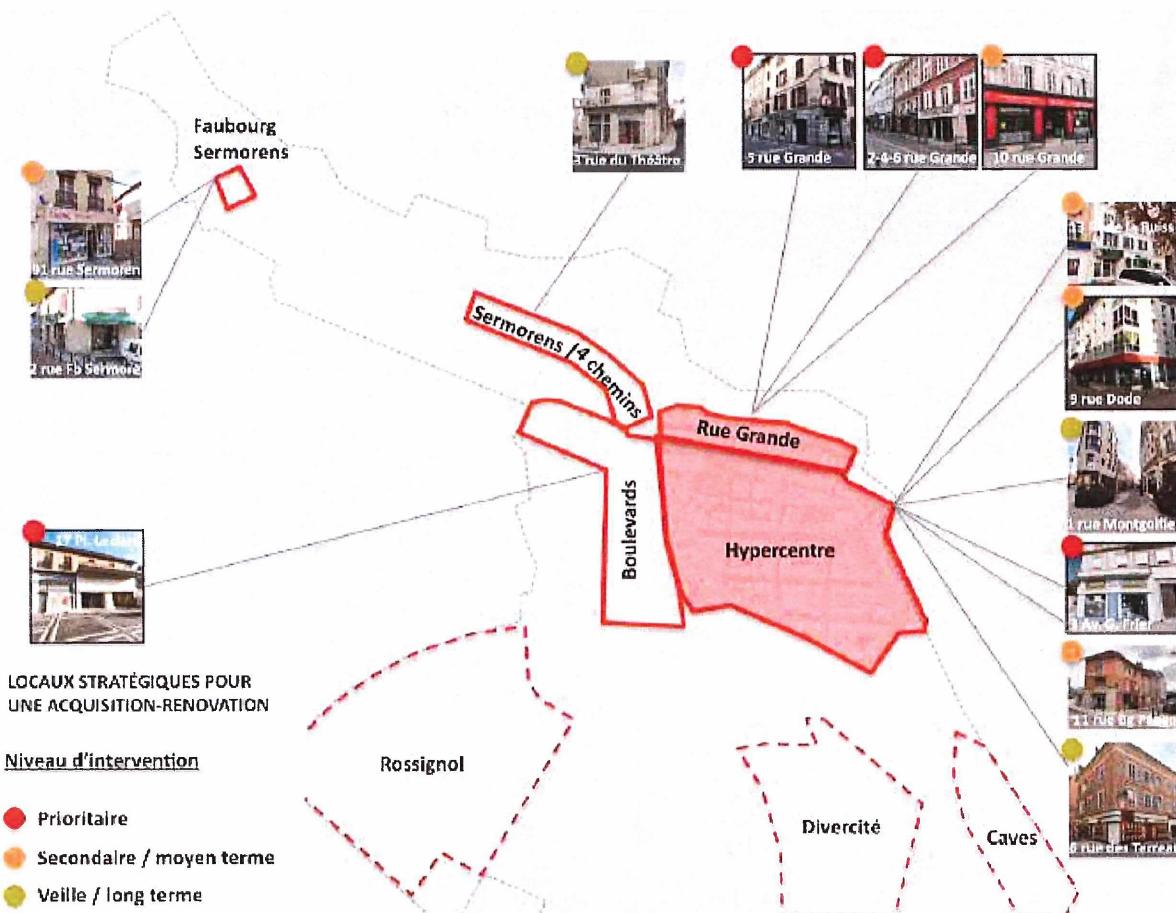
Le traitement de la vacance commerciale sera en partie intégré aux enjeux de l'OPAH RU compte-tenu de l'interdépendance de rez-de-chaussés commerciaux vacants et des logements dégradés et/ou vacants en étage.

Le secteur de la Rue Grande fait l'objet d'un certain nombre d'enjeux cumulatifs, qui rendent une action forte, transversale, coordonnée et de long terme nécessaire. En tant qu'entrée de ville, la circulation y est importante, alors qu'elle n'est pas véritablement aisée. Elle donne également une première image du centre-ville pouvant être nettement améliorée. Autrefois, artère commerciale stratégique de la ville, l'évolution de

l'offre a nettement évolué, avec une vacance certaine. En tant que quartier de vie ancien, les espaces publics sont réduits et très largement minéralisés. Cette artère souffre de sa configuration ancienne qui ne répond plus aujourd'hui aux nouvelles habitudes de déplacements de consommation et de vie. Elle s'est significativement paupérisée avec le temps. Ainsi la Ville de Voiron se doit de lancer une démarche d'envergure de rénovation urbaine visant à reconfigurer dans un temps long l'ensemble de l'espace public et bâti de cette rue. La nature de cette intervention sera à déterminer au cours des prochains mois et devra faire appel à des partenaires institutionnels et également privés pour en fixer les contours.

Sur le volet commerce, des dispositifs incitatifs doivent aussi être proposés afin d'accompagner et d'inciter les porteurs de projets à s'installer dans les secteurs stratégiques identifiés tout en incitant les propriétaires des locaux les moins stratégiques à faire muter leur bien. Les locaux stratégiques situés en secteurs prioritaires de l'hypercentre et de la rue Grande feront l'objet d'une veille particulière lors des ventes de murs, de fonds de commerces et de baux commerciaux. L'acquisition et la rénovation de ces locaux par la puissance publique sera une piste à envisager, au cas par cas, pour accompagner l'attractivité commerciale de Voiron par l'implantation de nouvelles enseignes ou concepts ou le repositionnement d'autres activités alternatives.

Cartographie des locaux commerciaux jugés comme stratégiques

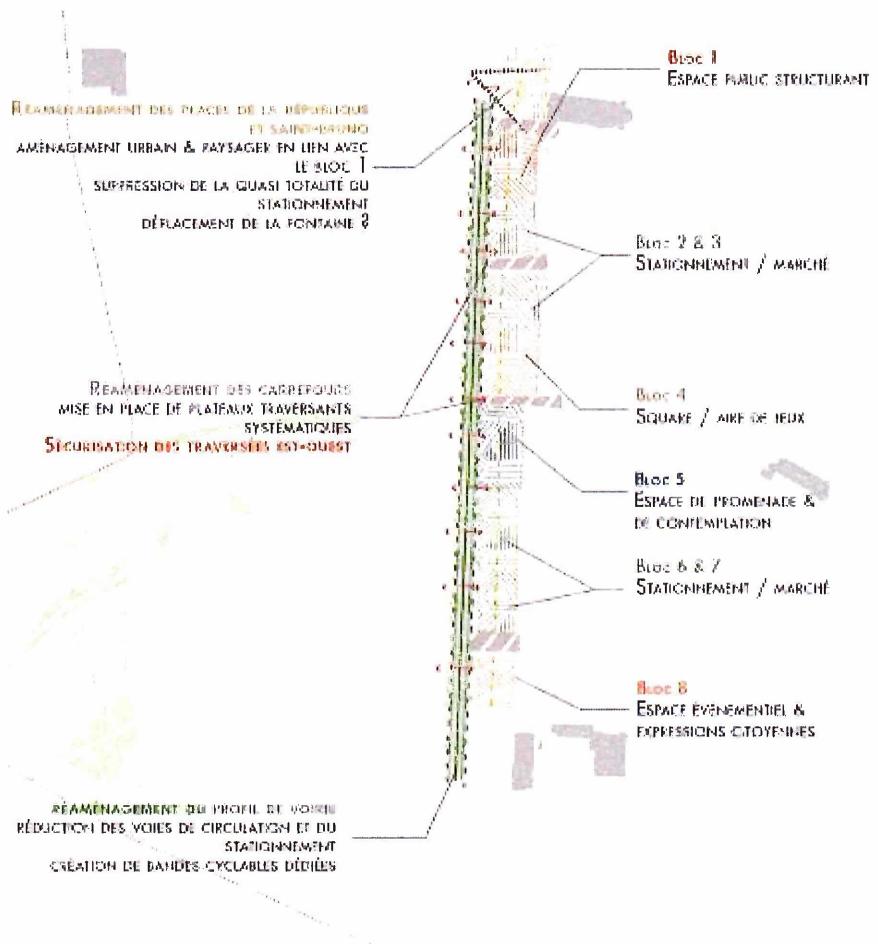


La requalification de l'espace public sur l'ORT de Voiron est un enjeu fort. L'une des opérations structurantes qui sera conduite dans la phase de déploiement est la requalification et la modernisation de l'espace public sur le secteur du « Mail ». Ce secteur s'étend depuis le jardin de ville, remonte le long des Boulevards Castelbon et Senozan jusqu'au parvis de l'église.

Le Mail constitue une artère routière principale du centre-ville de Voiron. Ce statut est renforcé par la place omniprésente du stationnement sur l'espace public avec près de 230 places de stationnement. En conséquence, l'image et l'ambiance de ce secteur sont peu qualitatives pour les usagers. L'emprise automobile sur l'espace public est donc à réorganiser. De plus, bien que des rez-de-chaussée commerciaux soit présents, ils restent peu visibles. Le Mail est également la porte d'entrée au plateau piétonnier du centre-ville.

La requalification de cet espace urbain vise à donner plus d'espace aux piétons et aux cycles afin de favoriser leurs déambulations et leur réappropriation du centre-ville. L'objectif sera également de redonner aux espaces un rôle de lieu de vie, d'intensité, d'expériences, au sein du centre-ville. De nouveaux usages pourront s'y développer : détente, rencontre, animations. Le réaménagement du Mail pourrait devenir un trait d'union végétalisé entre le jardin de ville et l'église Saint Bruno. La préservation des alignements d'arbres est souhaitée lors de ce réaménagement. L'ampleur de ce projet aura un impact visuel et paysager fort ce qui devrait concourir à donner un nouveau « visage » au centre-ville de Voiron.

Schéma illustratif des intentions de projet : principe de blocs programmatiques permettant différentes séquences d'aménagement sur le secteur du Mail visant à garantir une bonne transition entre chaque bloc, tout en favorisant une fluidification des parcours



Les déplacements et aménagements alternatifs à la voiture individuelle seront au cœur du projet. Le développement des mobilités douces sera notamment en lien avec le schéma directeur cycle afin d'assurer une continuité cycle.

Afin de conserver une offre de stationnement qualitative et équivalente, à proximité du plateau piétonnier, et acceptable pour les clients du centre-ville, la réalisation d'un parking à l'arrière de l'équipement du Grand Angle, dans la ZAC Rossignol-République, est un autre projet structurant pour garantir l'attractivité et l'accessibilité du centre-ville de Voiron. Ce nouvel équipement sera à articuler avec l'extension du parking Tardy qui viendra renforcer la capacité d'accueil sur le secteur Est de la ville (Caves de Chartreuse, Gare SNCF). Le doublement potentiel du volume du parking Tardy viendrait notamment faciliter la multi-modalité. La création d'un futur parking en silo sur DiverCité devra être dimensionné pour répondre aux besoins futurs de la ZAC et du pôle d'échanges à proximité.

Par ailleurs, la requalification de l'espace public devra se poursuivre par la reprise des voiries dégradées dans autres rues du centre-ville comme les rues Vaucanson et Bourg de Péage (enjeux de sécurité et d'accessibilité). Le développement d'une liaison piétonne, directe et accessible PMR, entre le parking Tardy et le square du 19 mars 1962 (qui dessert le secteur des Caves de Chartreuse et l'hôtel-restaurant Mille-Pas) est à créer en réhabilitant un ancien bâtiment.

Le centre-ville de Voiron se caractérise par la présence de plusieurs lieux d'intensité : la place Saint Bruno, l'hôtel de ville, les Caves de Chartreuse. De plus, une succession de placettes organise le centre-ville en parallèle des rues commerçantes. Pour autant, ces espaces sont peu connectés entre eux et mettent en évidence un manque de mise en réseaux des lieux qui font l'attractivité du centre. Ces placettes charmantes (Place Saint Bruno et Place Porte de la Buisse) qui souffrent de l'omniprésence du stationnement mériteraient d'être rénovées.

La création de parcours de découverte du centre-ville valorisera les richesses du cœur de ville (patrimoine bâti, religieux, lieux d'intensité) et favorisera les déambulations piétonnes. Si tous les usagers sont considérés comme des publics cibles, les parcours découvertes présenteront une dimension touristique. Cette action s'appuiera et fera lien avec les actions de valorisation déjà en place sur la ville de Voiron. La continuité de traitement des espaces publics, une signalétique dédiée, l'accompagnement ludique et innovant à la découverte seront des facteurs clés pour l'appropriation des parcours.

Par ailleurs, la ville va décliner le volet smart city avec un projet d'hyperviseur. La démarche est de construire la smart city de demain de façon progressive et pérenne. Pour cela, l'hyperviseur sera le socle logiciel qui permettra de programmer et recueillir l'ensemble des systèmes nécessaires à la compréhension et au contrôle de données. Le déploiement de la smart city permettra de moderniser les équipements publics, rationaliser les coûts de fonctionnement, produire un meilleur service aux usagers. La ville de Voiron a jugé prioritaire les socles liés à la performance des bâtiments (GTC/CVC), la gestion des feux tricolores et l'éclairage public.

La commune de Voiron engage également une étude et une réflexion stratégiques de reconversion de l'ancien hôpital de Voiron suite à la construction du nouvel établissement sur un autre site. Le site actuel se situe à proximité immédiate du centre-ville sur sa partie Nord. La collectivité a d'ores et déjà sollicité l'EPFL du Dauphiné pour réaliser une étude programmatique de reconversion urbaine de ce site et engager un partenariat avec le Centre hospitalier et Action Logement. Par ailleurs, la commune a engagé une étude d'urbanisme sur le secteur afin de définir les principes d'une future orientation d'aménagement et de programmation dans le

cadre de la révision de son plan local d'urbanisme. A terme, ce site pourrait accueillir du logement et une activité à vocation de formations et d'enseignements supérieurs. Le lien avec le potentiel naturel et patrimonial du vallon Morge Amont est à organiser.

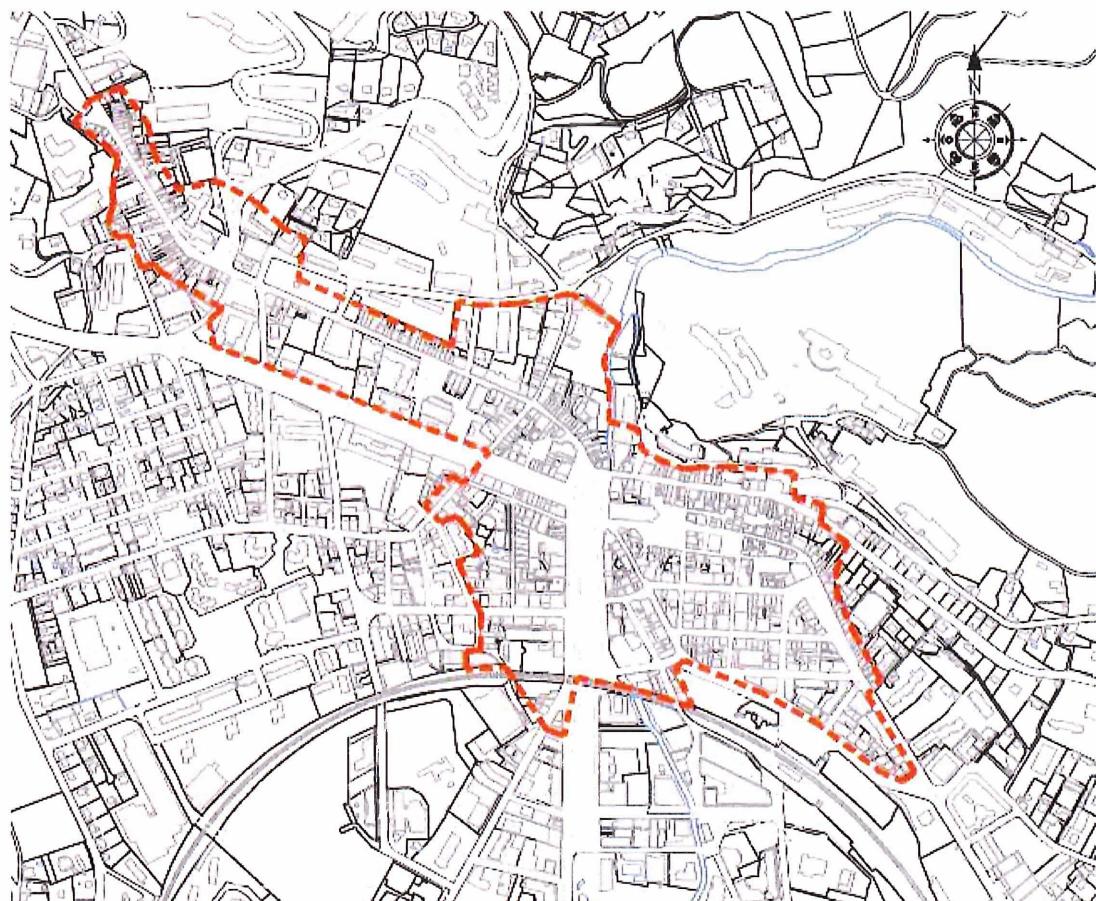
Le périmètre d'étude présente une superficie totale d'environ 8 hectares. Le site comporte une dizaine de constructions existantes, dont le caractère patrimonial et les capacités de requalification sont à l'étude.

Article 5 : Définition des secteurs d'intervention de l'ORT

Les parties se sont accordées pour reconnaître les périmètres suivants :

Article 5.1 : Périmètre de l'OPAH RU

Suite aux divers rendus de l'étude pré-opérationnelle OPAH-RU, la concentration des problématiques du parc privé (vacance, habitat indigne, propriétaires occupants modestes...) se situe au Nord de l'axe ferroviaire. Toutefois, compte-tenu du projet de réaménagement du secteur du Mail, le périmètre OPAH-RU est élargi au sud de la voie ferrée, aux abords du cours Senozan, afin de favoriser d'éventuelles actions de revalorisation des façades en lien avec le réaménagement de l'espace public. Le périmètre d'OPAH-RU se veut plus restreint que celui de l'ORT.

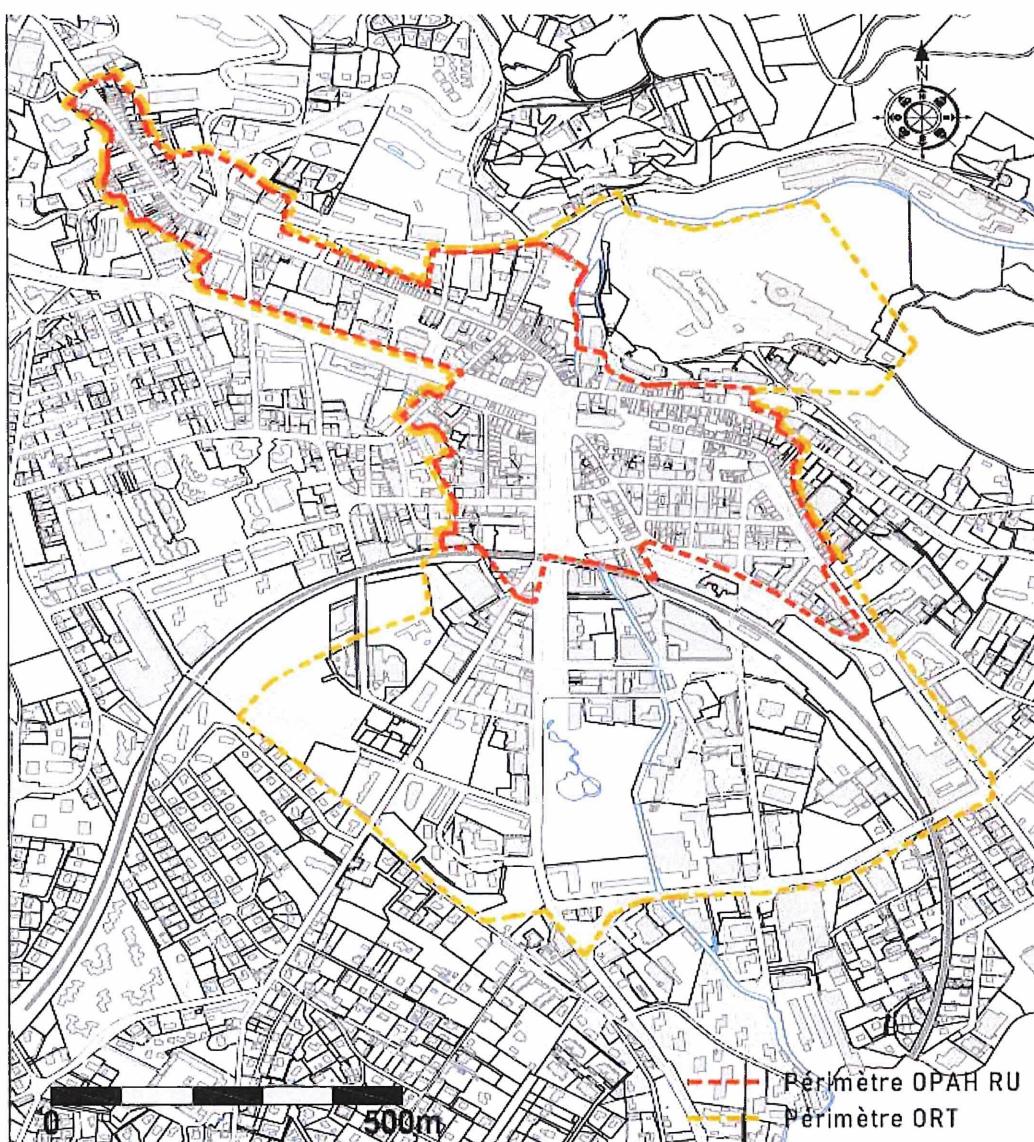


Article 5.2 : Périmètre d'intervention de l'ORT

Le périmètre ORT intègre les secteurs sur lesquels il importe d'intervenir pour garantir le succès de la dynamisation du territoire, en convergence et cohérence avec la revitalisation du cœur de ville.

Le périmètre d'intervention global de l'ORT intègre le secteur de l'OPAH RU évoqué précédemment. Il comprend donc le secteur historique et rassemble les rues piétonnes du cœur de ville. Il intègre également les opérations futures mentionnées dans la stratégie de revitalisation du centre-ville : le secteur des Caves de Chartreuse, du site de l'hôpital, le vallon Morge-Amont, l'espace de stationnement à l'arrière du Grand Angle qui présentent des enjeux forts.

Les ZAC Rossignol-République et DiverCité rentrent, elles aussi, dans le périmètre ORT. Ces quartiers se situent dans le prolongement du cœur de ville. Ils proposent des logements en centre-ville et une proximité réelle avec tous les services de la ville. DiverCité se présente comme un pôle tertiaire et administratif du centre-ville. Il existe donc un réel enjeu de connexion et de fluidification entre ces polarités et l'hypercentre.



ACTION COEUR DE VILLE de VOIRON

Périmètres OPAH RU + ORT



Article 6 : Plan d'action prévisionnel global et détaillé

Article 6.1 : Plan d'action global

L'ensemble des actions prendra en compte, dès que possible, les éléments transversaux de la smart city, de la transition écologique et de la valorisation du patrimoine.

Concernant les financements, les éléments financiers ont été estimés, de façon prévisionnelle, par les maîtres d'ouvrage et les collectivités. Chaque partenaire de l'ORT de Voiron peut-être financeur potentiel et procédera au fur et à mesure, opérations par opérations, à une instruction qui lui est propre des dossiers.

AXES DU PROGRAMME	N°	ACTIONS
Axe 1 De la réhabilitation à la restructuration, vers une offre attractive de l'habitat	1	Mise en place d'une OPAH-RU (E1)
	2	Reconversion de l'ancien site de l'hôpital - Programmation pour le vallon Morge Amont
Axe 2 Favoriser un développement économique et commercial équilibré	3	Renouvellement urbain de la rue Grande
	4	Développer l'attractivité commerciale et maintenir une offre commerciale
	5	Création d'un parking en ouvrage Grand Angle (E2)
	6	Réaménagement du parvis du Grand Angle
	7	Aménagement de l'extension du parking Tardy
Axe 3 Développer l'accessibilité, la mobilité et les connexions	8	Création d'une coulée verte et du jardin paysager, aménagement définitif de la parcelle Tardy
	9	Aménagement d'une liaison piétonne entre le parking Tardy et le square du 19 mars 1962, secteur des Caves de Chartreuse
	10	Développement des aménagements cycles
	11	Réaménagement et mise en accessibilité de la voirie

Axe 4 Mettre en valeur les formes urbaines, l'espace public et le patrimoine	12	Requalification et modernisation du secteur du Mail (E3)
	13	Aménagement du Parvis de l'église Saint Bruno
	14	Réaménagement et modernisation de la place St Bruno
	15	Réaménagement et modernisation de la place Porte de la Buisse
	16	Création de parcours découverte (E3)
	17	Améliorer la végétalisation de la ville - projet 1000 arbres
	18	Déploiement de la Smart city - Projet Hyperviseur et services associés
Axe 5 Fournir l'accès aux équipements, aux services publics, à l'offre culturelle	19	Développement des outils de sécurité

Article 6.2 : Fiches actions

FICHE ACTION N°1	O.P.A.H. Renouvellement urbain
	Opération programmée pour l'amélioration de l'habitat

Cette fiche action sera précisée à l'issue de la phase 3 Arbitrage des scénarios (décembre 2020)

Axe de rattachement	Axe 1 De la réhabilitation à la restructuration, vers une offre attractive de l'habitat
Calendrier	Durée de l'OPAH-RU 2021-2026
Description générale	<p>L'opération Programmé d'Amélioration de l'Habitat – Renouvellement Urbain (OPAH-RU) constitue le cadre d'intervention privilégié pour traiter les problématiques liées à l'habitat privé dans un cadre partenarial élargi.</p> <p>Le diagnostic établi a montré l'existence de problématiques habitat diverses (habitat indigne, immeubles dégradés, vacance, vieillissement et paupérisation des habitants du centre ville...) et la nécessité d'accompagner les propriétaires dans la réhabilitation de leur bien. La mise en place d'aides incitatives pour ce faire dans le cadre d'une OPAH-RU apparaît opportune.</p> <p>L'animation locale renforcée permettra la mobilisation des aides existantes, la rencontre des ménages modestes et les propriétaires bailleurs à qui elles sont destinées.</p> <p>L'OPAH RU permettra également de lutter contre la prolifération de l'habitat indigne, de favoriser l'accueil de familles à revenus intermédiaires ainsi que la remise sur le marché des logements vacants et de participer à la valorisation du patrimoine bâti.</p>
Objectifs	<p>L'OPAH RU proposera un accompagnement technique et des aides financières pour accélérer la réhabilitation de logements privés. Les collectivités (Pays Voironnais et Ville) pourront abonder les aides de l'ANAH et d'Action Logement. Il s'agira plus précisément :</p> <ul style="list-style-type: none"> • De traiter la précarité énergétique des propriétaires les plus modestes en leur permettant de réaliser des travaux d'amélioration de la performance énergétique. • De favoriser le maintien à domicile des personnes âgées et/ou handicapées, notamment les plus précaires, par la réalisation de travaux d'adaptation de leur logement et de certaines parties communes d'immeubles. • De permettre la réalisation de travaux lourds dans des logements indignes de propriétaires occupants, en repérant au préalable les situations les plus critiques.

	<ul style="list-style-type: none"> • D'accompagner les copropriétés, en particulier les copropriétés fragiles, vers la réalisation de travaux d'amélioration de leur performance énergétique. Une aide à l'organisation pourra être déployée pour mettre en place les conditions nécessaires, notamment juridiques, à la prise de décision. <p>Le dispositif favorisera l'installation de familles à revenus intermédiaires pour lutter contre la paupérisation et le vieillissement de la population du centre ville.</p> <p>L'OPAH RU visera à favoriser et à sécuriser la remise sur le marché de la location de logements vacants.</p> <p>L'OPAH RU permettra de lutter contre la prolifération de l'habitat indigne dans le centre ville de Voiron grâce à des outils de veille et de lutte contre le mal logement renforcés. Elle permettra de traiter les immeubles les plus dégradés identifiés dans le diagnostic notamment dans le cadre d'opération de restauration immobilières (ORI).</p> <p>En synergie avec les autres actions en matière de réaménagement des espaces publics, de développement de parcours de découverte et de boucles commerciales l'OPAH RU participera à l'amélioration de l'image globale du centre ville et à la valorisation du patrimoine. Elle incitera les propriétaires à rénover leur façade, à valoriser les halls d'entrée des immeubles et les éléments patrimoniaux remarquables.</p> <p>L'OPAH RU devra également s'appuyer sur un réseau d'acteurs et de partenaires importants (ANAH, Action Logement, Ville de Voiron, Pays Voironnais, ARS, ADIL, CAF, agences immobilières, notaires...). Les services sociaux du Département accompagnent également les publics fragilisés et sont des partenaires à associer au projet. Leur bonne coordination est une condition de réussite du dispositif.</p> <p>Enfin la réussite de l'OPAH RU et de l'ensemble des mesures nécessitera une communication importante auprès des propriétaires du centre ville et des investisseurs. Une campagne de communication devra donc accompagner son démarrage.</p>
Pilotage	Pays Voironnais
Budget global (TTC)	<p>Animation : Budget à préciser selon les arbitrages</p> <p>Investissement : Budget à préciser selon les arbitrages</p>
Modalité de financement (partenaires)	<ul style="list-style-type: none"> - Pays Voironnais - Ville - Animation : cofinancée avec l'ANAH (50%) et la Banque des territoires (20%). - Investissement : aides de l'ANAH et d'Action Logements aux ménages et aux projets éligibles (selon conditions d'octroi à définir).

FICHE ACTION N°2

Reconversion de l'ancien site de l'Hôpital

Étude de programmation pour le vallon Morge Amont

Axe de rattachement	Axe 1 De la réhabilitation à la restructuration, vers une offre attractive de l'habitat
Calendrier	<p>Mission d'AMO (marché en cours avec le cabinet Tekhnê)</p> <p>Convention d'étude de valorisation – Ancien site du centre hospitalier de Voiron – EPFL du Dauphiné / Ville de Voiron / CHUGA Voiron</p> <p>Signature de la convention ville de Voiron / EPFL : fin 2020</p> <p>Estimation du site (constructions + démolition + dépollution + remise en état) : premier semestre 2021. Libération du site de l'hôpital : été 2021</p> <p>Études de programmation, estimation foncière, montage de l'opération : 2020 - 2023</p>
Description générale	<p>La libération du site de l'hôpital, en situation de belvédère au dessus de la ville ancienne, constitue une opportunité pour la ville de mener un projet urbain d'ampleur.</p> <p>Ayant initié depuis plusieurs années la valorisation de son patrimoine bâti, par l'achat du couvent des Orphelines et de la maison Castelbon, la commune souhaite désormais organiser un projet global de requalification urbaine en lien avec la redynamisation du centre-ville, et en s'appuyant sur la valorisation du patrimoine bâti et naturel du site.</p> <p>La mise en valeur de la Morge, des coteaux boisés et du patrimoine bâti concourront à de nouveaux projets et usages de ces sites. De nouveaux liens seront à tisser avec la ville.</p>
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> • Profiter de cette opportunité de requalification pour assurer le développement de Voiron en limitant l'étalement urbain • Éviter la constitution d'une friche de grande envergure • Encadrer le renouvellement urbain du site privé de l'hôpital et tendre vers un nouveau quartier fonctionnellement mixte en intégrant des activités liées à la formation et l'enseignement supérieur • Préserver et valoriser une partie du patrimoine historique • Étudier l'opportunité et la faisabilité de renaturation du vallon de la Morge • Valoriser le paysage et offrir un espace de nature en centre-ville
Pilotage	Ville
Budget global (TTC)	<p>AMO 50 000€</p> <p>Investissements globaux estimés entre 15M€ et 20M€ incluant :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Projet d'acquisition foncière et de reconversion du centre hospitalier - Projet de reconversion des sites patrimoniaux de Castelbon et des Orphelines - Projet de revalorisation des espaces publics - aménagements de surface
Modalité de financement (partenaires)	<ul style="list-style-type: none"> - Convention entre la Ville, EPFL, Action Logement, Hôpital (CHUGA Voiron) - État (Plan de relance) - Partenaires privés à définir dans le cadre d'une foncière

Axe de rattachement principal	Axe 2	Favoriser un développement économique et commercial équilibré
Calendrier		<p>Lancement de la démarche de rénovation urbaine dès 2020.</p> <p>La convention partenariale est à finaliser fin 2020 entre la Ville et le CAUE pour accompagner la réflexion, en préciser les objectifs et choisir un prestataire.</p> <p>Les modalités d'engagement de l'EPFL seront à définir au 1^{er} trimestre 2021.</p>
Description générale		<p>En perte de vitalité, cette ancienne rue commerciale concentre de nombreux locaux vacants et ne répond plus aux enjeux de mobilités avec des espaces publics de faible qualité. Afin de redonner de la vitalité à cette rue, une restructuration en profondeur est à mener avec une intervention de commercialisation stratégique.</p>
Objectifs		<ul style="list-style-type: none"> • Favoriser la relance et le développement commercial et artisanal de la rue • Accompagner la mutation des locaux commerciaux • Traiter les problématiques liées à l'habitat • Améliorer les circulations • Faciliter les cheminements et le fonctionnement urbain • Améliorer le cadre de vie
Pilotage		Ville
Budget global (TTC)		<p>200 000€ (budget dédié aux études pré-opérationnelles)</p> <p>Enveloppe des acquisitions foncières estimée à 15M€ (fourchette basse)</p>
Modalité de financement (partenaires envisagés)		<ul style="list-style-type: none"> - Ville - Pays Voironnais - Banque des Territoires - EPFL

Axe de rattachement	Axe 2	Favoriser un développement économique et commercial équilibré
Calendrier		Politique commerce annuelle des collectivités
Description générale		<p>Le diagnostic réalisé dans le cadre de l'étude E1 a mis en évidence certaines problématiques en matière de commerces et d'attractivité commerciale (commerces vacants, difficulté à maintenir certains linéaires commerciaux, nécessité de maîtriser certains locaux stratégiques de part leur localisation ou leur dimension, devantures peu attractives et qualitatives).</p> <p>Les actions en matière d'attractivité commerciale peuvent se décliner en 3 axes :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1) Lutter contre la vacance commerciale grâce à une bonne connaissance des commerces vacants et de leur caractéristiques et à un accompagnement à la remise sur le marché des commerces vacants en secteur stratégique. 2) Garantir le maintien d'une offre immobilière de qualité en centre ville et maîtriser la programmation de commerces stratégiques : <p>Afin d'impulser une dynamique de rénovation et de recommercialisation de locaux commerciaux en Cœur de Ville, la Collectivité peut être à l'initiative d'un certain nombre de projets immobiliers sur des locaux ciblés. Elle peut mener des acquisitions rénovations en s'appuyant sur une foncière.</p> <ol style="list-style-type: none"> 3) Améliorer l'attractivité des commerces et participer en synergie avec les autres actions de cœur de ville (aménagements espaces publics, boucles de découverte, rénovation des logements et des façades) à la mise en valeur du patrimoine : En élaborant une charte permettant de garantir la qualité des devantures et la bonne intégration des commerces du centre ville dans l'ensemble urbain.
Objectifs		<ul style="list-style-type: none"> • Lutter contre la vacance commerciale : <ul style="list-style-type: none"> - Proposition de réaliser des diagnostics internes des locaux vacants stratégiques permettant d'identifier le potentiel économique, architectural et technique et d'estimer les coûts de travaux. - Proposition de soutien financier et technique à la sortie de la vacance commerciale (subvention des travaux liés au changement de destination d'un local commercial). • Maîtriser les locaux stratégiques et garantir une offre de qualité : <ul style="list-style-type: none"> - Acquérir, rénover, gérer des locaux commerciaux dans le cadre d'une foncière afin d'assurer le maintien d'une offre immobilière de qualité en cœur de Ville, de maîtriser la programmation sur certains secteurs

	<p>stratégiques.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Améliorer l'attractivité des commerces et leur intégration architecturale et urbaine dans le cadre d'une charte des devantures : <ul style="list-style-type: none"> - Décliner un ensemble de réglementations et préconisations économiquement raisonnées, pour tendre à une articulation harmonieuse entre le bâti, l'espace public et l'activité commerciale, - Élaborer un document pratique et pédagogique, qui guidera les propriétaires et les commerçants dans la conception de leur projet et fera référence pour toute délivrance d'autorisation pour la rénovation des façades, l'aménagement des devantures et enseignes. - Informer et sensibiliser l'ensemble des acteurs concernés, et notamment les exploitants, aux enjeux forts de cette démarche de valorisation.
Pilotage	Ville de Voiron et Pays Voironnais
Budget global (TTC)	<ul style="list-style-type: none"> - Acquisition d'un local commercial situé au 5 rue Grande : 74 000€ (Ville) - Préemption engagée pour l'acquisition d'un local commercial situé au 21 rue Grande : 69 000€ (Ville) - Portage foncier estimé par Elegia dans le cadre d'une foncière : 1,6M€ - Aide à la commercialisation des locaux commerciaux vacants en centre-ville pour les Bailleurs : 20 000€ (enveloppe annuelle, Pays Voironnais)
Modalité de financement (partenaires envisagés)	<ul style="list-style-type: none"> - Ville - Pays Voironnais - État - Banques des Territoires - EPFL - Partenaires privés à définir dans le cadre d'une foncière

FICHE ACTION N° 5

Création d'un parking en ouvrage Grand Angle

Axe de rattachement principal	Axe 3	Développer l'accessibilité, la mobilité et les connexions
Calendrier	2021-2022	
Description générale		La reconquête de l'espace public sur le Mail passe par la suppression des places de stationnement. La reconstitution de l'offre se fait sur le principe « d'une place supprimée, une place créée ». Ce report se positionne sur un parking en ouvrage Grand Angle.
Objectifs		<ul style="list-style-type: none"> • Répondre aux futurs besoins en stationnement en intégrant les besoins des ZAC et ceux existants sur le quartier (clinique de Chartreuse) • Poursuivre le bon niveau d'accueil pour les usagers ; et en particulier, les visiteurs et les clients des commerces • Continuer à penser le stationnement comme un véritable service aux usagers
Pilotage	Ville	
Budget global (TTC)		<p>Coûts de construction estimés à 6,9 M€ + aménagements qualitatifs des cheminements piétons entre le parking et le Mail</p> <p>Coûts d'exploitation 215 K€ /an</p> <p>Ré-aménagement potentielle de la voirie (rue du Moulinet, ...)</p>
Modalité de financement (partenaires envisagés)		<ul style="list-style-type: none"> - Ville - Pays Voironnais - Banque des Territoires - SMMAG - EPFL

FICHE ACTION N° 6

Réaménagement du parvis du Grand Angle

Axe de rattachement principal	Axe 3	Développer l'accessibilité, la mobilité et les connexions
Calendrier	2022	
Description générale		Démolition du 8 rue de la république et réaménagement de la zone libérée en parvis pour ouvrir le Grand Angle sur la ville.
Objectifs		

	<ul style="list-style-type: none"> • Favoriser les circulations piétonnes et les connexions • Donner une image qualitative du secteur • Limiter les îlots de chaleur
Pilotage	Ville / CAPV
Budget global (TTC)	Enveloppe estimée à 3M€ (acquisition de logements, démolition et traitement de l'espace public)
Modalité de financement (partenaires sollicités)	<ul style="list-style-type: none"> - Ville - Pays Voironnais - Région - Département - EPFL

FICHE ACTION N° 7 Aménagement de l'extension du parking Tardy

Axe de rattachement principal	Axe 3	Développer l'accessibilité, la mobilité et les connexions
Calendrier	Dernier trimestre 2020	
Description générale		Suite à l'acquisition de la parcelle SNCF par la Ville, les travaux d'extension du parking Tardy sont engagés : débroussaillage de la parcelle, réalisation d'enrobés, traçage du stationnement, clôture.
Objectifs		<ul style="list-style-type: none"> • Augmenter la capacité de stationnement de 91 places portant la capacité totale du parking à 172 places
Pilotage	Ville	
Budget global (TTC)	180 000€	
Modalité de financement (partenaires sollicités)		<ul style="list-style-type: none"> - Ville - Région - Département

FICHE ACTION N° 8

Création d'une coulée verte et du jardin paysager, aménagement définitif de la parcelle Tardy

Axe de rattachement principal	Axe 3	Développer l'accessibilité, la mobilité et les connexions
Calendrier	2024	
Description générale		Aménagement définitif de la parcelle Tardy avec la création d'une coulée verte, d'un jardin paysager et d'un parking en sous-sol.
Objectifs		<ul style="list-style-type: none"> Intégrer les orientations paysagères, la biodiversité et requalifier les cheminements Renforcer la capacité de stationnement sur la parcelle Tardy liée au développement du site des Caves de Chartreuse et favoriser la multi-modalité dans les usages du train.
Pilotage	Ville	
Budget global (TTC)	7M €	
Modalité de financement (partenaires sollicités)		<ul style="list-style-type: none"> Ville Région Département SMMAG

FICHE ACTION N° 9

Aménagement d'une liaison piétonne entre le parking Tardy et le square du 19 mars 1962, secteur des Caves de Chartreuse

Axe de rattachement principal	Axe 3	Développer l'accessibilité, la mobilité et les connexions
Calendrier	2021	
Description générale		Amélioration des circulations piétonnes entre le parking Tardy et le square du 19 mars 1962 par la création d'une nouvelle liaison piétonne.
Objectifs		<ul style="list-style-type: none"> Réhabiliter le bâtiment existant en conservant des éléments historiques Création d'un escalier d'accès et d'un ascenseur Favoriser l'accessibilité et les connexions
Pilotage	Ville	

Budget global (TTC)	340 000€
Modalité de financement (partenaires envisagés)	<ul style="list-style-type: none"> -Ville - Région - Département

FICHE ACTION N° 10 Développement des aménagements cycles

Axe de rattachement principal	Axe 3	Développer l'accessibilité, la mobilité et les connexions
Calendrier	2021-2022	
Description générale		Dans le cadre d'une politique en faveur des mobilités douces, la Ville de Voiron développe des aménagements cycles pour favoriser la pratique du vélo sur Voiron. Ces aménagements découlent du schéma directeur cycles.
Objectifs		<ul style="list-style-type: none"> • Généraliser les doubles sens cyclables • Développer le stationnement cycle avec la pose d'arceaux • Installer des bornes de gonflage • Communiquer régulièrement pour développer la pratique du vélo • Créer une piste cyclable sur le Boulevard Denfert Rocherau (première tranche du contournement cycles validé dans le schéma directeur)
Pilotage	Ville	
Budget global (TTC)	235 000€	
Modalité de financement (partenaires envisagés)		<ul style="list-style-type: none"> - Ville - Pays Voironnais - État (Plan de relance) - Région - Département

FICHE ACTION N° 11 Réaménagement et mise en accessibilité de la voirie

Axe de rattachement principal	Axe 3	Développer l'accessibilité, la mobilité et les connexions
Calendrier	2022	
Description générale		Reprise de la chaussée et des trottoirs pour améliorer la qualité d'usage de la voirie

Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> • Favoriser et sécuriser les circulations piétonnes • Donner une image qualitative et plus moderne du secteur (matériaux nobles) • Limiter les îlots de chaleur
Pilotage	Ville
Budget global (TTC)	<ul style="list-style-type: none"> - Voirie Vaucanson 310 000€ - Voirie Bourg de Péage 125 000€
Modalité de financement (partenaires sollicités)	<ul style="list-style-type: none"> - Ville - Pays Voironnais - Région - Département

FICHE ACTION N°12 Requalification et modernisation du secteur du Mail

Axe de rattachement principal	Axe 4	Mettre en valeur les formes urbaines, l'espace public et le patrimoine
Calendrier	2023-2025	
Description générale	La requalification et la modernisation du secteur du Mail vise à réduire fortement l'emprise de la voiture au profit d'autres usages.	
Objectifs		<ul style="list-style-type: none"> • Redonner au Mail son rôle de lieu d'intensité au sein du centre-ville • Réduire la place de la voiture • Donner plus de place aux piétons et aux mobilités douces afin de favoriser les déambulations et l'appropriation du centre-ville • Renforcer l'attractivité et la visibilité du centre-ville
Pilotage	Ville	
Budget global (HT)	6M€	
Modalité de financement (partenaires envisagés)		<ul style="list-style-type: none"> - Ville - Pays Voironnais (notamment études et travaux de réaffectation du domaine public aux modes alternatifs MAP/ TC et Cycles/connexion avec les travaux déjà réalisés (carrefour du viaduc) ou ceux à venir (à long terme) - État (Plan de relance) - Région - Département

FICHE ACTION N° 13 Aménagement du Parvis de l'église Saint Bruno

Axe de rattachement principal	Axe 4	Mettre en valeur les formes urbaines, l'espace public et le patrimoine
Calendrier	2021 Première tranche 2023 Seconde tranche (concomitamment à l'aménagement du mail)	
Description générale	Remise à neuf de l'aménagement de surface devant l'église saint Bruno	
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> • Disposer d'un revêtement qualitatif sur le parvis en cohérence avec la modernisation du secteur du Mail • Assurer une continuité entre les rues commerçantes du centre-ville • Mettre en avant le patrimoine de la ville et rendre visible le départs des PR • Sécuriser le parvis contre les voitures bâliers • Adapter les branchements pour les festivités 	
Pilotage	Ville	
Budget global (TTC)	300 000€	
Modalité de financement (partenaires envisagés)	<ul style="list-style-type: none"> -Ville -État (Plan de relance) -Région -Département 	

FICHE ACTION N° 14 Réaménagement et modernisation de la place Saint Bruno (Nord)

Axe de rattachement principal	Axe 4	Mettre en valeur les formes urbaines, l'espace public et le patrimoine
Calendrier	2022	
Description générale	Le réaménagement de la place vise à reprendre la chaussée et les trottoirs pour améliorer la qualité d'usage de la voirie et l'image de la place. Suppression des parkings de surface.	
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> • Améliorer l'accessibilité et favoriser la déambulation piétonne (en harmonie avec le sud de la place) • Réaffirmer la commercialité de la place • Donner une image plus qualitative du secteur 	
Pilotage	Ville	

Budget global (TTC)	413 000€
Modalité de financement (partenaires sollicités)	<ul style="list-style-type: none"> - Ville - Pays Voironnais - Région - Département

FICHE ACTION N°15 Réaménagement et modernisation de la place Porte de la Buisse

Axe de rattachement principal	Axe 4	Mettre en valeur les formes urbaines, l'espace public et le patrimoine
Calendrier	2022	
Description générale		La place Porte de la Buisse présente des enjeux commerciaux, patrimoniaux et de connexions. La modernisation de cette place permettra de repenser la place comme un lieu de déambulation propice aux boucles commerciales et aux parcours découverte.
Objectifs		<ul style="list-style-type: none"> • Favoriser les circulations piétonnes en lien avec le parcours marchand • Donner une image qualitative du secteur (matériaux nobles) • Renforcer la place de l'eau • Désimperméabiliser les sols • Limiter les îlots de chaleur
Pilotage	Ville	
Budget global (TTC)	774 000€	
Modalité de financement (partenaires sollicités)		<ul style="list-style-type: none"> - Ville - Pays Voironnais - Région - Département - Agence de l'eau

FICHE ACTION N°16 **Création de parcours de découverte**

Axe de rattachement principal	Axe 4	Mettre en valeur les formes urbaines, l'espace public et le patrimoine
Calendrier	2021-2022	
Description générale		Cette action vise à valoriser l'ensemble du centre-ville en favorisant les déplacements piétons et en proposant des parcours de découverte en lien avec les boucles commerciales
Objectifs		<ul style="list-style-type: none"> • Valoriser les richesses du centre-ville (patrimoine, histoire, vues remarquables) • Faciliter les déambulations piétonnes par la mise en place d'un parcours de découverte dédié et relié aux différents lieux d'attractivité • Marquer l'esprit des usagers en misant sur un parcours original par la mise en œuvre d'aménagements ludiques ou supports innovants
Pilotage		Ville / Pays Voironnais avec un support technique du Département
Budget global (TTC)		160 000€
Modalité de financement (partenaires envisagés)		<ul style="list-style-type: none"> - Ville - Pays Voironnais - Région - Département - Banque des territoires

FICHE ACTION N°17 **Améliorer la végétalisation de la ville - projet 1000 arbres**

Axe de rattachement	Axe 4	Mettre en valeur les formes urbaines, l'espace public et le patrimoine
Calendrier		Lancement en automne 2020
Description générale		La plantation d'arbres en ville contribue à produire de l'oxygène en milieu urbain, protéger la biodiversité, mais aussi améliorer le cadre de vie et le confort thermique de la ville. Dans cette dynamique, la Ville de Voiron souhaite améliorer la végétalisation de la ville par le biais d'un programme ambitieux de plantations d'arbres.
Objectifs		<ul style="list-style-type: none"> • Améliorer la qualité du cadre de vie par la végétalisation de la ville (200 arbres/an sur 5 ans) et la qualité de l'air par la captation et le stockage du dioxyde de carbone au sein des nouvelles plantations • Lutter contre les îlots de chaleur et l'artificialisation des sols • Renforcement de la trame verte

Pilotage	Ville
Budget global (TTC)	1500€/arbre planté en milieu urbain 500€/arbre en milieu naturel
Modalité de financement (partenaires envisagés)	- Ville - État - Région - Europe

FICHE ACTION N° 18

Déploiement de la Smart city - Projet Hyperviseur et services associés

Axe de rattachement	Axe 5 Fournir l'accès aux équipements, aux services publics, l'offre culturelle
Calendrier	AMO en cours
Description générale	Le projet hyperviseur est au service des usagers de la ville pour améliorer la gestion municipale et réaliser des économies.
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> Mise en œuvre du plan lumière Renouvellement du système de gestion technique centralisée des bâtiments publics et des feux tricolores Déploiement de capteurs environnementaux pour la gestion des consommations énergétiques et prévention des risques naturels (crues) Pilotage des équipements techniques urbains en lien avec les caméras de vidéo protection pour améliorer la gestion des crises (accidents ; pollutions ; crues ; ...) <p>Des développements innovants pourront être envisagés ultérieurement (données environnementales, bornes d'arrêt minute, etc.) ayant pour objectif la visualisation en temps réel de certaines données et l'alerte.</p>
Pilotage	Ville
Budget global (TTC)	600 000€
Modalité de financement (partenaires)	- Ville - Pays Voironnais - Banque des Territoires - Territoire d'Énergie 38

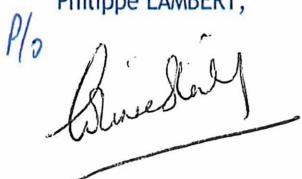
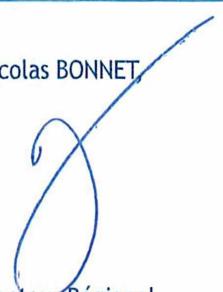
Axe de rattachement	Axe 5	Fournir l'accès aux équipements, aux services publics, l'offre culturelle
Calendrier	2021-2022	
Description générale		<p>Le poste actuel de la police municipale, situé Boulevard de la République, ne correspond plus aux besoins des services. Obsolète, il est également sous-dimensionné au vu de la croissance des effectifs. Le bâtiment sera prochainement démolи au profit d'une opération pour réaménager le parvis du Grand Angle. Le déménagement des services de la police municipale est nécessaire pour améliorer la qualité de service aux usagers et les conditions de travail des agents.</p> <p>Par ailleurs, depuis 2014, des investissements importants ont été réalisés pour renforcer la sécurité en centre-ville. Le déploiement de la vidéoprotection se poursuit.</p>
Objectifs		<ul style="list-style-type: none"> • Déménager les services de la police municipale dans des locaux adaptés • Poursuivre l'extension du système de vidéoprotection pour une couverture plus performante de la ville • Dissuader le délinquant de passer à l'acte
Pilotage	Ville	
Budget global (TTC)		<p>1,2M€ pour l'achat et l'aménagement de locaux pour la police municipale</p> <p>150 00€/an pour la poursuite du déploiement de la vidéoprotection</p>
Modalité de financement (partenaires envisagés)		<ul style="list-style-type: none"> - Ville - État - Région - Département

Article 7 : L'évaluation et le suivi du programme

L'ORT fera l'objet d'un bilan annuel en comité de pilotage et d'une évaluation tous les cinq ans.

Le suivi effectué lors du déploiement du projet se conclura par une phase d'évaluation afin de juger des effets de l'Opération de Revitalisation du Territoire. Cette évaluation s'appuiera sur la base des évaluations prévues dans le programme Action Cœur de Ville.

Convention signée en autant d'exemplaires que de signataires

Commune de Voiron	Communauté d'Agglomération du Pays Voironnais	Etat
Julien POLAT,  Maire	Bruno CATTIN,  Président	Lionel BEFFRE,  Préfet de l'Isère
La Caisse des Dépôts et Consignations	ANAH	Action Logement
Philippe LAMBERT,  Directeur Régional	Bruno CATTIN,  Président du Pays Voironnais Déléguétaire ANAH	Nicolas BONNET  Directeur Régional
Département de l'Isère		
Jean-Pierre BARBIER,  Président		



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

AGENCE
NATIONALE
DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES



CONVENTION D'ADHÉSION PETITES VILLES DE DEMAIN

VILLE DE TULLINS

ENTRE

- La Commune de Tullins représentée par son Maire M. Gérald CANTOURNET,
- La Communauté d'agglomération du Pays Voironnais représentée par son Président M. Bruno CATTIN.

ci-après, les « collectivités bénéficiaires » d'une part,

ET

- L'État représenté par le Préfet de l'Isère, M. Lionel BEFFRE,

ci-après, « l'État », d'autre part,

AINSI QUE

- Le Département de l'Isère représenté par son Président, M. Jean-Pierre BARBIER

Il est convenu ce qui suit.

Contexte

Le programme Petites villes de demain vise à donner aux élus des communes de moins de 20 000 habitants, et leur intercommunalité, qui exercent des fonctions de centralités et présentent des signes de fragilité, les moyens de concrétiser leurs projets de territoire pour conforter leur statut de villes dynamiques, où il fait bon vivre et respectueuses de l'environnement.

Ce programme constitue un outil de la relance au service des territoires. Il ambitionne de répondre à l'émergence des nouvelles problématiques sociales et économiques, et de participer à l'atteinte des objectifs de transition écologique, démographique, numérique et de développement. Le programme doit ainsi permettre d'accélérer la transformation des petites villes pour répondre aux enjeux actuels et futurs, et en faire des territoires démonstrateurs des solutions inventées au niveau local contribuant aux objectifs de développement durable.

Il traduit la volonté de l'État de donner à ces territoires la capacité de définir et de mettre en œuvre leur projet de territoire, de simplifier l'accès aux aides de toute nature, et de favoriser l'échange d'expérience et le partage de bonnes pratiques entre les parties prenantes du programme et de contribuer au mouvement de changement et de transformation, renforcé par le plan de relance.

La nécessité de conforter efficacement et durablement le développement des territoires couverts par le programme Petites villes de demain appelle à une intervention coordonnée de l'ensemble des acteurs impliqués. Pour répondre à ces ambitions, Petites villes de demain est un cadre d'action conçu pour accueillir toutes formes de contributions, au-delà de celles de l'Etat et des partenaires financiers du programme (les ministères, l'Agence nationale de la cohésion des territoires (ANCT), la Banque des Territoires, l'Agence nationale de l'habitat (ANAH), CEREMA, l'Agence de la transition écologique (ADEME)). Le programme, piloté par l'ANCT, est déployé sur l'ensemble du territoire national et il est décliné et adapté localement.

Ce programme vise à donner à la municipalité les moyens d'inventer l'avenir de Tullins, en s'appuyant sur ses atouts, à travers la prise en compte des dimensions économique, patrimoniale, culturelle et sociale de son territoire.

Les Collectivités signataires ont dûment et conjointement exprimé leur candidature au programme le 5 novembre 2020, par courrier. Elles ont ainsi pu exprimer leurs motivations.

Tullins, bien que commune de centralité, présente des fragilités en matière d'attractivité et de développement. Le programme Petites villes de demain est une opportunité à saisir pour concentrer les actions de la municipalité autour d'enjeux prioritaires, en cohérence avec les actions de l'intercommunalité.

Les collectivités signataires se sont engagées à travailler de concert sur ces actions.

Les Collectivités bénéficiaires ont été labellisées au titre du programme Petites villes de demain par la préfecture de l'Isère, le 17 décembre 2020.

Présentation de Tullins

La commune de Tullins est située dans la vallée de l'Isère à 13 km de Voiron, à 30 km de Grenoble, et à 70 km de Valence. Elle est desservie par l'autoroute A49 (axe Grenoble-Valence. Elle s'étend sur une superficie de 2 879 hectares.

Tullins adhère à la communauté d'agglomération du Pays Voironnais (CAPV), territoire de 98 000 habitants. Elle en est la 4ème ville en termes de population. Elle appartient également au territoire du Pays de Tullins-Vinay.

La commune de Tullins compte 7 606 habitants au dernier recensement de la population de 2013. On constate une croissance démographique négative depuis 2008 après une augmentation continue de la population depuis 1968. La commune a en effet perdu 43 habitants entre 2008 et 2013, alors que la croissance moyenne entre 1968 et 2008 était de 0.8% par an.

Si le territoire de la CAPV a également connu un ralentissement de sa croissance, celle du département est en constante et régulière augmentation, contrairement à la commune de Tullins. Depuis 2013, la courbe s'infléchit mais la croissance demeure très modérée.

Article 1. Objet de la convention

La présente convention d'adhésion Petites villes de demain (« **la Convention** ») a pour objet d'acter l'engagement des Collectivités bénéficiaires et de l'État dans le programme Petites villes de demain.

La Convention engage les Collectivités bénéficiaires à élaborer et/ou à mettre en œuvre d'un projet de territoire explicitant une stratégie de revitalisation. Dans un délai de 18 mois maximum à compter de la date de signature de la présente Convention, le projet de territoire devra être formalisé notamment par une convention d'ORT.

La présente Convention a pour objet :

- de préciser les engagements réciproques des parties et d'exposer les intentions des parties dans l'exécution du programme ;
- d'indiquer les principes d'organisation des Collectivités bénéficiaires, du Comité de projet et les moyens dédiés par les Collectivités bénéficiaires ;
- de définir le fonctionnement général de la Convention ;
- de présenter un succinct état des lieux des enjeux du territoire, des stratégies, études, projets, dispositifs et opérations en cours et à engager concourant à la revitalisation
- d'identifier les aides du programme nécessaires à l'élaboration, la consolidation ou la mise en œuvre du projet de territoire.

Le programme s'engage dès la signature de la présente Convention.

Cette convention a, par ailleurs, vocation à s'articuler avec le futur Contrat territorial de relance et de transition écologique (CRTE) qui sera conclu entre l'État, les Collectivités bénéficiaires et les partenaires (Banque des Territoires, ANAH, ADEME...).

Article 2. Engagement général des parties

Les parties s'engagent à fournir leurs meilleurs efforts pour assurer le succès de la mise en œuvre du programme et la réalisation des actions inscrites dans la convention.

En particulier :

- L'État s'engage (i) à animer le réseau des Partenaires du programme afin d'en faciliter l'élaboration et la mise en œuvre; (ii) à désigner au sein de ses services un référent départemental et un référent régional chargés de coordonner l'instruction et le suivi des projets et d'assurer l'accessibilité de l'offre de services ; (iii) à étudier le possible co-financement des actions inscrites dans le plan d'action de la Convention qui seraient éligibles aux dotations et crédits de l'État disponibles (iv) à mobiliser les experts techniques des services déconcentrés.
- Les Collectivités bénéficiaires s'engagent (i) à mobiliser autant que possible les moyens humains et financiers nécessaires pour assurer le pilotage et la mise en œuvre efficace du programme sur leur territoire ; (ii) à ne pas engager de projet de quelque nature que ce soit (urbanisme réglementaire, opération d'aménagement, etc.) qui viendrait en contradiction avec les orientations du projet ; (iii) à signer une convention d'ORT dans un délai de 18 mois à compter de la signature de la présente convention.
- Le Département de l'Isère, garant des solidarités territoriales, s'engage à désigner au sein de ses services un référent départemental et un référent local chargés de suivre l'élaboration et la mise en œuvre du projet. Il mobilisera en tant que de besoin son ingénierie interne ou structurée en lien avec ses partenaires institutionnels. Il soutiendra financièrement les projets retenus dans le plan d'actions au travers de ses dispositifs de droit commun en vigueur. Par ailleurs, en tant que représentant de la Banque des territoires dans le programme « Petites villes de demain », il apportera les cofinancements pour l'ingénierie stratégique, pré-opérationnelle et thématique qu'elle propose, et sera le relais vers l'ensemble de ses dispositifs. En tant que cosignataire de la convention, le Conseil départemental souhaite être associé au sein du comité de projet et dans les comités techniques préparatoires.

En outre, les Partenaires financiers (les différents ministères, l'ANCT, la Banque des Territoires, l'ANAH, le CEREMA et l'ADEME) se sont engagés au niveau national à (i) instruire dans les meilleurs délais les propositions de projet et d'actions qui seront soumises par les Collectivités bénéficiaires ; (ii) mobiliser leurs ressources humaines et financières pour permettre la réalisation des actions entrant dans leur champ d'intervention et qu'ils auraient préalablement approuvées dans le cadre de leurs instances décisionnaires.

Article 3. Organisation des Collectivités bénéficiaires

Pour assurer l'ordonnancement général du projet, le pilotage efficace des études de diagnostic, la définition de la stratégie et l'élaboration du projet de territoire ainsi que la coordination et la réalisation des différentes actions, conduisant notamment à l'élaboration de l'ORT, les Collectivités bénéficiaires s'engagent à mettre en œuvre l'organisation décrite ci-après :

- Le recrutement, par la Commune de Tullins, d'un chef de projet « Petites villes de demain » est prévu. L'attribution d'un cofinancement du poste engage au respect de certaines conditions notamment de mise en œuvre de certaines missions (voir annexe 1 « rôle et missions de référence du chef de projet Petites villes de demain ») Le chef de projet rend notamment compte de ses travaux par la production de rapports transmis aux membres du comité de projet ;
- La mise en place de relations partenariales renforcées entre les Collectivités bénéficiaires et leurs services :

Pour assurer l'ordonnancement général du projet, le pilotage efficace des études de diagnostic, de définition de la stratégie et d'élaboration du projet ainsi que la coordination et la réalisation des différentes actions, les collectivités (Ville et intercommunalité) s'engagent à mettre en œuvre l'organisation décrite ci-après :

Au sein de la ville de Tullins, le projet sera suivi par un chef de projet placé sous l'autorité du Directeur Général des Services. Ce chef de projet pourra s'appuyer sur les compétences de la cellule économie de la Mairie (et notamment sur le Manager de commerce qui est également le responsable de la cellule économie). Il opérera de façon transverse en lien avec le pôle des services techniques, le service urbanisme et l'agent en charge des recherches de subventions. Il aura pour rôle principal d'assurer le suivi de la démarche, sa coordination et le bon déroulement des opérations au niveau local, en lien avec les services de l'État et les différents partenaires. Le chef de projet est en lien permanent avec la personne coordinatrice du dispositif nommée par le Pays Voironnais. L'élaboration du projet s'articule donc entre les services de la Ville, les services du Pays Voironnais et l'État.

- L'installation d'un Comité de projet dont la composition et les missions sont précisées à l'article 4 de la présente Convention ;
- L'appui d'une équipe-projet, sous la supervision du chef de projet Petites villes de demain, assurant la maîtrise d'ouvrage des études et actions permettant de définir la stratégie de revitalisation globale du territoire et d'élaborer l'ORT ;
- La présentation des engagements financiers des projets en Comité régional des financeurs ;
- L'usage de méthodes et outils garantissant l'ambition et la qualité du projet tout au long de sa mise en œuvre : plan local de concertation, calendrier de suivi des décisions, rapports à fréquence régulière du Chef de projet, Comité de pilotage, ...
- L'intégration des enjeux et des objectifs de transition écologique au projet : la transition écologique est une thématique transversale essentielle et incontournable. Tous les projets envisagés seront passés au prisme de la transition écologique. Les décisions seront prises en adéquation avec les enjeux d'économies d'énergie, de végétalisation, de préservation des sols, de développement des mobilités douces, ... ;
- L'association de la population et des acteurs du territoire dans la définition et la mise en œuvre du projet : la Commune de Tullins travaille avec une agence spécialisée (facilitation en intelligence collective) afin d'articuler les initiatives et la participation autour d'un plan local de concertation. Au-delà du diagnostic, un schéma de gouvernance sera défini ainsi qu'une planification des concertations pour permettre à chaque acteur de s'exprimer aux bonnes étapes et au bon niveau de sollicitation ;
- La communication des actions à chaque étape du projet :
Information aux élus : via les conseils municipaux à Tullins et communautaires à la CAPV
Information aux habitants :
 - Via le magazine d'information de la Commune de Tullins, la page Facebook de la ville et le réseau Instagram ;
 - Via le site internet de Commune ;
 - Via le plan local de concertation qui sera mis en place ;
 - Via les relations avec la Presse locale.

Article 4. Comité de projet

Le Comité de projet est présidé par le Maire de Tullins (ou son représentant).

Le Préfet du département (ou son représentant) y participe nécessairement tout comme le référent départemental de Petites villes de demain, le Président de la Communauté d'Agglomération du Pays Voironnais (ou son représentant), et le Président du Conseil Départemental (ou son représentant).

Les Partenaires Financeurs y sont représentés : l'Agence Nationale de l'Habitat, la Banque des Territoires, les services déconcentrés de l'État (DDT, ABF, et autres services si nécessaires comme DRAC, DIRECTTE, UDAP).

Le Comité s'appuiera sur les acteurs et l'organisation déjà en place dans le cadre d'Action Cœur de Ville à Voiron.

Le comité valide les orientations et suit l'avancement du projet. Il se réunit de façon formelle a minima de façon trimestrielle, mais ses membres sont en contact permanent afin de garantir la bonne dynamique du Projet. Le Comité pourra être élargi aux partenaires locaux en fonction de ses ordres du jour.

Article 5. Durée, évolution et fonctionnement général de la convention

La présente Convention est valable pour une durée de dix-huit (18) mois maximum, à compter de la date de sa signature, à savoir jusqu'en septembre 2022, correspondant à la phase d'initialisation. En cas de difficulté avérée et justifiée, sur demande explicite et circonstanciée des Collectivités bénéficiaires, validée par le comité de pilotage, cette durée pourra être prolongée par avenir à l'appréciation de l'État représenté par le préfet de département.

Dans ce délai, un projet de territoire intégrant une stratégie urbaine et économique de revitalisation (diagnostic, objectifs, actions, phasage et financement) devra être adopté. Durant ce même calendrier, les Collectivités bénéficiaires peuvent mobiliser les offres des Partenaires financiers et des Partenaires techniques, nationaux et locaux, pertinentes à la réalisation des actions.

À tout moment, sur la base du projet de territoire, les Collectivités bénéficiaires peuvent faire arrêter en Comité de projet et après validation du Comité régional des financeurs, la convention d'ORT. La signature de la convention ORT met fin automatiquement à la présente Convention. En cas de l'existence d'une convention d'ORT à l'échelle de l'EPCI au moment de la signature de la présente convention, les Collectivités peuvent s'engager dans l'ORT par avenir à la convention existante ou par l'adoption d'une convention-chapeau reprenant la convention d'ORT existante et incluant les éléments déterminés dans le cadre du programme Petites villes de demain.

Cette convention d'ORT devra respecter les dispositions de l'article L303-2 du code de la construction et de l'habitation et notamment indiquer le(s) secteur(s) d'intervention, le contenu et le calendrier des actions prévues, le plan de financement des actions et la gouvernance. Conformément à l'article précité, cette convention sera signée par les Collectivités, l'État et ses établissements publics et toute personne publique ou privée intéressée.

Article 6. État des lieux

6.1 Evolution et situation du territoire

Les enjeux ci-après ont été identifiés pour Tullins et ont été détaillés dans le dossier de candidature « Petites villes de demain » :

- Stagnation depuis environ 15 ans de la courbe de la population ;
- Vieillissement de la population ;
- Inégalité au niveau de la répartition des revenus avec un revenu médian par ménage inférieur à la moyenne du territoire ;
- Un taux de chômage supérieur à la moyenne du Pays Voironnais ;
- Augmentation importante du nombre de logements vacants avec obsolescence d'une partie du parc de logements ne répondant plus aux attentes de la population ;
- Un linéaire commercial dégradé avec plus de 20% de locaux vacants
- La nécessité de proposer des modes de déplacements doux et de revoir la circulation et le stationnement en centre-bourgs.

En résumé, Tullins n'a pas l'attractivité à la hauteur de son statut et de son rôle de pôle de centralité. Le programme Petites Villes de demain lui permettra de « rectifier » ce déséquilibre territorial.

6.2 Stratégies, projets et opérations en cours concourant à la revitalisation

6.2.1 Documents d'urbanisme, de planification applicables et de valorisation du patrimoine

SRADDET	Le Schéma Régional d'Aménagement de Développement Durable et d'Égalité des Territoires Auvergne-Rhône-Alpes (2020) : https://jeparticipe.auvergnerhonealpes.fr/sraddet/sraddet-projet-definitif
SCOT	Le Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) de la région urbaine grenobloise a été approuvé le 21 décembre 2012. Document plus prescriptif que le Schéma Directeur, Il pose des cadres clairs et donne au Pays Voironnais une position clé dans l'armature urbaine du territoire. https://scot-region-grenoble.org/
Schéma de secteur du Pays Voironnais	Ce document d'urbanisme fixe les orientations à long terme (15-20 ans) en matière d'aménagement du territoire (habitat, environnement, économie, déplacements, ...). Élaboré en concertation avec les communes du Pays Voironnais et les acteurs concernés, le nouveau Schéma de Secteur a été approuvé le 24 novembre 2015. http://www.paysvoironnais.com/les-documents-fondateurs/schema-de-secteur-570.html
PLU	Le Plan local d'urbanisme de Tullins révisé en 2019. http://www.ville-tullins.fr/plan-local-durbanisme Classifiée Commune historique avec un monument historique (Église Saint Laurent des prés) et divers éléments remarquable classés (porches, portes, bâtisses...). Relations constantes avec l'ABF
Plan local de l'habitat (PLH) du Pays Voironnais 2019-2024	Le plan local de l'habitat du Pays Voironnais. Réalisé à l'échelle du Pays Voironnais, ce PLH présente un diagnostic territorial autour du marché de logements : état des lieux, enjeux. Il définit également les orientations stratégiques en matière de logement à l'échelle du Pays Voironnais et les déclinent dans un programme d'actions http://www.paysvoironnais.com/publications-31/plh-2019-1372.html?cHash=4c12fb551c13c3f2016bdc09c31f4901
Plan climat Air Énergie Territorial (PCAET)	Le plan climat air énergie territorial du Pays Voironnais, adopté en novembre 2019, donne un état des lieux du territoire en matière de transition écologique avec une première présentation détaillée des enjeux stratégiques et politiques à horizon 2025 http://www.paysvoironnais.com/publications-31/plan-climat-et-fiches-actions-1702.html?cHash=80f8f3f80ab858f7376c0cd78d0f90cc
Plan d'action stratégie d'attractivité commerciale - Tullins	Élaborée en 2019 par le cabinet A.I.D. (Villeurbanne) avec un cofinancement du Pays Voironnais cette étude a permis de définir une stratégie d'attractivité commerciale pour le centre-ville de Tullins.

6.2.2 Programmes et contrats territoriaux

Sur la période 2017-2020, la communauté du Pays Voironnais a été signataire d'un contrat de ruralité avec l'État permettant de réaliser des opérations en faveur de la ruralité.

Un programme Action Cœur de Ville est porté par la ville Voiron et la Communauté d'agglomération du Pays Voironnais. L'avenant à la convention cadre pluri-annuelle, signé en décembre 2020, présente le programme d'action qui sera déployé transformant ainsi la convention en convention ORT.

La CAPV est également signataire d'un contrat Territoires d'Industrie La Tour du Pin – Grésivaudan regroupant les EPCI suivants : Communauté de communes Les Vals du Dauphiné, Communauté de communes Bièvre Est, Communauté de communes Cœur de Chartreuse, Communauté d'agglomération du Pays Voironnais et Communauté de communes Le Grésivaudan.

Enfin, la Communauté d'agglomération du Pays Voironnais est aujourd'hui candidate à l'élaboration d'un contrat de relance et de transition écologique (CRTE) pour l'EPCI et ses communes membres. Cette candidature s'appuiera notamment sur le Plan climat Air énergie Territorial qui précise les enjeux et les actions à mener sur le territoire à horizon 2025.

6.2.3 Projets et opérations d'urbanisme

Projets récents, en cours ou finalisés :

Construction d'une Maison des associations	Livrée en 2020
OPAH généraliste "Action Rénovation" portée par la CAPV dont la commune de Tullins en est bénéficiaire. Cette action permet d'accompagner et de faire bénéficier de subventions, les propriétaires modestes et très modestes qui s'engagent dans des travaux d'amélioration de leur logement (logements vacants et dégradés, copropriétés, rénovation thermique, maintien à domicile...)	En cours et va être prolongée jusqu'en 2023

Projets matures avec mise en œuvre rapide :

Mise en accessibilité bâtiments publics : 2 ^{ème} tranche	192 000 €
Plan lumière : remplacement progressif des luminaires existants pour les remplacer par des luminaires à Led et avec capteurs	70 000 €
Église St Laurent des Prés (monument historique) : travaux de réfection	178 720 € (dont 104 000€ de subventions)
Réaménagement et sécurisation de l'avenue de la Contamine (accès au Collège) et de la rue du Salamot	100 000 €
Construction de la nouvelle gendarmerie sur le terrain de l'ancien camping de Tullins route de Saint Quentin	Vente prévue par la commune
Aménagement d'un Parking en centre-ville sur le lieu « Bracco »	140 000 €
Travaux local commerciaux « la petite ardoise » et local rue Général de Gaulle acquis par la commune pour y installer des commerces	50 000 €

Projets à moyen terme (échéances 2 à 3 ans) :

Réaménagement place Dr Valois	400 000 €
Réaménagement rue Général de Gaulle	Coûts à définir après étude
Rue de la gare (reliant la gare au centre-ville) : réfection Trottoir/voies modes doux.	Coûts à définir après étude
Opération d'Amélioration de l'Habitat : rue général de Gaulle, Rue Victor Hugo et Bd Michel Perret	Coûts à définir après étude
Refonte du quartier de la Cressonnière, en lien avec la SDH	Projet à définir avec SDH

Réhabilitation énergétique de bâtiments publics : bâtiment la Pléiade	100 000 €
Espace France Services	Coûts à définir- En lien avec CAPV

6.3 Projet de territoire : stratégies et actions à engager concourant à la revitalisation [2020 – 2026]

Nous souhaitons redonner à Tullins sa force d'attractivité tout en entraînant l'adhésion de la population. Les principaux axes qui sous-tendent notre projet global sont les suivants :

- rendre la ville plus conviviale et plus solidaire,
- renforcer le dynamisme économique et commercial de la commune,
- prendre en compte les enjeux énergétiques et écologiques.
- Produire une offre en logements suffisante, de bonne qualité, diversifiée et abordable,
- Rénover l'habitat et construire de nouveaux logements tout en veillant au développement maîtrisé du territoire, et en répondant aux nouveaux besoins de la population (familles monoparentales, recomposées, retraités...),
- Favoriser la mixité urbaine et sociale,
- Faire du centre-ville un endroit où il fait bon vivre : place centrale transformée en lieu de convivialité, aires de jeux, mobilier urbain, ...
- Apaiser la circulation avec une refonte des sens de circulation et une diminution de la vitesse ainsi qu'une révision des plans de stationnement,
- Rendre la ville accessible à tous avec une requalification de la principale rue marchande et des trottoirs,
- Embellir la ville avec une refonte complète des entrées de ville, une plus grande végétalisation de la commune, la rénovation des façades,
- Développer les services numériques en faveur des habitants et les accompagner à l'usage du numérique (notamment les populations les plus fragiles et déconnectées) en créant des tiers-lieu regroupant ces services,
- Développer le concept de « smart city » afin de mettre la ville en partage au bénéfice de ses habitants,
- Valoriser et accélérer la rénovation du patrimoine architectural,
- Développer l'offre associative, sportive et culturelle de Tullins (projet cinéma...)
- Relocaliser certains services à la population en centre-bourg pour mieux servir les citoyens : dans cette perspective un projet pour la police municipale sera étudié ainsi que la création d'un Espace France Service.

Renforcer le dynamisme économique

- Redéfinir la centralité commerciale en l'accompagnant par la requalification d'espaces publics et la réhabilitation de locaux commerciaux sur des sites stratégiques,
- Favoriser l'installation de nouveaux commerces proposant une diversité de produits et services, avec un accent mis dans le domaine de l'économie sociale et solidaire,
- Favoriser l'implantation d'activités marchandes ou non en centre-ville (services publics, activités médicales ou para médicales, loisirs).
- Accompagner les commerces dans les nouveaux modes de consommation (internet, heures d'ouvertures...),
- Développer le marché hebdomadaire pour le rendre plus dynamique et attractif,
- Faciliter l'implantation des acteurs économiques quels qu'ils soient (industriels, artisans, commerçants, libéraux),
- Mettre en avant les atouts touristiques et patrimoniaux de la commune pour servir de moteur au développement économique,
- Étudier la réhabilitation du bâtiment de la gare pour y installer une activité économique,
- Travailler de concert avec la CAPV à la reconversion des sites Paraboot et Guély (friches industrielles).

Prendre en compte les enjeux énergétiques et écologiques

- Faire la part belle à la mobilité douce grâce, notamment, au développement de pistes cyclables,
- Sauvegarder les espaces verts existants, végétaliser et arboriser les rues et espaces publics,
- Réaliser un audit environnemental et énergétique des bâtiments publics,
- Sensibiliser et accompagner les propriétaires privés dans la rénovation de leurs habitats ou de leurs locaux, dans une perspective de diminution de la consommation énergétique,
- Intégrer la gestion des déchets dans l'amélioration du cadre de vie communal,
- Favoriser les circuits courts et permettre à la population de bénéficier d'une alimentation produite localement, tout en valorisant le tissu agricole riche de la commune,
- Conduire un développement urbain maîtrisé et économe,
- Réduire la consommation d'énergie locale à travers un plan « lumières »,
- Favoriser la production d'énergie renouvelable sur le territoire.

6.4 Besoins en ingénierie estimés

Les projets structurants ci-dessus nécessitent la mise en place d'une coordination efficace pour garantir la cohérence du projet global. Les projets seront étudiés en lien avec l'intercommunalité.

En amont, il est indispensable de capitaliser les études déjà réalisées et de mener à bien les études listées ci-après :

Études déjà réalisées :

Attractivité commerciale 2019	<p>En 2018 et début 2019, la Ville de Tullins (ancienne équipe municipale) a fait mener une étude, co-financée par le Pays Voironnais, par le cabinet AID (Villeurbanne). Cette étude avait pour objectif de définir une stratégie d'attractivité commerciale pour Tullins. Elle est essentiellement centrée sur la commercialité du centre-ville. Les résultats ont été communiqués à la population en mai 2019.</p> <p>3 axes d'intervention se dégagent de cette étude :</p> <ul style="list-style-type: none">- Améliorer l'expérience client, refaire du centre de Tullins un lieu de destination et de convivialité, en définissant un périmètre effectif du centre-ville, en aménageant les espaces publics stratégiques et pacifiant les déambulations piétonnes. Cela suppose :<ul style="list-style-type: none">• une requalification et un réaménagement complet de la place Dr Valois, place centrale de Tullins ;• une requalification de la rue Général de Gaulle, principale rue commerçante de Tullins, afin de favoriser la déambulation piétonne.- Renforcer la commercialité pour reconquérir des segments de clientèles stratégiques en accompagnant la requalification de l'immobilier commercial, en diversifiant l'offre marchande et en optimisant la dynamique des marchés. L'étude préconise de :<ul style="list-style-type: none">• favoriser l'occupation de 6 locaux commerciaux stratégiques,• attirer des porteurs de projets innovants,• créer de nouveaux pôles générateurs de flux en centre-ville (les locaux ci-après ont été depuis préemptés : la maison Gondrand, local de la Petite ardoise...),• faire du marché hebdomadaire un vrai pôle d'attraction.- Recréer une dynamique collective locale en créant une vraie relation partenariale entre la Mairie et une association de commerçants (à réactiver) et adapter le fonctionnement commercial aux modes de vie et attentes des clients.
--------------------------------------	---

PLU et projet de revitalisation	<p>Le plan local d'urbanisme (PLU) de Tullins a été approuvé le 04/07/2019 (délibération n° 2019-2.1-072 et révisé par la délibération n° 2019-2.1-106). Il s'inscrit dans le SCoT (Schéma de cohérence territoriale de la région urbaine de Grenoble).</p> <p>Le projet d'aménagement et de développement durables (PADD) dans le PLU définit les axes d'orientation stratégiques à respecter :</p> <ul style="list-style-type: none"> - développement urbain maîtrisé et économique - développement de l'attractivité économique et fonctionnelle - préservation du cadre de vie.
--	--

Études à réaliser :

Étude pré opérationnelle Logements et commerces	<p>L'étude analysera l'opportunité de conduire une OPAH-RU sur le périmètre de l'action Petites Villes de Demain. Elle comportera un diagnostic approfondi et repérera les logements vacants, les logements et les immeubles les plus dégradés ou qui, au regard de leur situation, représentent un enjeu important pour la redynamisation du centre-ville.</p> <p>L'étude examinera la situation des commerces en centre-ville et plus particulièrement les problématiques des commerces vacants et du remembrement</p> <p>Une tranche conditionnelle permettra, le cas échéant, d'élaborer un dispositif OPAH-RU en lien avec les partenaires et les financements mobilisables.</p>	Coût prévisionnel : 80 000 €
Étude urbanistique	Étude urbaine pour le centre-ville Refonte de la place Dr Valois et de la Rue Général de Gaulle	Coût prévisionnel : 30 000 €
Étude de marché	Étude de faisabilité pour le développement du cinéma de Tullins	Coût prévisionnel : 12 000 €
Étude d'aménagement	Étude pour la création du parking Bracco et la réhabilitation de la maison attenante	Coût prévisionnel : 12 000 €

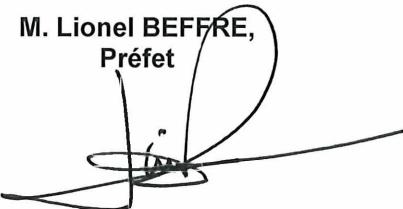
Signature :

27 AVR 2021

Convention signée le

Pour la Préfecture de l'Isère

M. Lionel BEFFRE,
Préfet



Pour la Communauté d'agglomération du Pays
Voironnais

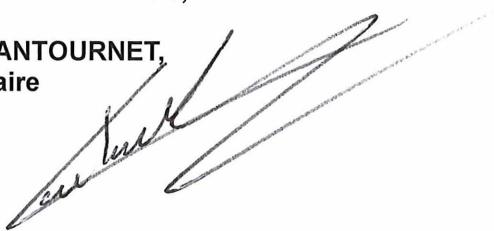
M. Bruno CATTIN,
Président



Pour la Commune de Tullins,



M. Gérald CANTOURNET,
Maire



Pour le Département de l'Isère

M. Jean-Pierre BARBIER,
Président



ANNEXE 1 : RÔLE ET MISSIONS DU CHEF DE PROJET PETITES VILLES DE DEMAIN

Cette annexe présente le rôle du chef de projet Petites villes de demain et en détaille ses missions. Elle vise à accompagner les collectivités dans la construction de la fiche de poste. Le profil doit être affiné en fonction des besoins existants locaux, spécifiques à chacun, et apporter une plus-value au regard des compétences présentes localement.

Rôle du chef de projet Petites villes de demain

Tout au long du programme Petites villes de demain, le chef de projet est le chef d'orchestre du projet de revitalisation par le pilotage et l'animation du projet territorial. Il coordonne la conception ou l'actualisation du projet de territoire, définit la programmation et coordonne les actions et opérations de revitalisation dans la/les Petites villes de demain dont il est le chef de projet. Il appuie et conseille les instances décisionnelles communales ou/et intercommunales engagées dans le projet. Il entretient des liens étroits avec les partenaires locaux (dont les représentants des partenaires nationaux), qu'ils soient publics, associatifs ou privés. Il bénéficie d'un réseau du Club Petites villes de demain pour s'inspirer, se former, s'exercer et partager ses expériences.

Il est recommandé que le chef de projet soit positionné à un niveau hiérarchique lui permettant d'orchestrer l'action de manière transversale au sein des services de la collectivité. Il est préconisé que le chef de projet soit rattaché à la Direction générale de l'administration et des services de l'intercommunalité ou de la commune ou à la Direction générale au sein de la collectivité maîtresse d'ouvrage de l'OPAH RU*. Il est également souhaité des liens étroits entre le chef de projet et l'élu référent du projet de revitalisation (que celui-ci soit le maire ou non).

Missions du chef de projet Petites villes de demain

i. Participer à la conception ou à l'actualisation du projet de territoire et définir en définir sa programmation :

- Recenser les documents stratégies territoriaux, les études et le(s) projet(s) en cours pour analyser les dynamiques territoriales et opérationnelles et en dégager des enjeux ;
- En lien étroit avec le maire ou l'élu référent, stabiliser les intentions politiques et partenariales en faisant valider le projet global de revitalisation, en cohérence avec les documents stratégiques territoriaux ;
- Définir les besoins d'ingénieries (études, expertises, ...) nécessaires dans les thématiques suivantes : rénovation de l'habitat, commerces, services et activités, mobilité, aménagement des espaces publics, patrimoine, culture, tourisme, transition écologique et environnement, numérique, participation ;
- Identifier, mobiliser et coordonner les expertises nécessaires en s'appuyant sur les partenaires nationaux et locaux du programme PVD ;
- Concevoir et rédiger l'ensemble des documents destinés à être contractualisés ou avenantés (projet de territoire, programmation, convention-cadre, convention OPAH-RU*...).

ii. Mettre en œuvre le programme d'actions opérationnel :

- Impulser et suivre l'avancement opérationnel, technique et financier des opérations en lien avec les référents des partenaires de la Ville.
 - Coordonner les opérations et veiller à leur faisabilité et articulation au sein du plan d'actions globale ;
 - Mettre en œuvre et animer une OPAH-RU* (suivi et animation des partenariats financiers et opérationnel, élaboration d'une stratégie de concertation et de communication) ou tout autre dispositif ;
 - Gérer des marchés publics pour le choix des prestataires ;
 - Gérer le budget global du programme (dépenses et recettes), son articulation au plan prévisionnel d'investissement, aux budgets annuels, à l'exécution des marchés, aux demandes de subventions ;
- Assurer le suivi, et l'évaluation du projet de territoire et des opérations.

iii. Organiser le pilotage et l'animation du programme avec les partenaires :

- Cordonner et, le cas échéant, encadrer l'équipe-projet ;
- Concevoir et animer le dispositif de pilotage stratégique et opérationnel propre au projet et s'assurer, auprès des collectivités et des opérateurs, du respect des processus décisionnels courant à l'avancement du projet ;
- Identifier et alerter des difficultés rencontrées au bon niveau de décision et proposer des solutions pour y répondre (choix techniques, budgétaires ou règlementaires, dispositif d'information/de communication), préparer et organiser les arbitrages et la validation auprès des instances concernées ;
- Fédérer, associer et informer régulièrement les acteurs privés et publics autour du projet ; Intégrer dans la dynamique du projet, les actions de communication, de concertation et de co-construction auprès des habitants/ usagers et partenaires locaux.

iv. Contribuer à la mise en réseau nationale et locale :

- Participer aux rencontres et échanges
- Contribuer à la capitalisation des expériences et à l'échange de bonnes pratiques

Cofinancement du poste de chef de projet Petites villes de demain

Pour rappel, le cofinancement d'un poste de chef de projet par la Banque des Territoires, dans le cadre du programme Petites villes de demain, est conditionné au respect des missions présentées ci-dessus et sous réserve d'être dédié à la démarche de revitalisation (ETP à 80% a minima).

Le chef de projet sera positionné en commune de Tullins et consacrera 100% de son temps à « Petites Villes de Demain ». Pour financer ce poste, les demandes de subvention seront effectuées auprès de l'ANCT (50%) et de la Banque des Territoires (25%) dès la signature de la présente convention.

ANNEXE 2 : ANNUAIRE – COMITE DE PROJET

Nom Prénom	Collectivité	Poste et service	Mail
BEFFRE Lionel	Préfecture de l'Isère	Préfet ou son représentant	-
CANTOURNET Gérald	Commune de Tullins	Maire	g.cantournet@ville-tullins.fr
MARTIN René	Commune de Tullins	Conseiller municipal délégué à la revitalisation	r.martin@ville-tullins.fr
ADAMSKI Dolores	Commune de Tullins	Adjointe en charge de l'économie	d.adamski@ville-tullins.fr
GRENIER Florian	Commune de Tullins	Adjoint à l'urbanisme et à l'aménagement durable du territoire	f.grenier@ville-tullins.fr
CATTIN Bruno	CAPV	Président	bruno.cattin@paysvoironnais.com
MOLLIERE Denis	CAPV	Vice-Président en charge des politiques contractuelles et des relations interterritoriales	d.molliere@velanne.fr
MOTTE Alyne	CAPV	Vice-Présidente en charge de l'habitat et du logement	alyne.motte@ville-voiron.fr
POLAT Julien	CAPV	Vice-président en charge de l'économie et du développement des activités non-délocalisables	julien.polat@paysvoironnais.com
GILLET Benoît	Commune de Tullins	DGS	b.gillet@ville-tullins.fr
En cours de recrutement	Commune de Tullins	Chef de projet Tullins	-
METRAL Marielle	Commune de Tullins	Manager de commerce et responsable cellule économie	m.metral@ville-tullins.fr
SEVERIN Delphine	CAPV	Directrice service Politiques contractuelles	delphine.severin@paysvoironnais.com
MOLLET Michael	CAPV	Directeur service Habitat	michael.mollet@paysvoironnais.com
GUILLERMIN Coralie	CAPV	Directrice service Économie	coralie.guillermin@paysvoironnais.com

REVEILHAC Yesika	Préfecture de l'Isère	Référente départementale PVD et cheffe du service aménagement sud-est DDT38	yesika.reveilhac@isere.gouv.fr
TOURNOUD Stéphane	DDT	-	stephane.tournoud@isere.gouv.fr
Madame IDRAY	ANAH	-	-
JIQUEL Sidonie	Département de l'Isère	Directrice de la Maison du territoire Voironnais-Chartreuse	sidonie.jiquel@isere.fr
PERRIN-BAYARD Naïma	Département de l'Isère	Directrice adjointe de la Maison du territoire Voironnais-Chartreuse	naima.perrin-bayard@isere.fr
FERRIERE Lauriane	Département de l'Isère	Chargée de projet urbanisme	lauriane.ferriere@isere.fr
Autres partenaires selon les thématiques	UDAP, ABF	-	-